



GCP/RAF/408/EC

Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans la filière des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique Centrale

**RAPPORT D'AVANCEMENT
DU PROJET GCP/RAF/408/EC
JANVIER-DECEMBRE 2010**

RAPPORT

Janvier 2011



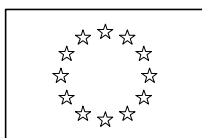
GCP/RAF/408/EC

**Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises
impliquées dans la filière des Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique Centrale**

**RAPPORT D'AVANCEMENT
DU PROJET GCP/RAF/408/EC
JANVIER-DECEMBRE 2010**

RAPPORT

Avec l'appui financier de la Commission Européenne



Janvier 2011

Le présent document a été réalisé avec
la participation financière de l'Union Européenne.
Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent
en aucun cas être considérées comme reflétant
la position officielle de l'Union Européenne

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	IV
LISTE DES TABLEAUX	VII
GENERALITES.....	1
DESCRIPTION.....	1
RESUME.....	2
RESULTAT 1 : LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE PRODUCTION FORESTIER EST SOUTENU	11
1.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES DES BENEFICIAIRES RURAUX DES SITES NON COUVERTS PAR L'APPROCHE ADM.....	11
1.1.1 Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL à travers des animateurs ruraux relais en partenariat avec les ONG locales et les Associations rurales existantes (Juillet-Octobre 2010) - FAO.....	11
1.1.1.1 Activités	11
1.1.1.2 Résultats.....	14
1.1.1.3 Enseignements et conclusion.....	14
1.1.2 Réédition des activités et sessions d'information et de formations de ces acteurs, notamment au sud Cameroun (Juillet - Octobre 2010) - FAO.....	15
1.1.2.1 Activités	15
1.1.2.2 Résultats.....	16
1.1.2.3 Enseignements et leçons	18
1.1.3 Appuis structurant en vue de : Mise en place, Viabilisation et Formalisation des cadres organisationnels des producteurs ruraux de PFNL et des groupements ruraux des sites du sud Cameroun en PMEF (Juillet - Octobre - 2010) – FAO.....	19
1.1.3.1 Activités	19
1.1.3.2 Résultats.....	20
1.1.3.3 Enseignements et conclusions.....	24
1.1.4 Promotion des filières porteuses à travers le SIM et les Ventes groupées (Mai - Octobre 2010) – SNV	24
1.1.4.1 Activités	25
1.1.4.2 Résultats.....	28
1.1.4.3 Enseignements et conclusion.....	30
1.2 CONSOLIDATION DES ACQUIS DE L'APPROCHE ADM SUR L'ENSEMBLE DES AUTRES SITES DU PROJET EN RDC ET AU CAMEROUN	30
1.2.1 Élaboration et diffusion de statuts et règlements intérieurs des PME forestières créées à l'effet de l'approche ADM (Août-Octobre 2010) – FAO.....	30
1.2.1.1 Activités	30
1.2.1.2 Résultats.....	30
1.2.1.3 Enseignements et conclusion.....	31
1.2.2 Élaboration et mise à disposition des utilisateurs ruraux d'un manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PME forestières de PFNL (Septembre –Novembre 2010) - FAO	31
1.2.2.1 Activités	32
1.2.2.2 Résultats.....	32
1.2.2.3 Enseignement et conclusion	32
1.2.3. Support financier et matériels aux 150 PMEF pilotes avec les PDE au Cameroun et en RDC (Novembre-Décembre 2010) – FAO	33
1.2.3.1 Activités	33
1.2.3.2 Résultats.....	33
1.2.3.2 Enseignements et conclusions.....	34
1.3 RENFORCEMENT DES ACTIONS VISANT LES MINORITES PYGMEES DANS LES DEUX PAYS.....	34

1.3.1. Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL des ces minorités pygmées à travers des animateurs ruraux relais en partenariat avec les ONG locales et les associations rurales existant au Cameroun (septembre – Novembre 2010) -SNV	34
1.3.1.1 Activités	34
1.3.1.2 Résultats.....	34
1.3.1.3 Enseignements et conclusion.....	35
RESULTAT 2 : LES FILIERES DES PFNL PRIORITAIRES SONT DEVELOPPES	36
2.1. CONSOLIDATION ET PERENNISATION DES ACQUIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU SIM	36
2.1.1. Discussions avec les bénéficiaires et acteurs du SIM (producteurs, commerçants et intermédiaires commerciaux, radio rurales et autres médias impliqués) sur les perspectives de l’auto prise en charge de coûts liés au SIM ; et définition concertée des solutions appropriées et soutenables durablement (Mai-Septembre 2010) – SNV	36
2.1.1.1 Activités	37
2.1.1.2 Résultats.....	39
2.1.1.3 Enseignements et conclusion.....	40
RESULTAT 3 : LES TECHNIQUES DE GESTION DURABLE DES PNFL PRIORITAIRES SONT RENFORCEES, NOTAMMENT LA RECOLTE ET LA DOMESTICATION	41
3.1 RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES DES PME PEPINIERISTE D’ESSENCES FORESTIERES.....	41
3.1.1 Consolidation approfondissement des niveaux de formations pour la maîtrise des techniques d’agro foresterie in situ (Avril – Septembre 2010) – ICRAF	41
3.1.1.1 Activités	41
3.1.1.2 Résultats.....	41
3.1.1.3 Enseignements et conclusion.....	42
3.1.2 Amélioration du niveau d’équipement des pépiniéristes (Avril – Sept 2010) – ICRAF	43
3.1.2.1 Activités	43
3.1.2.2 Résultats.....	43
3.1.2.3 Enseignements et conclusion.....	44
3.1.3 Création et/ou consolidation de nouvelles PME Pépiniériste (équipement, formation technique et mise à réseau, élaboration business plan) (Avril – Septembre 2010) – ICRAF	46
3.1.3.1 Activités	46
Au Cameroun.....	46
3.1.3.2 Résultats.....	46
3.1.3.3 Enseignements et conclusion.....	47
3.1.4 Formation des entrepreneurs pépiniéristes dans les domaines : Management d’entreprise et Recherche de marché (Mai – Septembre 2010) – ICRAF	47
3.1.4.1 Activités	47
3.1.4.2 Résultats.....	47
3.1.4.3 Enseignements et conclusion.....	48
RESULTAT 4 : LES CADRES INSTITUTIONNEL ET LEGAL SONT ADAPTES AU FONCTIONNEMENT DES ACTEURS DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE	49
4.1 POURSUITE ET APPROFONDISSEMENT DES DEMARCHES D’INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES DECIDEURS NATIONAUX ET LOCAUX SUR LES REFORMES INSTITUTIONNELLE ET REGLEMENTAIRE NECESSAIRES A UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES FILIERES DE PFNL	49
4.1.1 Élaboration et diffusion d’une note d’analyse comparative des textes nationaux et régionaux dans le domaine de la gestion des PFNL en RDC (Mai-août 2010) – FAO ...	49
4.1.1.1 Activités	49
4.1.1.2 Résultats.....	49
4.1.1.3 Enseignements et conclusion.....	49

4.1.2 ORGANISATION DE QUATRE (4) ATELIERS REGIONAUX DE VULGARISATION DE LA LOI FORESTIERE DE 1994 AU CAMEROUN (MAI - JUIN 2010) – FAO.....	49
4.1.2.1 Activités.....	49
4.1.2.2 Résultats.....	51
4.1.2.3 Enseignements et conclusion.....	74
5. AUTRES ACTIVITES MENEES	75
5.1 PRESENTATION DU COMITE CONSULTATIF NATIONAL SUR LES PFNL.....	75
5.1.1 Activités.....	75
5.1.2 Résultats	75
5.1.3 Enseignements et conclusion	75
5.2 AMELIORATION DE L’EFFICACITE DE LA COORDINATION ET DU SUIVI D’EXECUTION DU PROJET SUR LE TERRAIN	76
5.2.1 Réunion de coordination et de programmation des activités du projet pour sa dernière année (2010) sur base des analyses et propositions de la mission d’évaluation (Avril 2010) – FAO et partenaires	76
5.2.1.1 Activités	76
5.2.1.2 Résultats.....	76
5.2.1.3 Enseignements et conclusion.....	83
5.2.2 Mise en place de groupes de travail relatifs aux volets ADM, SIM, Ventes groupées, Domestication, Élaboration et éditions des documents (Avril –Novembre 2010) - FAO et partenaires.....	83
5.2.2.1 Activités	84
5.2.2.2 Résultats.....	84
5.2.2.3 Enseignements et conclusion.....	84
5.2.3 Institutionnalisation des réunions mensuelles nationales de coordination et trimestrielles de coordination régionale (Avril –Décembre 2010) - FAO et partenaires ..	84
5.2.3.1 Activités	84
5.2.3.2 Résultats.....	84
5.2.3.3 Enseignements et conclusion.....	84
5.3. REDACTION DU RAPPORT TERMINAL DU PROJET	84
5.3.1. Rédaction et transmission du rapport terminal du projet (volet terrain) (Novembre-Décembre 2010) – FAO	84
5.3.1.1 Activités	84
5.3.1.2 Résultats.....	84
5.3.1.3 Enseignements et conclusion.....	85
5.3.2. Préparation des rapports d’états financiers des différentes partenaires (Octobre-Novembre 2010) – FAO et partenaires.....	85
5.3.2.1 Activités	85
5.3.2.2 Résultats.....	85
5.3.2.3 Enseignements et conclusion.....	85
5.4 ÉLABORATION ET EDITION D’UN DOCUMENT DE SYNTHESE SUR LES APPORTS ET ACQUIS DU PROJET	85
5.4.1 Mise en place d’un groupe de travail et d’un comité de lecture (Septembre-Novembre 2010) – FAO	85
5.4.1.1 Activités	85
5.4.1.2 Résultats.....	85
5.4.1.3 Enseignements et conclusion.....	86
5.4.2 Rédaction et édition du document de synthèse (Septembre-Novembre 2010) – FAO.....	86
5.4.2.1 Activités	86
5.4.2.2 Résultats.....	86
5.4.2.3 Enseignements et conclusion.....	90
5.5 PRESENTATION ET PARTAGE DES RESULTATS DU PROJET EN VUE DE LA CAPITALISATION DES ACQUIS DU PROJET LORS D’UN FORUM INTERNATIONAL (CAMEROUN ET RDC) SUR	

L'IMPORTANCE ECONOMIQUE DES PFNL ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN APPUI AUX PME FORESTIERES (PMEF) : VERS UNE STRATEGIE SOUS REGIONALE POUR L'AFRIQUE CENTRAL	91
5.5.1 Préparation de l'organisation matérielle du Forum (Octobre-Novembre 2010) - FAO et partenaires	91
5.5.1.1 Activités	91
5.5.1.2 Résultats	91
5.5.1.3 Enseignements et conclusion	91
5.5.2 Organisation effective du Forum (Novembre 2010) - FAO et partenaires	91
5.5.2.1 Activités	92
5.5.2.2 Résultats	93
5.5.2.3 Enseignements et conclusion	94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Articulation de la formation en leadership dans la commercialisation des PFNL	12
Tableau 2 : Description des contenus des modules de formation	13
Tableau 3 : Répartition des personnes encadrées par site et par sexe	14
Tableau 4 : Ventes organisées avec réussite	17
Tableau 5: Répartition des fonds de roulement et des crédits de communication des ventes par sites et des plaques de signalisation	17
Tableau 6 : Répartition des fonds de roulement par regroupements paysans	23
Tableau 7 : Distribution des organisations impliquées dans le développement des filières des PFNL par zone d'intervention	25
Tableau 8 : Les ventes groupées des PFNL par les organisations locales (SNV)	28
Tableau 9: État des besoins financiers des groupes d'initiative commune par pays et ONG facilitatrice (US\$)	33
Tableau 10: Proportion du soutien financier couvert par pays et groupe d'initiative commune	33
Tableau 11 : Formations pour la maîtrise des techniques d'agroforesterie in situ	42
Tableau 12 : Formation sur le suivi et capitalisation des activités de nouvelles PME pépiniéristes	46
Tableau 13 : Formation des entrepreneurs pépiniéristes dans les domaines : Management d'entreprise et recherche de marché	47
Tableau 14 : Synthèse de Participation aux Ateliers de consultation Régionale	50
Tableau 15: Synthèse des propositions d'Articles de la Loi Forestière et ses Textes d'application issus des consultations régionales	51
Tableau 16 : Cadre logique révisé du projet pour année 4 (2010)	76
Tableau 17 : Liste des documents du projet retenus pour la publication	85

Généralités

- Ce rapport doit être complété et signé par la personne de contact.
- L'information fournie ci-dessous doit correspondre à l'information financière qui apparaît dans le rapport financier.
- Veuillez compléter le rapport en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur (**vous pouvez trouver ce formulaire à l'adresse suivante <Spécifier>**).
- Veuillez agrandir les paragraphes si nécessaire
- **Veillez vous référer aux Conditions Particulières de votre contrat de subvention et envoyer une copie du rapport à chaque adresse mentionnée**
- L'administration contractante rejettera tout rapport incomplet ou mal complété.
- La réponse à chaque question doit couvrir la période de reporting telle que spécifiée au point 1.6.

Description

- 1.1. Nom du bénéficiaire du contrat de subvention: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact: Tieguhong Julius Chupezi, Coordonnateur régional du Projet GCP/RAF/408/EC.
- 1.3. Nom des partenaires de l'Action: Organisation Néerlandaise de développement (SNV), Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), World Agroforestry Center (ICRAF).
- 1.4. Intitulé de l'Action: "Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale" Project GCP/RAF/408/EC.
- 1.5. Numéro du contrat: ENV/2006/114-171).
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de reporting: 01/01/2010 au 31/12/2010.
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s): Cameroun et République Démocratique du Congo.
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y inclus le nombre de femmes et d'hommes): Secteur privé (petites et moyennes entreprises de production forestière et tous les acteurs concernés), groupements paysans, organisations professionnelles, services gouvernementaux, collectivités locales.

Secteur privé : 1 000 acteurs bénéficiaires directs et plus ou moins 50 000 acteurs bénéficiaires indirects.

Groupements paysans : sept groupements au minimum en bénéficiaires directs et plus ou moins 25 groupements en bénéficiaires indirects.

Organisations professionnelles : quatre au minimum en bénéficiaires directs et plus ou moins 20 organisations professionnelles en bénéficiaires indirects.

Secteur public, services gouvernementaux : 300 agents gouvernementaux, trois institutions de recherche et de formation, dix chercheurs formateurs bénéficiaires directs et 1 000 agents au minimum et autres institutions et chercheurs à travers des réseaux existants en bénéficiaires indirects.

¹ Les "groupes cibles" sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'Objectif du Projet, et les "bénéficiaires finaux" sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

Collectivités locales : sept collectivités bénéficiaires directs et 20 collectivités au minimum en bénéficiaires indirects.

1.9. Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):

Résumé

Le présent rapport fait un résumé des activités mises en œuvre par le projet « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale » financé par l'Union Européenne et mis en œuvre au Cameroun et en République Démocratique du Congo en 2010, la dernière année du projet. L'année 2010 a été consacrée à la finalisation de certaines activités du projet qui n'ont pas pu être menées en 2009. A cet actif, la distribution du manuel de vulgarisation de textes de Loi forestière de 1994 au Cameroun, les directives sous-régionales sur l'exploitation et la commercialisation des produits en Afrique Centrale, les «Directives pour un plan de gestion de Prunus africana », des notes d'information sur les différentes études menées par l'édition finale des rapports d'étude et leur publication. Le projet a réalisé la réunion de mise en place du comité consultatif national sur les PFNL. Le projet a réalisé :

- Le suivi des activités sur la domestication et de pérennisation des centres locaux de domestication des PFNL et des autres à travers l'accompagnement pour l'élaboration des business plan ;
- La consolidation du dialogue politique avec les acteurs locaux pour la pérennisation du SIM ;
- Une évaluation des besoins en financement des petites entreprises en vue de leur apporter un soutien financier.

La FAO a présenté la proposition des articles à amender sur les aspects relatifs aux PFNL a été faite dans le cadre de relecture de la forestière au MINFOF.

Le projet a aussi participé à des rencontres organisées par d'autres structures comme « le Forum National sur les Forêts organisé par le MINFOF », le voyage d'échange local, national et régional sur les PFNL et à de nombreuses conférences/ateliers nationaux.

Les résultats du projet ont été présentés dans sept (7) conférences nationales et internationales inclus le Congrès mondial IUFRO, COFO et le forum national des forêts du Cameroun. Cinq articles ont été présentés dans les conférences internationales et cinq articles ont été rédigés pour publication dans les revues internationales.

Une nouvelle demande d'extension du projet a été formulée pour une période de six mois (Janvier à Juin 2011).

Janvier 2010

- Rédaction de trois abstracts pour le Congrès Mondiale en Corée du Sud
- Rédaction d'un abstract pour le Forum de la Forêt a Yaoundé
- Rédaction d'un papier pour la conférence internationale d'IUFRO en Slovénie
- Suivi la mise en œuvre de ADM au nord-ouest en en RDC
- Finalisation des 4 notes d'informations sur la gomme Arabique, prunus et mangue sauvage ;
- Relecture de la version d'anglais du document de vulgarisation de la Loi forestière de 1994 sur les aspects relatifs aux PFNL

- Planification des réunions sur l'amélioration du cadre légal sur l'exploitation et la commercialisation des PFNL
- Rédaction du rapport 2009
- Descente de terrain pour distribuer les documents de vulgarisation
- Revue des 04 rapports de la SNV et CIFOR
- Participation à la réunion d'harmonisation et de validation des données sur le secteur forestier Camerounais collectées dans le cadre du projet FORAF (28/01/10) et fait un rapport.

Février 2010

- Rédaction du rapport du rapport annuel 2009
- Rédaction de la note conceptuelle pour le FFBC
- Révision des rapports d'ICRAF, de COMINSUD, de BERWODEVCOOP et de FAP sur les PDEs contre les LoAs
- Révision des études de base sur l'okok et la mangue sauvage au Sud-ouest, Littoral, et Est
- Discussion avec le Directeur des Forêts pour écrire un papier conjoint sur la gouvernance forestière, cas de PFNL au Cameroun
- Rédaction des deux papiers pour le COFO et la conférence de Slovénie
- Mission à Libreville pour finaliser le budget 2010.

Mars 2010

- Participation à la réunion organisée par l'ACDI le 23/03/2010 sur l'aspect genre des PFNL (axe thématique COMIFAC)
- Accord demande d'extension du projet
- Finalisation du rapport annuel 2009
- AFWC et atelier de lancement à Brazzaville
- Rapport de mission au Congo – Brazzaville
- Rapport de l'atelier du lancement du projet 441 au Congo – Brazzaville
- Finalisation du rapport et publication dans le site web du projet
- Mission à Libreville
- Rapport de mission Libreville
- Préparation de la formation de Mireille et Clarisse sur les procédures administratives à Libreville

Avril 2010

- Commentaires sur les deux notes d'informations sur le miel provenant du CIFOR
- Séance de travail avec la SNV sur le texte des PFNL restructuré
- Participation au Forum national sur les forêts et rédaction du rapport
- Rédaction et soumission du rapport de mission Libreville par le consultant
- Réalisation du répertoire des rapports du projet « 408 »

- Tenue d'une séance de travail avec Mme Marta Brignone de l'Union Européenne
- Participation à la réunion organisée par l'ICRAF sur le SIM mangue sauvage, *Okok* (régions ciblées Centre, Nord-Ouest et Sud)
- Participation à la réunion organisée par le groupe ROUGIER sur la domestication des PFNL et le bois d'œuvre
- Échanges avec le Bureau Sous-Régionale de la FAO Libreville sur le budget disponible en 2010
- Réponse aux questions du financement de la participation du projet aux conférences internationales
- Finaliser les commentaires sur les Directives sous régionales
- Séance de travail avec M. Ndoye sur le budget approuvé par l'Union Européenne
- Participation à la réunion organisée par l'ACDI le 23/03/2010 sur l'aspect genre des PFNL
- Participation à la réunion de global Forest and Trade Network (GFTN) avec Pierre François Beztieaux et Eric Chezeaux
- Assister à la réunion d'ICRAF sur le SIM
- Tenue d'une séance de travail avec M. Ndoye et Mme Marta de l'Union Européenne
- Finalisation du rapport de mission Libreville
- Informations aux partenaires sur l'approbation du budget 2010
- Séance de travail de la coordination du projet sur les activités du projet
- Finalisation papier conférence de Slovénie et enregistrement
- Distribution de documents de vulgarisation pour distribution au Nord Ouest et Sud Ouest
- Tenue des séances de travail de la coordination relative au cadre logique 2010 du Projet
- Préparation de la mission à Sa'a pour compléter la collecte des données
- Traduction en anglais des articles amendés et de la note d'information
- Révision de la liste de distribution des documents de vulgarisation sur les axes stratégiques
- Rechercher une solution avec M Ndoye pour le recrutement d'un Consultant juriste
- Élaboration des TDR de l'évaluation finale interne du Projet
- Établissement des lettres d'accord des activités 2010 des partenaires
- Préparation d'une communication pour la réunion ACP Flash Forenet à Douala du 17 au 18 mai 2010
- Rédaction du rapport de mission de Sa'a
- Préparation des ateliers de concertation sur la relecture de la Loi forestière (programme, budget, invitations, discours, présentations, recrutement du modérateur et consultant Juriste...)

Mai 2010

- Organisation de la réunion de concertation de Bamenda

- Élaboration d'un draft de la LOA SNV ICRAF 2010
- Finaliser les présentations réunion ACP Flash FORENET à Douala du 17 au 18 mai 2010
- Suivi approbation du FBA pour la réunion de Bamenda
- Questionnaire ADM envoyé par Sophie rempli
- Réunion avec l'équipe du projet 408 pour la mise au point de la réunion de concertation de Bamenda
- Suivi draft rapport réunion de concertation par M. Vabi
- Commentaires sur les LOA ICRAF et SNV 2010 envoyées à Sophie
- Suivi analyse des données production Okok Sa'a
- Rapport de mission réunion de concertation Bamenda
- Préparation mission en Slovénie
- Suivi paiement salaire mois d'avril 2010
- Participation à la célébration de la journée de la biodiversité organisée par le MINEP du 11 au 13 mai 2010
- Transmission proposition au manuel de référence
- Contribution à l'article pour parution au NWFP News
- Organisation de la réunion de concertation d'Ebolowa
- Suivi demande TA mission en Slovénie
- Finaliser le rapport réunion de concertation Bamenda
- Élaboration des TDR évaluation interne FAO
- Signature des LOA SNV et ICRAF 2010
- Rédaction rapport de mission FORENET ACP
- Élaboration des TDR des consultants modérateur et du juriste pour la finalisation des rapports de réunions de concertation sur la relecture de la Loi à Bamenda et Ebolowa
- Préparation présentation Power Point pour la conférence IUFRO en Slovénie
- Participation à la réunion sur la bibliographie dans le secteur forestier dans les ACP tenue à Douala du 29 au 30 avril 2010

Juin 2010

- Mission en Slovénie du 04 au 14 juin 2010
- Tenue de séances de travail de la coordination du projet
- Organisation de la réunion d'évaluation atelier d'Ebolowa
- Contribution à l'élaboration des rapports
- Élaboration des TDR de l'évaluation interne FAO
- Diffusion du rapport de mission célébration de la journée de la biodiversité
- Analyse les fiches d'évaluation et des priorités de la réunion d'Ebolowa (procédures FAO, droit d'usage, catégorisation, participation satisfaisante)
- Élaboration des TDR et LOA des sites hors ADM (Sud Cameroun)

- Contacter les ONG locales du Sud Cameroun
- Participation à la réunion pour la suite du projet avec M. Ndoye
- Rapport de mission
- Échange avec Sophie pour la mise en œuvre du PDE et les activités FAO 2010
- Participation à la réunion avec PACEBCO sur les paysages de la COMIFAC
- Élaboration du draft du budget prévisionnel de Juillet-Décembre 2010
- Révision du rapport des activités de la CTL Bamenda
- Élaboration de la LOA des ONG locales du Sud Cameroun
- Élaboration du questionnaire pour l'analyse de l'état financier des PME pilotes ayant des PDE
- Échanges et discussion avec les ONG locales du Sud
- Préparation des Power Point et analyse des PDE
- Participation à l'élaboration des TDR du manuel des PME
- Participer à l'atelier de planification de la GTZ/PROPSFE
- Participer à la planification d'une mission dans la région du Sud
- Présentation Power Point du projet pour la réunion du sud
- Finalisation du Basic security test
- Finalisation de la révision budgétaire pour la demande du FBA second semestre
- Suivi consultation sur le cadre légal en RDC
- Transmission à Rome de la présentation Power point du projet 408
- Finalisation des rapports des réunions de concertation Bamenda et Ebolowa
- Planification des activités de juillet 2010
- Suivi renouvellement des contrats des membres de l'équipe du projet « 408 »
- Saisie des données d'enquêtes sur l'Okok
- Réception du document (compendium) sur les PFNL pour les Universités de AFF
- Séance de travail avec ONEPCAM pour élaboration de la LOA
- Participation à la réunion de planification de ProPSFE du 22 au 23 juin 2010
- Élaboration du questionnaire sur l'état financier des PMEF pour la mise en œuvre des PDE
- Contribution à la présentation Power point du projet « 408 »
- Finalisation des rapports des réunions de concertation Bamenda et Ebolowa
- Élaboration des TdR Manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PMEF de PFNL

Juillet 2010

- Suivi analyse mise en œuvre des PDE
- Suivi rapport financier de CIFOR, SNV et ICRAF
- Séance de travail état des lieux des rapports et documents à publier par le projet 408
- Suivi synthèse des rapports réunion de concertation Ebolowa et Bamenda, articles à amender
- Rédaction article FLEGT-COFO
- Préparation d'un article sur l'approche ADM et renforcement des capacités
- Finalisation de deux présentations pour la réunion de l'IUFRO en Corée du Sud
- Entrée et analyse des données de production d'okok collectées à Sa'a
- Finalisation des TdR pour le Manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PFNL et recruter un consultant national pour faire le travail
- Finalisation des rapports des deux réunions de concertation sur la loi forestière à Ebolowa et Bamenda
- Finalisation et validation des articles sur la loi relatifs aux PFNL à soumettre au MINFOF
- Descentes de terrain au sud du Cameroun pour regrouper les paysans en 10 groupes et commencer le processus de renforcement des capacités avec ONEPCAM
- Lecture et mise en forme des documents pour la publication
- Suivi les questionnaires du terrain administrés par les CTL sur l'état de financements des PDE au Nord et Nord-ouest du Cameroun et en RDC
- Suivi l'étude de consultant en RDC sur les aspects de la loi forestier relatifs aux PFNL.

Août 2010

- Analyse des données de production d'okok collectées à Sa'a
- Finalisation de la carte de principaux points de collecte d'okok dans la Lekie
- Finalisation et validation des articles sur la loi relatifs aux PFNL à soumettre au MINFOF
- Descentes de terrain au sud du Cameroun pour regrouper les paysans en 10 groupes et commencer le processus de renforcement des capacités avec ONEPCAM
- Revue et relecture et mise en forme des documents pour la publication
- Suivi l'étude de consultant en RDC sur les aspects de la loi forestier relatifs aux PFNL
- Suivi de la finalisation de Manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PFNL exécuté par le consultant national (10-20 Août)
- Finaliser 2 articles et présentations Power Point pour le *World Forest Congress IUFRO2010* en Corée du Sud, Séoul
- Finalisation de l'article et présentation Power Point pour la réunion COFO à Rome, Italie
- Suivi de la finalisation des rapports techniques et financiers en RDC pour 2009
- Analyse des données sur les besoins financiers des PDE au Cameroun et en RDC.

Septembre 2010

- Participation à la réunion du CCPM qui aura lieu à la Banque Mondiale
- Participation à la réunion OIBT/FAO/IFIA sur la transformation du bois
- Participation à l'atelier sur la Gouvernance forestière et les standards de durabilité dans le Bassin du Congo, organisé par la GTZ à Kinshasa
- Participation à la réunion sur le *Prunus africana* organisée par ANAFOR/OIBT/CITES à Limbe
- Préparation d'une Mission à Rome en Octobre 2010 pour participer à la conférence-COFO 2010
- Finaliser la carte de principaux points de collecte d'okok dans la Lekié
- Suivi de la finalisation du Manuel Pédagogique sur la stratégie commerciale des PFNL exécuté par le consultant national
- Lecture et mise en forme des documents du projet pour publication
- Missions de terrain au sud du Cameroun pour suivi les activités d'ONEPCAM sur le renforcement des capacités des communautés paysannes et l'organisation des ventes groupées de la mangue sauvage
- Suivi du consultant en charge du lancement du marché transfrontalier des PFNL à Ako, Northwest région
- Suivi du consultant en charge de la consolidation des 4 articles à publier dans les Journaux Internationaux
- Participation à la rédaction du chapitre sur les PFNL qui doit être publié dans l'état des Forêts du Bassin du Congo
- Suivi du budget du projet et voir la possibilité de faire un FBA pour les PDE
- Évaluation des rapports techniques de la SNV-RDC pour effectuer les paiements
- Commencer un chapitre sur la viande de brousse pour le document de référence comme contribution du projet 408

Octobre 2010

- Finalisation de la carte des principaux points de collecte d'okok dans la Lekié
- Lecture et mise en forme des documents du projet pour la publication
- Suivi du consultant en charge du lancement du marché de PFNL transfrontalier à Ako
- Suivi du consultant en charge de la consolidation des 4 articles à publier dans les Journaux Internationaux
- Suivi du budget du projet et voir la possibilité de faire un FBA pour les PDE
- Continuer la rédaction du chapitre sur la viande de brousse pour la publication de référence sur les PFNL et la vie
- Participer à la réunion de COFO à Rome, Italie
- Participer à la réunion sur le *Prunus africana* organisé par Bioversity International à Yaoundé
- Participation au voyage d'étude organisé par le projet GCP/RAF/441/GER
- Préparation à la réunion préliminaire sur la validation des articles à amender dans la loi forestière relatifs aux PFNL en collaboration avec la SNV

- Préparation du budget de la réunion finale du projet à Kinshasa
- Suivi et finalisation des activités avec ONEPCAM au SUD Cameroun et effectuer une mission dans ce sens
- Préparation d'une note conceptuelle pour une éventuelle suite du projet
- Préparation du budget, élaboration des TdR et distribution des invitations pour la réunion finale du projet à Kinshasa
- Suivi et finalisation des activités avec ONEPCam au Sud Cameroun et effectuer une mission dans ce sens
- Préparation d'une note conceptuelle pour une éventuelle suite du projet.

Novembre 2010

- Lecture et mise en forme des documents du projet pour la publication
- Suivi du consultant en charge de la consolidation des 4 articles à publier dans les Journaux Internationaux
- Commencer un chapitre sur la viande de brousse pour la publication de référence sur les PFNL et l'amélioration des conditions de vie des populations d'Afrique Centrale
- Présentation officielle de la proposition des articles amendés sur les PFNL au cours d'une réunion des avec les partenaires du MINFOF
- Préparation de la réunion finale du projet à Kinshasa
- Finalisation des activités avec ONEPCam au SUD Cameroun et effectuer une mission de suivi
- Préparation d'une note conceptuelle pour une éventuelle suite du projet
- Préparation d'un draft du programme de la mission d'évaluation du projet par la FAO
- Préparation les lettres d'accord avec les facilitateurs des PDE pour suivre leur implémentation
- Suivre les facilitateurs pour la mise en œuvre des PDE
- Assemblage des éléments pour rédiger le rapport 2010 et le rapport final du projet
- Rédaction d'un dépliant sur le projet 408

Décembre 2010

- Finalisation du rapport d'activités 2010
- Participation au Comice Agropastorale d'Ebolowa au Cameroun
- Publication des documents du projet
- Organisation de l'atelier final du projet
- Rédaction du rapport de l'atelier
- Rédaction des rapports technique et financier du projet (2010 et final)
- Clôture administrative et technique du projet
- Suivi du consultant en charge de la consolidation d'un a publiées dans un Journal International ;
- Préparer une note conceptuelle pour une éventuelle suite du projet ;

- Finalisation du rapport sur la réunion de la mise en œuvre le Comité Consultatif National (CCN) au Cameroun ;
- Tenue d'une réunion avec Marta Brignone de l'Union Européenne sur les perspectives du projet ;
- Tenue d'une réunion avec les partenaires du projet sur les perspectives du projet et l'atelier final ;
- Révision du budget du projet pour accommoder une prolongation de six mois;
- Élaboration du plan de travail (PTA) pour les mois de Janvier-Juin 2011.

RESULTAT 1 : Le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises de production forestier est soutenu

1.1 Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des bénéficiaires ruraux des sites non couverts par l'approche ADM

1.1.1 Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL à travers des animateurs ruraux relais en partenariat avec les ONG locales et les Associations rurales existantes (Juillet-Octobre 2010) - FAO

1.1.1.1 Activités

Cet encadrement rapproché des organisations a été réalisé avec l'assistance de l'Organisation Nationale pour l'Exploitation Communautaire des PFNL et la Conservation de l'Environnement (ONEPCAM), identifiée comme partenaire d'exécution de certaines activités du projet dans la région du Sud, axe Ebolowa-Ambam. A cet effet, des sessions d'information et deux sessions de formation ont été organisées ; elles portaient sur les opportunités (produits porteurs, structure du marché, plus value de la commercialisation), les résultats actuels du projet, la gestion et la vie associative qui ont été conduites pour organiser les ventes groupées des PFNL dans la zone d'intervention du projet.. Les thèmes alimentant les ateliers étaient intitulés : « *Le rôle d'un regroupement communautaire, son organisation, sa gestion administrative et financière, ses activités groupées et son épargne* » et « *Le leadership dans les communautés productrices des PFNL majeurs* » Les méthodes de formation des adultes fondées sur l'andragogie ont été mis à contribution pour animer ces ateliers en combinant exposés - études de cas pratiques - des discussions/résolutions - des travaux de groupe - des restitutions /échanges - et la capitalisation.

Le contenu des thèmes des deux formations en entreprises

L'objectif des sessions de formations visait à donner aux leaders des communautés des outils/arguments devant leur permettre de mieux initier, catalyser, orienter et animer les regroupements des producteurs, les ventes groupées des PFNL, l'épargne et l'investissement. Plus spécifiquement, il s'agissait d'amener chaque leader, à la fin de ces formations, à comprendre, expliquer et s'engager à mettre en pratique les enseignements sur :

- L'organisation et le fonctionnement d'un regroupement commun ;
- L'animation et la gestion d'un regroupement commun ;
- L'épargne au sein d'un regroupement commun ;
- La réalisation des activités groupées (production, commercialisation...) dans un regroupement communautaire ;
- Le concept de leadership ;
- Les qualités d'un bon leader ;
- Les éléments pour déceler la tendance dominante de leur style de leadership ;
- La tendance dominante de leur style de leadership ;
- La PME communautaire, ses contours, son adaptabilité à la filière des PFNL.

Le contenu de la formation sur le '**Leadership communautaire dans la commercialisation des PNFL majeurs**' est résumé dans le tableau 1.

Tableau 1 : Articulation de la formation en leadership dans la commercialisation des PFNL

ARTICULATIONS DE LA SESSION DE FORMATION 1	NIVEAU DE COMPRÉHENSION DES PARTICIPANTS	AVENIR
NOTION DE LEADERSHIP ET AUTORITE	Le concept de leadership comme mise en œuvre collective d'une vision a été assimilée avec celle de l'autorité et ses différents fondements / supports	Assurer un suivi / accompagnement
DIFFERENTS STYLES DE LEADERSHIP	Chaque style de leadership a été visité et compris dans son contexte par les leaders	Faire le coaching auprès des leaders
DECOUVERTE DE SON STYLE DE LEADERSHIP ET REFLEXIONS SUR LES POSSIBILITES D'AMELIORATION	Les différents rôles du leader ont été appréciés à chaque circonstance par les participants avec quelques exemples pratiques plus vivants	Organiser et renforcer le suivi accompagnement
QUALITES D'UN BON LEADER	Les leaders des communautés ont retenu que les leaders ont des qualités communes (<i>optimisme, serviabilité, capacité de croissance, persévérance, loyauté, intégrité, discipline, gratitude</i>) et défient le statu quo en inspirant une vision commune partagée	Bien structurer le coaching
DIFFERENCE ENTRE MANAGERS ET LEADERS	Contours et limites pas très bien perçus par les leaders communautaires à l'observation, aux objectifs et aux stratégies d'actions	Faire une formation modulaire sur ces 02 concepts
VIE MILITANTE	Compréhension partagée sur le soldat qui combat, lutte armes à la main, cherche par l'action à faire triompher ses idées, ses opinions, défend activement une cause, une personne.	Essayer d'assurer un recyclage permanent
	Celui qui milite dans une organisation, un parti, un syndicat, qui agit pour faire reconnaître ses idées et les faire triompher. La formule « On ne cesse pas d'être militant. Qui cesse d'être militant ne l'a jamais été. On est militant à vie » a reçu l'onction de tous, avec le culte de l'effort, du travail.	Assurer le recyclage permanent par l'appui conseil
ACTION MILITANTE	Les leaders ont compris qu'il s'agit tout simplement d'une manifestation concrète d'un partisan ou d'un individu qui lutte pour une cause précise avec une détermination de soi	Il est nécessaire de développer l'accompagnement

En ce qui concerne la deuxième session de formation sur le « **Rôle d'un regroupement communautaire, son organisation, sa gestion administrative et financière, ses activités et son épargne** », celle-ci a été animée autour de quatre grands points :

- **L'organisation et le fonctionnement des regroupements** clarifient la notion de regroupement de producteurs, son organisation, son fonctionnement, et les 04 impératifs d'une bonne organisation ;
- **La gestion d'un regroupement** fait la part belle à l'élaboration des budgets prévisionnels et des plans de trésorerie ;
- **La réalisation des activités groupées** démystifie la planification des activités, la mise en œuvre des actions et leur suivi-évaluation ;
- **L'épargne au sein d'un regroupement** identifie les besoins en épargne, leurs modes et sources de revenus et la gestion proprement dite de l'épargne.

Ces composantes sont synthétisées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Description des contenus des modules de formation

ARTICULATION DU MODULE	NIVEAU DE COMPRÉHENSION DES PARTICIPANTS	L'AVENIR
ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES REGROUPEMENTS	La notion de travail en union a été clarifiée et assimilées avec ses avantages pour accroître la valeur ajoutée des activités et la production des membres. La réalisation des activités ensemble, le rôle de représentativité et de défense des intérêts des producteurs et l'avantage de services aux producteurs (formations appui divers etc.).	Assurer l'accompagnement pour appropriation des leaders et des membres des regroupements dans la communauté
GESTION D'UN REGROUPEMENT COMMUNAUTAIRE	Le souci d'atteinte des objectifs, du changement et l'amélioration de la situation actuelle, de la planification et la fixation des objectifs ont été assimilés. Des éclaircies sur les organes de gestion en passant par le rôle de chaque membre du bureau constitutif ainsi que la gestion du fond de roulement, des organes de contrôle de gestion et des organes administratives et financières ont fait l'objet d'un vif intérêt des leaders.	Coacher dans l'accompagnement afin que les principes soient bien capitalisés
RÉALISATION DES ACTIVITÉS GROUPÉES	La bonne réalisation des activités groupées, leur planification, la définition des objectifs de la planification (facilite la gestion du temps, responsabilise les membres de l'organisation dans la mise en œuvre des activités etc.) ont été assez bien compris. De même, le processus et les étapes de planification, les outils de planification en passant par le plan d'action et calendrier des activités ont été revus pour une mise en œuvre des actions de qualité.	S'organiser pour le suivi – accompagnement permanent des communautés
ÉPARGNE AU SEIN D'UNE UNION	Très apprécié par l'ensemble, la nécessité de mettre en place un fonds de roulement s'est dégagée à l'immédiat.	Bien revoir la structuration dans les communautés et faire l'accompagnement

1.1.1.2 Résultats

Sur les 54 communautés pilotes ont été présélectionnées et parcourues dans les axes retenus au départ, 49 villages regroupés en 9 sites: Nkolandom, Biba, Mvam-Yetom, Abang-Bethel, Mengalé, Ngoazip I, Nkong-Medjap I, Bityili et Mvangan. Ces formations ont permis d'encadrer 406 personnes dont 71% étaient des femmes (287) pour l'animation et la pérennisation des objectifs de vente groupées avec le concours de 23 leaders des communautés (Tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des personnes encadrées par site et par sexe

Site	Nombre total de personnes encadrées	Nombre de leaders encadrés	Nombre d'hommes encadrés	Nombre de femmes encadrés
Nkolandom	76	3	8	68
Biba	38	2	9	29
Mvam Yetom	30	2	9	21
Abang bethel	44	4	11	33
Bityili	48	4	7	41
Mengale	26	2	11	15
Ngoazip	45	2	21	24
Mvangan	48	2	21	27
Nkong Medjap	51	2	22	29
Total	406	23*	119	287

* sur les 23 leaders formes, 10 étaient des femmes.

1.1.1.3 Enseignements et conclusion

Les principaux enseignements tirés au terme des deux sessions de formation sur les aspects relation à la composition du groupe, au genre, à l'expérience, à l'âge, le niveau d'enclavement, et l'engagement/accompagnement de proximité des acteurs dans la commercialisation des PFNL et de la mangue sauvage en particulier.

Pour consolider l'engagement des leaders communautaires et des regroupements, il faudra :

- Bien organiser la prise en charge du leader par sa communauté pour voyager contre remboursement au site de la formation.
- Former au maximum des animateurs ruraux pour mieux faire passer le concept.
- Organiser des séances de formations au sein de certaines communautés.
- Vulgariser les enseignements et distribuer les modules à tous les leaders des communautés pour mise en œuvre et échanges permanents.

Au terme des deux sessions de formation, il ressort que :

- L'importance de ces formations est reconnue et révélée par toutes les communautés avec leurs leaders,
- Celles-ci ont émerveillé les leaders qui se sont découverts un grand rôle voire investis d'une grande mission au sein de leurs communautés respectives.

- Celles-ci doivent ouvrir la porte à bien d'autres sur des problèmes qui se posent actuellement comme la gestion des stocks, la chaîne des valeurs, la réalisation des investissements avec les revenus issus des ventes groupées.

L'accompagnement doit avoir une place de choix auprès des leaders pour pérenniser la dynamique qui est nouvelle dans toutes les communautés pilotes.

1.1.2 Réédition des activités et sessions d'information et de formations de ces acteurs, notamment au sud Cameroun (Juillet - Octobre 2010) - FAO

1.1.2.1 Activités

Pour atteindre les objectifs visés par ces activités, à savoir : (i) organiser au moins 4 ventes groupées des PFNL qui sont effectuées ; (ii) Structurer, rendre fonctionnel et active les organisations des producteurs qui sont structurées, la FAO a sollicité l'assistance de l'organisation pour la valorisation des produits forestiers non ligneux et la conservation de l'environnement au Cameroun (ONEPCAM) dont les missions assignées étaient de faciliter l'organisation des ventes groupées de ndo'o (*Irvingia* spp.) et d'autres PFNL dans les communautés de l'axe Ebolowa – Ambam, pour améliorer les revenus des producteurs et contribuer à leur développement socio économique (Août, Septembre et Octobre 2010). En particulier, il s'agissait de :

- Susciter dans les communautés forestières le sens de l'initiative et le goût des affaires ;
- Accroître la capacité des communautés forestières à générer des revenus par la pratique des activités économiques convenablement gérées ;
- Favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat forestier communautaire sur les PFNL suffisamment outillé pour intégrer le secteur économique formel ;
- Harmoniser les relations commerciales producteurs ruraux des PFNL majeurs - grossistes et industriels par la promotion du respect mutuel ;
- Lutter contre les préjugés attribués à l'exploitation des PFNL ;
- Renforcer la capacité des producteurs dans les communautés rurales à s'autonomiser ;
- Favoriser l'accès des minorités défavorisées aux préfinancements des activités génératrices de revenus à partir des PFNL ;
- Augmenter la visibilité en vue d'accroître le taux de couverture de la population cible des dites communautés ;
- Mettre un fonds de roulement dans les communautés, organiser et animer son utilisation.

Pour atteindre ces objectifs, les activités préparatoires et celles d'animation des ventes ont été conduites.

Par les activités préparatoires, on a :

- La planification des interventions avec les communautés a été faite pour assurer une gestion efficace des ressources et du temps ;

- La distribution des rôles pour éviter l'amalgame, les manquements et/ou les doublons, une juste répartition des rôles entre le facilitateur local ONEPCam. Pour les communautés, il s'agissait de stocker le produit et maintenir la communication sur les quantités disponibles. Pour ONEPCam, il s'agissait : (i) Mettre un crédit de communication auprès des leaders des communautés ; (ii) Prendre contact avec des acheteurs grossistes ; (iii) Communiquer les quantités de PFNL se trouvant dans les communautés aux grossistes ; (iv) Mettre en relation les communautés et les acheteurs grossistes ; (v) faciliter la vente groupée dans la communauté en présence des 02 parties le jour de la transaction.
- Le choix des leaders des communautés : Dans chaque communauté, il a fallu rapidement déceler les personnes capables d'animer le groupe, de porter facilement les informations auprès de ONEPCam, se présenter comme la porte d'entrée de la communauté. Les critères de sélection étaient entre autres, la disponibilité, l'engagement, l'expérience, la confiance, la capacité à écrire et à lire un rapport, et quelques aptitudes pour la négociation. Les communautés elles mêmes se sont prononcées et ont présélectionnées 31 producteurs comme leaders de communautés dans les sites. A la fin, 23 ont été retenus, coachés dans un premier temps, puis formés plus tard pour encadrer les producteurs.

Pour les activités de ventes groupées proprement dites, elles ont été organisées en quatre séquences :

- **La mobilisation des producteurs** : les producteurs dans les communautés à la base se présentant comme le principal maillon de la chaîne des valeurs de la filière mangue sauvage (ndo'o), 27 réunions de sensibilisation, regroupement, préparation de la vente et accompagnement des ventes ont été effectuées dans les 9 sites retenus ;
- **La contractualisation avec les grossistes** : le processus d'accompagnement des communautés pour les ventes groupées a permis d'établir des contacts de collaboration avec sept grossistes dont un possède un agrément (SOFIB) comparé aux grossistes qui sont des locataires de lettres de voitures c'est-à-dire qu'ils mènent leurs activités dans l'informel conformément lorsqu'on se réfère à Loi forestière.

1.1.2.2 Résultats

L'accompagnement des regroupements communautaires a permis de mobiliser directement 406 personnes dans 9 sites et tenir :

- 14 ventes groupées dans 5 sites pour 34 sacs de *ndo'o* (*Irvingia* spp.), autres PFNL (ébaé...) organisées avec succès ; Ceci inclus les 5 ventes groupées spontanées / occasionnelles dans 5 sites pour 12 sacs *ndo'o*, et autres PFNL (1 fois) ; les ventes spontanées sont celles qui ont été réalisées sans une réelle préparation avec les *leaders* et les communautés et les grossistes, mais qui ont eu lieu grâce à la présence fortuite ou opportune d'un acheteur bon prix. Ces 14 ventes se chiffraient à 3 540 100 FCFA représentant 644 seaux de 5 L, à répartir entre 406 personnes.
- Échecs de 3 ventes dus à la combinaison des facteurs tels que le mauvais temps aux pluies, au mauvais état des routes, aux mauvaises négociations, et à l'enclavement ;
- Une augmentation des revenus de l'ordre de 35% avec des prix moyens de vente allant de 4000 FCFA/le seau à 5 000-5 500 FCFA/le seau.

Le tableau 4 ci-dessus donne un aperçu plus détaillé des ventes organisées avec réussite.

Tableau 4 : Ventes organisées avec réussite

SITE	VENTES RÉUSSIES	NOMBRE DE SEAUX	PRIX MOYEN DU SEAU	SOMME TOTALE PERÇUE ET ENREGISTRÉE
NKOLANDOM	04 + 1*	239 + 52*	5 500	1 314 000 + 262 000*
BIBA	01 + 1*	78 + 31*	5 500	42 9000 + 148 000*
MVAM YETOM	01	94	5 500	467 000
ABANG BETHEL	01 + 1*	27 + 24*	5 500	148 500 + 131 000*
BITYILI	01 + 1*	Ebaé (45)	2 000	90 000
NGOAZIP	1*	61*	5 000	298 000*
MENGALE	01	Ebaé (21)	1 500	31 000
TOTAL	09 + 5*	438 +216*		2 479 500 + 1 060 500*

*_Ventes groupées spontanées

Afin de permettre aux regroupements communautaire de mieux assurer leurs ventes groupées (stockage du produit, avance aux producteurs...), un fonds de roulement, conformément au contrat de partenariat, a été mis à la disposition des regroupements communautaires, ainsi qu'un appui en crédit de téléphone pour les diverses communications des leaders devant faciliter le succès des ventes groupées. Les plaques de signalisation, quant à elles, permettent de mieux localiser les différents points où les ventes groupées sont effectuées, pour tous les acteurs, mais aussi et surtout pour donner plus de valeur et de lisibilité à la transaction en sortant les PFNL du maquis. Un tableau 5 a été conçu à cet effet pour plus de clarté et de lisibilité.

Tableau 5: Répartition des fonds de roulement et des crédits de communication des ventes par sites et des plaques de signalisation

SITE	NOMBRE DE LEADERS SUIVANT LES FONDS	FONDS DE ROULEMENT PERÇU	CRÉDITS POUR LA COMMUNICATION DES STOCKS ET DES VENTES	PLAQUE DE SIGNALISATION DU POINT DE VENTES
NKOLANDOM	03	200 000	25 000	03
BIBA	02	100 000	25 000	01
MVAM YETOM	02	100 000	25000	01
ABANG BETHEL	04	50 000	25 000	01
BITYILI	04	100 000	25 000	En cours
MENGALE	02	100 000	25 000	En cours
NGOAZIP	02	100 000	25 000	En cours
MVANGAN	02	50 000	25 000	En cours
NKONG MEDJAP	02	100 000	25 000	En cours
TOTAL	23	900 000	225 000	06

1.1.2.3 Enseignements et leçons

De nombreuses difficultés ont été rencontrées pour conduire cette activité et se rivalisent les unes les autres, militant ainsi pour une approche globale et intégrée pour valoriser les PFNL. On peut relever :

- La faible production du *ndo'o* sur certains axes (Sangmélima-Djougou retenus au départ) ;
- Le projet a été mis en œuvre lorsque saison de production du *ndo'o* tirait déjà à la fin ;
- Plusieurs sollicitations par les communautés de l'organisation des ventes groupées des autres PFNL majeurs pour substituer le *ndo'o* en fin de saison ;
- La faiblesse sensibilisation des autres services de l'administration/gouvernement acteurs des filières PFNL (Ministère du Commerce, Ministère des PME, MINADER...) ;
- La faiblesse des moyens financiers pour un quadrillage efficace du terrain et des acteurs pendant la période de production intense ;
- Le contrôle difficile des multiples descentes des *bayam sellam* dans les communautés ;
- La faiblesse de l'esprit entrepreneurial des communautés forestières communautaire sur les PFNL ;
- L'administration pas assez outillée pour faire intégrer les PFNL dans le secteur économique formel ;
- La forte emprise des *bayam sellam* organisées en réseau pour acheter les PFNL à vil prix dans les communautés ;
- La difficulté des producteurs locaux des communautés forestiers rurales à s'autonomiser ;
- L'accès nul des PME rurales forestiers aux préfinancements des activités génératrices de revenus à partir des PFNL dans les communautés.

Pour surmonter ces difficultés, il s'avère nécessaire de :

- Organiser des ventes groupées d'autres PFNL à forte demande locale ;
- Impliquer d'autres communautés rapprochées pour démultiplier l'expérience ;
- Introduire d'autres modules d'enseignement à l'avenir (gestion des stocks, conditionnement...) ;
- Renforcer les capacités du comptoir du marché de Nkolandom (en tant que site pilote des ventes groupées),
- Partager les informations entre les producteurs des sites (dupliquer le processus vers les autres),
- Renforcer la visibilité du travail entrepris dans les communautés ces derniers temps par un marketing plus actif du processus et une communication plus élaborée avec des affiches et plaques, parfois en langue locale ;
- Étendre le travail commencé dans les communautés vers les marchés par la création des espaces réservés comme sites pilotes pour fixer et contrôler tous les acteurs, de même que les quantités et les diverses transactions... ;

- Sélectionner et ajouter de manière participative d'autres PFNL majeurs dans les communautés pour une bonne appropriation des enseignements sur les ventes groupées à travers les regroupements des producteurs locaux.

La principale leçon que l'on tire ce processus c'est que plus on s'éloigne de la périphérie, plus les prix d'achats baisse et les pratiques très arbitraires sont accentuées (état de la route, enclavement, inorganisation des producteurs, dictature des « bayam sellam ». En guise de conclusion, ces ventes groupées des PFNL organisés dans les communautés ont permis, en très peu de temps, à plusieurs personnes tant des communautés forestières que de l'administration de réaliser que les PFNL peuvent efficacement contribuer :

- A l'augmentation de nos revenus par leurs ventes ;
- Au renforcement de l'esprit de vie associative et mutuelle dans nos communautés ;
- A une meilleure défense collective des intérêts communs ;
- A une meilleure organisation des producteurs pour éviter d'être dupés individuellement ;
- A la pratique des prix compétitifs pour l'intérêt des producteurs dans les communautés pendant les vente du PFNL majeurs (*ndo'o*, *ebae...*) ;
- A garantir de bonnes quantités de produit en un seul lieu pour pratiquer de bonnes affaires avec les grossistes ;
- A la prise de conscience de la nécessité d'une gestion durable de toutes les ressources ;.
- A la maîtrise des prix, des quantités et de la qualité des PFNL à vendre ou à acheter par les différents acteurs ;
- Aux échanges diverses des expériences ;
- A l'existence ou aux projections pour la réalisation des comptoirs spéciaux pour la commercialisation des PFNL dans les marches par les mairies/municipalités.
- A un partenariat avec le ministère du Commerce en cours (organisation des marchés périodiques) ;
- A une synergie d'actions avec le MINFOF (01 stand au Comice Agro pastoral) ;
- A la collaboration en vue avec les communes d'Ebolowa et d'Ambam pour l'organisation des ventes de PFNL dans les marchés d'Ebolowa et le marché frontalier d'Abang Minko et de Kye - Osi ;
- Aux sollicitations des autorités à plus de collaboration (MINCOMMERCE, MINFOF...).

1.1.3 Appuis structurant en vue de : Mise en place, Viabilisation et Formalisation des cadres organisationnels des producteurs ruraux de PFNL et des groupements ruraux des sites du sud Cameroun en PME (Juillet - Octobre - 2010) – FAO

1.1.3.1 Activités

Cette activité visait à institutionnaliser des fonds de roulements pour contribuer avec l'appui des crédits et des remboursements à faciliter la bonne réalisation des ventes groupées du *ndo'o* (*Irvingia spp.*) et d'autres PFNL dans les communautés de l'axe Ebolowa – Ambam. A terme et afin d'être un véritable outil d'accompagnement au service des exploitants des PFNL majeurs dans les communautés forestières, le fonds de roulement concoure à :

- Assurer le préfinancement des ventes des PFNL des PME forestières dans les communautés organisées en regroupements de producteurs ;
- Développer l'épargne et les crédits de la part des petits producteurs dans les communautés ;
- Mettre les bases d'une autonomie financière au sein des exploitants des PFNL dans les communautés ;
- Renforcer et pérenniser les regroupements des producteurs et autres acteurs pour la valorisation des PFNL dans les communautés ;
- Encourager les initiatives des communautés forestières pour les affaires à partir des PFNL ;
- Contribuer à générer des revenus et à créer des richesses dans les communautés à partir de l'exploitation des PFNL ;
- Lutter contre la mendicité des PME forestières communautaires ;
- Positionner l'exploitation des PFNL dans les communautés forestières comme une affaire rentable.

Cette activité a été exécutée par la FAO avec l'assistance de l'ONEPCAM. A cet effet, des ventes groupées sont organisées à la suite des formations allant dans ce sens. Toujours dans le cadre du renforcement des capacités, le protocole de partenariat prévoit la mise d'un fonds de roulement à la disposition des communautés. Pour mettre en place ce fonds, trois séances de travail ont eu lieu avec les leaders puis une séance par regroupement communautaires ont été organisées pour définir le mécanisme et les modalités et de fonctionnement de l'activité de crédit et remboursement prévu à cet effet comme un manuel de procédure.

1.1.3.2 Résultats

Au terme de l'accompagnement des PME, on a débouché sur :

- Une vision partagée du fonds de roulement et des perspectives ;
- Une définition commune des procédures et modalités de gestion des fonds de roulement ;
- Neuf comités de gestion des fonds de roulement ont été mis en place dans les regroupements communautaires pilotes ;
- Une somme de 900 000 FCFA a été distribuée à 9 regroupements communautaires commercialisant les PFNL comme contribution externe.

Ces fonds de roulement a permis dès les premières semaines, de réaliser :

- 11 préfinancements effectifs pour 176 bénéficiaires ;
- 11 préachats de la production des producteurs pour un total de 1 124 000 FCFA pour leur stockage, en attente des grossistes qui achèteront à bon prix.

Pour assurer la bonne communication entre les acteurs, un crédit pour les appels téléphoniques a été mis à la disposition de chaque leader de communauté (Tableau 7); Un dispositif de fonctionnement de ce fonds a été retenu à l'avance pour éviter des dérapages dans la gestion.

Pour asseoir la pérennité des ventes groupées, un mécanisme et des modalités de fonctionnement du fonds a été défini ; ceci inclus :

- **Les critères d'éligibilité au fonds de roulement**

Pour prétendre aux prêts financés par le Fonds, il faut remplir les conditions générales suivantes :

- a) **Conditions générales**

- Être un Groupe ou un individu parrainé par un Groupe, intervenant dans le projet de commercialisation du *ndo'o* ou d'autres PFNL ;
- Présenter une garantie technique (estimation des ventes) ;
- Présenter une garantie morale, en l'occurrence, une caution solidaire pour les groupes ;
- Ouvrir un compte de dépôts à vue. Selon les conditions d'adhésion en vigueur. Les frais d'entretien de ces comptes sont fixés à **1 000 FCFA par mois**.

- b) **Composition du dossier**

Le dossier de crédit comprend :

- Une demande précisant le montant des ventes escompté et le montant d'avance sollicité, adressée au comité de gestion des fonds (CGF) via le Délégué Général d'ONEPCam ;
- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou de toute autre justification pour les individus ;
- Une copie de l'agrément ou des Statuts et du Règlement Intérieur pour les personnes morales avec la précision du statut du membre sollicitant le crédit.

Ce dossier doit être complété par l'une des conditions citées plus haut.

- **Durée et taux d'intérêt appliqués aux crédits**

La durée du crédit est fonction de la date prévue pour les ventes en accord avec ONEPCam et le regroupement communautaire. Cette durée ne dépendant pas du demandeur, le crédit accordé sera remboursé à intérêt fixe de 3% quelle que soit la durée, mais n'excédant pas 30 (trente) jours.

- **Activités admissibles au financement**

L'initiative de mise en place ne finance que les activités « *Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des bénéficiaires ruraux des PFNL dans les communautés* ». Le plafond de financement est de 40 % des revenus escomptés.

- **Mécanismes d'octroi du crédit**

Le processus d'octroi est mis en œuvre au sein du Comité de Gestion du Fonds (CGF) ; Il permet de définir et de mettre en œuvre les critères d'octroi de crédit et de suivi du recouvrement desdits crédits auprès des bénéficiaires. A cet effet, le CGF est une structure de prise de décision incorporée au fonctionnement de l'ONEPCAM pour plus de transparence et de traçabilité pour un début. Les membres qui constituent le CGF sont :

- 1 Représentant d'ONEPCAM : **Président**

- 1 Responsable financier de "ONEPCAM » : **Secrétaire**
- 1 Trésorier des regroupements : **Trésorier**
- 2 Représentants des Groupes : **Membre**

Peuvent en faire partie sur leur sollicitation, à tout moment, le partenaire au projet ; la FAO :

- a) La session du Comité se tient en session ordinaire une fois par mois sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire ;
- b) Les décisions se prennent de préférence sur consensus et par vote quand ce dernier ne peut être obtenu ;
- c) La décision d'octroi de crédit se prend à partir d'une demande d'une personne physique ou morale qui se sera acquitté de contraintes ou conditions prévues dans le document ;
- d) En cas du manque de consensus dans la prise de décision d'octroi de crédit, la voix du Président est prépondérante. ;
- e) Les membres du Comité constituent une des sources d'informations principales de leur structure ;
- f) Le Président du Comité doit présenter aux membres à chaque session, le rapport où on peut retrouver l'activité d'octroi et de remboursement de crédits, les demandes de financements, celles qui ont obtenu l'accord, celles qui ont eu l'avis défavorable, celles qui n'ont pas encore été examinées ;
- g) Le Comité de gestion devra réadapter les critères d'octroi de crédit au vu des difficultés rencontrées.
 - Le taux d'intérêt fixe s'élève à 3 % du crédit octroyé ;
 - Le montant des intérêts recouverts contribuera au fonctionnement en partie du Comité de Gestion du Fonds, notamment en ce qui concerne la documentation spécifique et les rapports.
- h) Le Fonds doit pouvoir se reconstituer à la fin du cycle de vente.

- **Opérations de gestion du crédit et missions des intervenants (ONEPCAM)**

Dans le cadre de ce dispositif de gestion du fonds de roulement, la gestion du crédit comprend les opérations suivantes :

- la demande de crédit suivant les sollicitations des Groupes ;
- la pertinence de financement du crédit ;
- le déblocage des fonds ;
- la mise à disposition du crédit aux bénéficiaires ;
- le suivi-encadrement ;
- le recouvrement.

La demande : L'analyse du besoin et de la situation du demandeur constitue le début de la procédure de traitement des dossiers de crédit.

La pertinence du financement : Dans la procédure de traitement des dossiers à soumettre au Comité de gestion, le contrôle de qualité des dossiers intervient après l'analyse du besoin. Il a pour objectif la prise en compte de l'analyse pertinente de l'activité permettant une bonne prise de décision sur tout dossier admis.

Le débloqué des fonds : Le débloqué des fonds intervient à la suite des conclusions du Comité de Gestion. Les dossiers approuvés par cette instance sont avec copie du procès verbal confiés à l'EMF pour débloqué des fonds dans les séquences annoncées. Les sommes sont virées dans le compte du concerné.

La mise a dispositions du crédit : La séance de mise à disposition des fonds aux bénéficiaires est précédée par la lecture, l'explication et la signature du contrat de prêt entre le bénéficiaire et l'EMF. Un représentant d'ONEPCAM assiste à cette cérémonie de signature.

Le suivi-encadrement : Il est réalisé par ONEPCAM ; Il est chargée du suivi-accompagnement et doit adresser un rapport d'exécution du plan d'accompagnement une fois par trimestre au Comité de Crédit.

Le recouvrement : il se fait par virement au compte du Fonds Rotatif, immédiatement après la réalisation de la vente concernée. La responsabilité des opérations des recouvrements incombe aux trésoriers des différents regroupements communautaires, animée par les leaders des communautés, contrôlée par les présidents des différents regroupements des producteurs et supervisée par ONEPCAM, selon l'échéancier défini dans le contrat de crédit.

Les litiges : Tout litige né de la présente collaboration doit faire l'objet des pourparlers entre le Président du regroupement concerné avec son Bureau et ONEPCAM. Des propositions de solutions doivent être formulées et adressées au CGT pour décision finale. Les mis en cause doivent être informés de la décision finale de conciliation pour action avec délais d'exécution.

La répartition des fonds a été faite au terme de l'élaboration du mécanisme et des modalités de fonctionnement du fonds. Le tableau 6 ci-dessous ressort ces différents regroupements bénéficiaires, leurs dates de création, les noms des leaders en charge des décaissements des fonds pour chaque groupe, les montants alloués à chaque groupe, les remarques ou état d'avancement.

Tableau 6 : Répartition des fonds de roulement par regroupements paysans

Groupement	Date de création *	Noms des leaders	Montant alloué (FCFA)	Remarques
Nkolandom	06 août	(3) MEYE Marcel BIYITA Christine	200 000	<ul style="list-style-type: none"> - 3 préfinancements des ventes - Des préachats pour 450 000 FCFA - 105 seaux de PFNL stockés avant l'arrivée des grossistes - 46 Bénéficiaires du préfinancement des ventes
Biba	11 août	(2) ATYAM Suzie ONDOUA Jean, EVINDI Ruben, MEBOUNOU Alphonse	100 000	<ul style="list-style-type: none"> - 1 préfinancement - des préachats de 115 000 - 24 seaux de ndo'o et 10 seaux d'ebae stocks - 27 bénéficiaires du préfinancement
Mvam Yetom	11 août	(2) EVINA MFOULOU Elie, MBIADOMANE Parfait	100 000	<ul style="list-style-type: none"> - 1 préfinancement - des préachats de 123 000 - 29 seaux de ndo'o stockes avant les ventes

		ANYUZOO ZOO		- 18 bénéficiaires
Abang Bethel	12 août	(4) BITEE Pierre Saustain, ZAMBO ONDO Georges, MENGUE OBAM Fridolin, MENGUE Celine	50 000	- 1 préfinancement - Les préachats de 50 000 - 8 seaux stockes en attente grossîtes - 3 bénéficiaires des préfinancements
Bityili	09 septembre	(4) ABOMO Laurette et MEZENE Sylvie	100 000	- 1 préfinancement - Les préachats de 110 000 - 24 seaux ndo`o stockes en attente grossîtes - 15 bénéficiaires des préfinancements
Mengale	13 août	(02) EVONGO Martin BISSI François	100 000	- 1 préfinancement - Les préachats de 31 000 - 21 seaux d'ebae stockes en attente grossîtes - 19 bénéficiaires des préfinancements
Ngoazip	15 août	(02) ONDOUA Parfait	100 000	- 1 préfinancement de 95 000 en cours pour 09 bénéficiaires
Mvangan	03 septembre	(02) ETOUA ETOUA Helene OSSA	50 000	- 1 préfinancement des achats en cours de 50 000 pour 11 bénéficiaires
Nkong Medjap	13 août	(02) ESSIANE Calvin et BISSO Justin	100 000	- 1 préfinancement des achats en cours de 100 000 pour 28 personnes
Total			900 000	

*Bureau en place

1.1.3.3 Enseignements et conclusions

Les deux premières semaines de gestion du fonds de crédit ont permis de penser que ceci reste le clé pour la facilitation des ventes groupées au sein des communautés. Ce fonds suscite déjà un grand engouement auprès des regroupements communautaires et les estimations tablent déjà sur un enregistrement de plus de 1000 bénéficiaires avant la fin du mois de décembre, compte tenu des sollicitations en cours. Cela nécessite d'avantage de vigilance et de rigueur dans la gestion de la part des communautés et de l'ONEPCam.

1.1.4 Promotion des filières porteuses à travers le SIM et les Ventes groupées (Mai -Octobre 2010) – SNV

Les produits forestiers non ligneux constitue d'importantes sources de nourriture et surtout de revenus supplémentaires pour les populations des les zones forestiers au Cameroun. Ces produits sont beaucoup plus exploités par les femmes, les jeunes et surtout les minorités (pygmées). Selon la FAO, les *petites et moyennes entreprises* impliquées dans les PFNL sont pour la plupart des cas les entreprises informelles bâties autour de la famille ou de la communauté. On les considère même comme étant des petites et moyennes entreprises familiales. La notion de filière ici est l'ensemble des étapes suivies par un produit de la production de la matière première jusqu'à la consommation ou la destruction totale du dit produit. Dans cette perspective que cette activité a été exécutée avec l'accent est mis sur la structuration de ces acteurs, la facilitation de l'accès aux informations sur les filières des PFNL afin de mieux bénéficier du fruit de leur exploitation. La SNV a une grande expérience dans le renforcement des capacités des organisations locales, avec un accent particulier sur

les approches genre, minorité et gouvernance. L'intervention de la SNV dans le développement des filières des PFNL consiste à renforcer les capacités des acteurs et à faciliter l'accès au marché par les producteurs. A ce titre, la SNV facilite depuis 2008 la mise en œuvre d'un système d'information sur les marchés. Une des activités à développer par la SNV dans le cadre du présent projet est la mobilisation des acteurs pour la collecte/stockage des produits et la facilitation des ventes groupées à travers la mise en relation des producteurs avec les acheteurs et la consolidation du SIM. L'approche de la SNV est fondée sur le transfert des compétences aux organisations intermédiaires pour qu'elles accompagnent les populations bénéficiaires dans la production et la commercialisation des produits.

L'impact recherché par la SNV se situe au niveau de :

- L'amélioration de la production ;
- L'augmentation des revenus et l'investissement de ces revenus dans les services sociaux de base ;
- La création des emplois.

Ces organisations sont soit des clients (structures locales choisies bénéficiant de l'appui de la SNV) ou les LCB (*Local Capacity Builders*). Les bénéficiaires finaux de l'appui de ces organisations locales sont les groupes de producteurs Baka et Bantou, les exploitants des forêts communautaires, les commerçants des PFNL regroupés en associations. La SNV considère comme client toute organisation qui bénéficie de ses appuis directs en termes de renforcement des capacités. Par contre le LCB est une organisation ayant atteint un certain niveau de compétence à qui la SNV confie certaines activités de renforcement des capacités des organisations clientes.

1.1.4.1 Activités

Les activités développées par la SNV avec les organisations locales couvrent 3 régions administratives (Centre, Sud et Est) du Cameroun (Tableau 7). Cependant, la mise en œuvre du système d'information sur les marchés couvre en plus les régions du Nord Ouest et Sud ouest.

Tableau 7 : Distribution des organisations impliquées dans le développement des filières des PFNL par zone d'intervention

Régions Organisation d'appui (ONG)	Organisations	Bénéficiaires	Localisation
Sud	CEREP (LCB)	ASEPSE AFCOM	Ebolowa
	CADER	Producteurs des PFNL d'Akom 2	Akom 2
	Association Baka (ADEBAKA, ABAGUENI, ABAWONI)	Producteurs Baka du grand Djoum	Djoum, Oveng, Mintom
	Groupes Bantou	Producteurs Bantou du grand Djoum	Djoum, Oveng, Mintom
Centre	CEREP (LCB)	AFCONT (groupement de forêts communautaires)	Ngambe Tikar
Est	AJDUR	Producteurs Baka et Bantou de Lomié,	Lomié, Messok, Ngoyla

		Messok et Ngoyla	
	ASBAK	Producteurs Baka de Lomié et Messok	Lomié - Messok
	AAFEBEN REGFOC	producteurs Baka et Bantou de Yokadouma	Yokadouma

Pour conduire cette activité, trois types de formation ont été menées incluant :

- **Formations théoriques et pratiques**

Plusieurs formations ont été organisées afin de permettre aux ONG locales et LCB d'acquérir des compétences leur permettant de mieux jouer le rôle d'accompagnement. Pour les commerçants grossistes des, il était question de renforcer leurs compétences en gestion administrative et financière d'une campagne de PFNL. Le suivi de la mise en œuvre de la formation est confié au LCB.

- **Formation des groupes de producteurs sur l'approche filière**

Cette formation a été dispensée aux animateurs de deux organisations d'appui. Il s'agit de l'Association des jeunes pour le développement durable de Messok (AJDUR) et l'association des Baka de Lomié (ASBAK). Au terme de la formation, les participants ont amélioré leurs connaissances sur les filières des PFNL, les acteurs et leurs rôles, les opportunités et contraintes du marché, le mécanisme de fixation des prix afin de mieux s'investir dans la collecte et les ventes groupées des PFNL, l'équité dans la filière. Par le passé, ces animateurs se focalisaient uniquement sur la défense des intérêts des producteurs qui est leur cible principale, ce qui est contraire à la notion de filière.

- **Formation pratique sur la maîtrise des techniques de production, séchage et conservation des PFNL**

Cette formation a été dispensée au profit des animateurs d'AJDUR et ASBAK en présence de 35 représentants de 19 groupes de producteurs de Lomié, Messok et Ngoyla qu'encadrent ces deux organisations. La formation sur les techniques de production était participative et a permis de mieux valoriser le savoir faire de certains producteurs. Les organisations d'appui et les producteurs ont ainsi amélioré leur connaissance en technique de production de certains PFNL tels que la mangue sauvage, le njangsang¹, l'Ebaye, le koutou, le cola, le poivre noir, les rondelles, l'huile de moabi, etc... La SNV a associé un commerçant grossiste des PFNL pour transférer les compétences en normes de qualité des PFNL (technique de séchage, conservation, les unités de mesures etc...).

Les producteurs ont découvert une nouvelle méthode de production du njangsang.

- **Formation des producteurs et commerçants en gestion administrative et financière d'une campagne des PFNL.**

25 membres de l'association des exploitants des produits spéciaux d'Ebolowa (ASEPSE) et les représentants de 19 GICs des producteurs des PFNL (35 personnes) et 11 animateurs de trois organisations d'appui locale (AJDUR, ASBAK et CEREP) ont bénéficié de cette formation. Les différents modules étaient réadaptés en fonction du groupe cible pour une meilleure compréhension. Au terme de cette formation, la SNV a mis à la disposition de chaque participant les outils

simple de gestion permettant de suivre et d'évaluer une campagne des PFNL. La fiche de gestion a été testée et finalisée incluant les variables telles que la date, le produit, la quantité achetée, le prix unitaire, le prix total et le total du stock.

- **Mécanisme de suivi de l'utilisation des outils de gestion par les acteurs des filières**
Le cas du suivi des commerçants des PFNL

Les organisations d'appui local étaient responsables du suivi de l'utilisation des outils de gestion par les producteurs d'une part et les commerçants d'autre part. En fonction de la localisation et de la synergie entre ces différents acteurs, CEREP était responsable de suivre tous les 25 commerçants grossistes membre de ASEPSE répartis dans les quatre marchés d'Ebolowa. ASBAK et AJDUR étaient responsables du suivi auprès des GIC des producteurs de Lomié et Messok. Pour faciliter ce travail, la SNV a conclu un contrat de prestation de service avec CEREP en tant que LCB pour un coaching de proximité des membres d'ASEPSE à une bonne utilisation de ces outils.

Les rapports intermédiaires de CEREP ont montré que :

- Tous les commerçants ont compris l'importance des outils de gestion financière d'une campagne ;
 - L'utilisation de tous les outils par ces commerçants est lente ;
 - Les commerçants préfèrent garder les outils à la maison pour éviter de subir les augmentations de taxes par les agents des impôts à la connaissance de leur chiffre d'affaire ;
 - Certains commerçants n'ayant pas bien assimilés la formation ou absents à la formation ont besoin d'un recyclage ;
 - Leurs homologues nigériens refusent de signer sur les formulaires de préfinancement
- **Le suivi des organisations de producteurs par les ONG locales**

Dans chaque zone d'intervention, les ONG locales ont été identifiées pour accompagner les organisations de producteurs afin d'assurer leur véritable implication dans la production et la commercialisation des PFNL. Pour chacune de ces organisations, le mécanisme de suivi était bien défini dans les termes de référence annexés à un contrat. Leur programme d'intervention prévoyait l'accompagnement de ces organisations de la production jusqu'à l'organisation des ventes groupées. Il s'agissait de :

- Former les producteurs sur les techniques de production durable des PFNL ; par exemple la vulgarisation et la sensibilisation des producteurs sur l'utilisation de la machine à fendre la mangue sauvage et la méthode de production rapide du njangsang ;
- Informer les producteurs sur les autres PFNL rentables qu'on trouve dans leur forêt ; c'est par exemple le cas des champignons sauvages « koutou » ;
- Mettre à la disposition des producteurs les informations du SIM, plus précisément les fiches de synthèse demande (quantité, qualité, prix, noms et contacts des acheteurs) ;
- Former les producteurs sur les méthodes de stockage des produits et la planification des ventes groupées dans les villages ou les marchés urbains.

Pour pérenniser la production des machines à fendre la mangue sauvage, un fonds de roulement été mobilisé, le développement des filières des PFNL nécessite des moyens tant au niveau des producteurs que des acheteurs pour stabiliser la production et faire des ventes groupées plus profitables à tous (économie d'échelle). Plusieurs organisations d'appui se focalisent sur les producteurs et oublient de considérer les autres acteurs de la chaîne des valeurs. Le rôle de la SNV dans la mobilisation des fonds de roulement s'est situé à deux niveaux de la chaîne :

- Au niveau des producteurs, la SNV a collaboré avec la Coopération Technique Belge (CTB) pour mobiliser les fonds de roulement au profit des producteurs Baka et Bantou du grand Djoum (Djoum, Oveng et Mintom). Huit millions de FCFA (environ douze mille euro) ont été mis à la disposition des producteurs Baka et bantou de la zone de Djoum. Cet argent a servi aux associations Baka (représentant près de 3 500 producteurs) et 15 organisations de producteurs Bantou de s'impliquer dans la collecte et la vente des produits. Un autre rôle capital joué par la SNV était de mettre à la disposition des acteurs les outils permettant de sécuriser ces fonds et de bien suivre leur utilisation.
- Au niveau des acheteurs grossistes, la SNV a facilité des négociations avec les établissements de micro finance pour mobiliser les fonds permettant de réduire progressivement le monopole et la pression des commerçants nigériens. Le blocage de cette initiative s'est situé au niveau des garanties physiques à procurer par les associations des commerçants pour bénéficier de ces crédits. Toutefois, les établissements de micro finance ont pu à travers les échanges comprendre le potentiel économique du secteur des PFNL.

1.1.4.2 Résultats

L'appui des ONG locales a suivi la logique du développement des filières. La mise en œuvre du SIM a permis d'être en contact permanent avec les commerçants et les producteurs. La résultante de ce travail était l'organisation de plusieurs ventes groupées au profit des groupes de producteurs. Quelques chiffres sur ces ventes sont regroupés dans le tableau 8.

L'accompagnement des organisations de producteurs des PFNL par les ONG locales a permis de dégager un certain nombre de points positifs ou acquis :

- Les producteurs sont au jour le jour informés sur les tendances du marché des PFNL à travers les informations sur le SIM. En effet, depuis le début de la campagne 2010, les unités de mesure ont connu des évolutions, allant des seaux de 5 litres aux seaux de 9 litres ; ces mesures sont influencées par les commerçants nigériens de la filière qui achètent des grandes quantités des PFNL ; les prix ont grimpé sensiblement de 3 000 FCFA le seau à 7 000 FCFA ; ces producteurs étaient informés au jour le jour afin de se conformer aux normes et exigences du marché.
- Beaucoup de producteurs ont préféré stocker leur produit, suivant les tendances du marché pour les vendre à des prix plus alléchants en octobre ou novembre, les commerçants grossistes camerounais ayant aussi optés pour stockage, on a noté une forte pression de ces derniers sur les producteurs qui à leur tour haussent les enchères. C'est le cas des producteurs Baka du grand Djoum qui depuis le début de la campagne ont déjà stocké plus de 200 seaux de 8 litres de mangue sauvage.
- Les producteurs ont découvert plusieurs autres opportunités de marché à travers les produits qui étaient encore non exploités dans leur zone.

Tableau 8 : Les ventes groupées des PFNL par les organisations locales (SNV)

ONG d'appui	Produit	Groupe de producteurs	Nombre de bénéficiaires	Quantité de produit	Prix unitaire (FCFA)	Prix total
CEREP	Ndo'o	Mang	33	144 seaux	4000/9L	576 000
CEREP	Ndo'o	FC Adevima	9	114 seaux	5000/9 L	570 000
CEREP	Ndo'o	Mvila Yevol	6	50 seaux	5000/9L	250 000
FONJAK	Ndo'o	GICOVEN	50	162 seaux	12 000/15L	1 944 000
AJDUR	Ndo'o		Pas mentionné	1000 seaux	7500/15L	7 500 000
CADER	Ndo'o	stocké				

AAFEBEN	Ndo'o	stocké				
ADEBAKA	Ndo'o	stocké				
GIC Bantou du grand Djoum	Ndo'o	stocké				
Total enregistré			98	variable	variable	10 840 000

C'est le cas de l'Ebaye (*Pentacletra macrophylla*) et du mycelium des champignons (koutou en langue Baka) qui n'étaient pas encore exploités dans la zone de Ngambé Tikar.

- La demande du marché (qualité des produits) a permis aux producteurs d'améliorer la qualité des produits en général et de la mangue sauvage en particulier. Dans la zone de Djoum par exemple, les pygmées Baka produisent les amandes de très bonne qualité (séchées au soleil) grâce aux nombreuses sensibilisations, information et formation sur les normes du marché.
- Les ONG d'appui sont de plus en plus conscientes de leur rôle dans le développement des filières des PFNL ; en plus leur action n'est plus focalisée sur la production et les producteurs, mais sur tous les acteurs de la filière. Une synergie d'actions a été créée entre CEREP et CADER autour de l'exploitation des PFNL afin de renforcer une dynamique organisationnelle forte et partage d'expérience au niveau local.
- Les responsables des forêts communautaires ont pris conscience de l'importance des PFNL au lieu de se focaliser uniquement sur le bois.
- Les commerçants grossistes des PFNL d'Ebolowa membre d'ASEPSE deviennent de plus en plus professionnels dans leurs activités à cause de la disponibilité des outils de suivi de l'évolution de la campagne malgré leur dépendance des fonds des commerçants nigériens. Ils sont en mesure d'évaluer leurs stocks, d'évaluer et même de prévoir les bénéfices en fin de campagne.
- La gestion des fonds de roulement par les organisations de producteurs reste à parfaire. Malgré les outils, les formations et le suivi de proximité de ces organisations, on constate des cas de défaillance dans la gestion de ces fonds. Cette défaillance est beaucoup plus accentuée chez les organisations intermédiaires Bakadu fait de leur mode de vie.
- Une appropriation remarquable des ONG d'appui et des acteurs directs (producteurs et commerçants) du SIM est un indicateur qui donne des espoirs pour le développement des filières des PFNL dans le temps.

Le développement des filières des PFNL nécessite l'intervention de plusieurs acteurs ayant des rôles différents mais complémentaires. L'un des facteurs qui inhibe l'exploitation des PFNL est le cadre légal qui n'est pas approprié pour ce secteur. Le Ministère en charge des forêts et de la faune (MINFOF) contribue à l'implication des acteurs directs (producteurs, peuples autochtones, commerçants) dans l'amélioration de loi forestière. Pendant les campagnes 2009 et 2010, le MINFOF à travers ses services déconcentrés (poste forestier) a contribué à la délivrance des certificats d'origine permettant aux producteurs de vendre leurs produits dans les marchés urbains à des prix plus équitables. Les établissements spécialisés dans le transfert d'argent ont facilité les transactions financières des commerçants camerounais et étrangers des filières des PFNL. La collaboration avec certains projets de développement (FAO, CTB, AGEFO, CTB PADES, Nature plus etc...) a permis de financer les réunions et les voyages des producteurs et commerçants) des filières.

1.1.4.3 Enseignements et conclusion

L'expérience de la SNV Cameroun dans la promotion des filières des PFNL intègre plusieurs acteurs (directs et indirects) ; l'implication des ONG locales permet d'assurer la pérennisation des actions auprès des bénéficiaires. Ces ONG doivent maintenir la neutralité et étendre leur appui à tous les acteurs directs. En plus, la connaissance du marché (information permanente) est un facteur déterminant pour assurer la transparence et l'équité le long des filières. Au Cameroun, les grossistes nigériens jouent un rôle important dans la commercialisation des PFNL, mais jusqu'à présent aucune action n'est menée envers ces acteurs ni par le gouvernement, les ONG internationales et nationales en vue de réduire leur monopole. Les informations sur les marchés des PFNL dans les pays voisins sont aussi déterminantes pour l'établissement de l'équilibre le long des filières. Pour une bonne promotion des filières des PFNL, les actions initiées méritent d'être consolidées.

Au niveau des producteurs : La maximisation de leur implication dans les filières en recherchant les informations nécessaires à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des PFNL et en appliquant les outils de suivi mis à leur disposition.

Au niveau des commerçants : La recherche des fonds de commercialisation pouvant permettre d'acheter les PFNL et de revendre aux grossistes étrangers de façon indépendante

Au niveau des ONG d'appui : Le développement des outils pour le suivi de la production et commercialisation des PFNL au profit des producteurs et des commerçants et un appui neutre au profit de ces deux catégories d'acteurs directs. Le suivi des investissements des revenus issus de la commercialisation des PFNL par les groupes les plus défavorisés afin d'évaluer le véritable impact.

Au niveau des organisations internationales de développement : La collaboration étroite avec l'État pour influencer le cadre légal d'exploitation des PFNL afin de créer un environnement favorable pour le développement de ces filières. Le parrainage des associations de commerçants auprès des banques pour la mobilisation des fonds de roulement pour leur autonomie progressive.

1.2 Consolidation des acquis de l'approche ADM sur l'ensemble des autres sites du projet en RDC et au Cameroun

1.2.1 Élaboration et diffusion de statuts et règlements intérieurs des PME forestières créées à l'effet de l'approche ADM (Août-Octobre 2010) – FAO

1.2.1.1 Activités

Cette importante activité a pris corps au rythme de la mise en œuvre de l'approche ADM et surtout dans la phase 3 qui porte sur l'élaboration des plans de développement d'entreprise dans les 151 entreprises ayant développées les PDE. Le travail d'élaboration des statuts et de leur diffusion auprès des membres et des partenaires a été facilité par les organisations d'appui.

1.2.1.2 Résultats

Toutes les 151 PDEs sont gérées par des organisations communautaires ayant des statuts ; les règlements intérieurs sont également disponibles et ont connu des adaptations profondes pour arrimer les organisations l'esprit entrepreneurial.

1.2.1.3 Enseignements et conclusion

Le travail d'élaboration et de diffusion des statuts et règlements intérieurs est déterminant pour le développement des entreprises parce qu'il permettra de fixer les membres sur la vision, les valeurs, les objectifs et les modalités de gestion incluant les droits et devoirs de ceux-ci. Cet effort va être consolidé au cours de l'année 2011 qui marquera le démarrage de la mise en œuvre des PDE

1.2.2 Élaboration et mise à disposition des utilisateurs ruraux d'un manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PME forestières de PFNL (Septembre –Novembre 2010) - FAO

L'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM) a été retenue comme la principale approche d'intervention du projet, et à travers celle-ci, L'approche de mise en œuvre du projet a été accomplie à travers la consolidation de la collaboration intersectorielle et inter-projet pour promouvoir le développement d'une économie des PFNL, la collaboration avec les collectivités locales, le développement d'une synergie entre les projets FAO. Le projet a également été mis en œuvre à travers la facilitation de la création de plateformes des acteurs impliqués dans les filières desdits produits favorisant les échanges d'information, le renforcement des capacités, la création d'une plus grande valeur ajoutée, une meilleure qualité des produits, un meilleur accès au marché et la disponibilité de l'information sur les institutions financières.

A ce jour, le projet a atteint l'un de ses résultats clefs avec 151 Plans de Développement de l'Entreprise (PDE) disponibles, développés par les communautés rurales, dont quelques uns sont entrés dans la phase de mise en œuvre. La majorité des PDE n'ont pas encore été mis en œuvre et sont confrontés aux manques de financement pour exécuter correctement leur plan d'action. Outre, la question des financements qui reste brûlante, une évaluation rapide de la faisabilité des PDE relève les faiblesses suivantes :

- Une cohérence insuffisante entre les trois composantes des PDE notamment leur volet commercial ;
- Certains PDE sont trop théoriques et pas suffisamment orientés sur l'opérationnel avec des projections financières qui paraissent irréalistes ;
- L'absence d'information sur la part du marché actuelle et sur celle qu'il faut conquérir ;
- L'absence d'étude de marché « terrain» portant sur les clients potentiels et sur la concurrence, même quand celle-ci a été faite, la comparaison dans un tableau sur les forces et les faiblesses n'est pas réaliste ;
- L'inexistence de plan d'action commerciale pour conquérir les futurs clients ;
- Certains plans de trésorerie paraissent irréalistes ou incompréhensibles.

Le processus de création d'une entreprise est complexe ; il requiert une mobilisation des ressources financières, matérielles, techniques et managériales pour assurer la durabilité de l'entreprise. Créer une entreprise est peut-être un pas capital mais la faire vivre pour qu'elle atteigne ses objectifs, est un défi permanent. Le socle sur lequel une entreprise doit bâtir sa croissance, assurer sa compétitivité et continuer à atteindre ses objectifs sur le long terme, repose sur une cohérence permanente entre les trois piliers fondamentaux que sont : le commercial, l'organisationnel et le financier.

La grande majorité des PDE développées dans le cadre du projet décrit plus haut, a été élaborée dans une perspective visant à solliciter des financements extérieurs ayant des stratégies de remboursement fondées sur la commercialisation des PFNL. Cette démarche qui interpelle doublement les banquiers (dont le risque est la principale motivation) et des communautés forestières (les perspectives de croissance rapide, rentable et forte de l'entreprise sont primordiales), repose sur un certain nombre de questions critiques :

- Le PDE correspond-il à des attentes du marché réellement existantes ou à des attentes purement virtuelles ?
- Quels sont les véritables avantages concurrentiels de l'offre commerciale présentée dans le PDE? Ces avantages seront-ils suffisants pour porter le développement de l'entreprise?
- Quelle est la part du marché actuelle ? Une étude de marché fiable ou voir sommaire a-t-elle été réalisée ? Des intentions de commandes sont-elles déjà recueillies ?
- Qui sont les concurrents directs et indirects de l'entreprise? Comment pourraient-ils réagir ?
- Quels seront les moyens nécessaires, notamment sur le plan humain, pour commercialiser les PFNL et/ou les produits dérivés ?

Ces questions clé qui touchent à la compétition, la clientèle et au marché, ne peuvent trouver des réponses appropriées qu'à travers le développement d'une stratégie commerciale et de marketing. Si celle-ci est basée sur une connaissance de l'environnement interne et externe de l'entreprise, elle permettra peut être de battre les grands stratèges que sont les vendeurs isolés et les autres concurrents directs ou indirects.

1.2.2.1 Activités

Cette activité a été réalisée par la FAO sur la base des rapports des trois phases de mise en œuvre de l'approche ADM mais également du rapport de l'analyse de besoins financiers des PME pour la mise en œuvre des PDEs. Elle visait l'élaboration d'un manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PME forestières de PFNL.

1.2.2.2 Résultats

Le manuel intitulé 'Manuel de formation pour les PME rurales impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale' a été élaboré en français et traduit en anglais. 150 exemplaires du manuel ont été produits et distribués. Le manuel de formation a été mis en ligne dans le site du projet pour donner la possibilité aux usagers de le télécharger.

1.2.2.3 Enseignement et conclusion

Au moment où le manuel était mis en circulation, quelques uns des PDE issus de l'accompagnement du projet étaient sur le point d'entrer dans leur phase d'implémentation. Ce manuel va aider les PME, à préparer les conditions de faisabilité technique, sociale et économique la mise en œuvre des PDE.

1.2.3. Support financier et matériels aux 150 PME pilotes avec les PDE au Cameroun et en RDC (Novembre-Décembre 2010) – FAO

1.2.3.1 Activités

Cette activité qui devait être réalisée par la FAO, visait à apporter un soutien financier pour la mise en œuvre de 151 PDEs. Une enquête a été initiée auprès des 151 PME porteuses de PDE pour collecter les données sur leur besoin financier, les apports internes et le soutien financier externe sollicité. Les données saisies ont été analysées pour cerner le nombre de personnes ciblées, les impacts potentiels, les écarts, les besoins en financements et la capacité de financement.

1.2.3.2 Résultats

Un état des besoins financiers des PME s'élève à 135 644 000 FCFA (270 0989,6 USD) réparti entre 151 PME (Tableau 9 et 10). 93,5 % des fonds sont attendus au Cameroun contre 45,9% en RDC.

Tableau 9: État des besoins financiers des groupes d'initiative commune par pays et ONG facilitatrice (US\$)

Pays	ONG Facilitatrice	Group d'Initiative commune/Association villageoise	Fonds attendus (US\$)
Cameroun			69974,1
		Bewodevcoop (10)	14744
		COMINSUD (11)	24770
		FAP (7)	14666
		GIC PRO3LOCAUX De Lara (13)	4994,7
		Green Safe (14)	4248,4
		GIC Narral Agro Éleveurs de Garoua (8)	6551
RDC			176380,1
		ADE/NSIONI (7)	17396,36
		ASJT (7)	15518,77
		CODAFE (30)	45000
		GRADIC/BOMA (3)	7500
		GRAED/BOMA (3)	7500
		LEVAIN DES MASSES ONGD (12)	30000
		NGUIZANI PLATE FORME (10)	27500
		UDPIL (13)	25965
Total			246354,2
Coûts administratifs (10% du total)			24635,42
Grand total			270989,6

Tableau 10: Proportion du soutien financier couvert par pays et groupe d'initiative commune

Pays	Group d'intérêt	Fonds nécessaires (US\$)	Fonds attendus (US\$)	% de fonds attendus
Total Cameroun		69974,1	74564,1	93,8
Total RDC		176380,13	383916,36	45,9
Grand Total		246354,23	458480,46	53,7

1.2.3.2 Enseignements et conclusions

Le soutien financier des PDE n'a pas abouti pour des raisons liées au temps limité restant pour le déboursement de l'argent, qui n'aura pas été possible de tenir si les procédures étaient respectées avec la clôture du projet. Le financement des PDE a été ajourné et servi de socle pour la négociation d'une deuxième extension du projet auprès de l'Union Européenne pour la période janvier-avril 2011.

1.3 Renforcement des actions visant les minorités pygmées dans les deux pays

1.3.1. Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL des ces minorités pygmées à travers des animateurs ruraux relais en partenariat avec les ONG locales et les associations rurales existant au Cameroun (septembre – Novembre 2010) -SNV

1.3.1.1 Activités

Cet encadrement rapproché a été fait par le biais d'un certain nombre d'activités telles que :

- L'appui à l'organisation des ventes groupées sous le modèle SIM ;
- La participation effective au SIM ;
- L'implication dans le développement de la machine à fendre la mangue sauvage.

1.3.1.2 Résultats

- Les Baka commencent à utiliser les machines pour fendre la mangue même si celle-ci reste très timide ;
- les Baka stockent leurs produits et négocient avec les acheteurs un prix plus équitable ;
- les Baka sont organisés autour de trois associations (ADEBAKA, ABAGUENI, ABAWONI) pour vendre leurs PFNL ;
- Les Baka maîtrisent les techniques de production de plusieurs PFNL (mangue sauvage, njangsang, ebaye, champignon) ;
- Les Baka connaissent les techniques de transformation de la mangue sauvage et du njangsang
- Les associations Baka s'impliquent dans la collecte et la vente des PFNL avec les fonds de roulement
- Les Baka sont acteurs du système d'information sur les marchés des PFNL (SIM-PFNL)
- Les Baka organisent les ventes groupées des PFNL.

1.3.1.3 Enseignements et conclusion

La SNV a rencontré quelques difficultés pendant la facilitation du processus ayant abouti à la production, vulgarisation et commercialisation de la machine à fendre la mangue sauvage :

- Les sources de revenus ne sont pas diversifiées et les PFNL sont saisonniers ; en effet, dans la région du Sud Ouest environ 10 % de la mangue sauvage produite dans le milieu naturel est l'espèce *Irvingia wombulu* qui a une membrane plus dure et difficile à fendre avec la présente machine ; ceci relance un nouveau défi quant à un autre outil approprié, surtout à cause des déclarations des participants à la réunion de sensibilisation sur l'appropriation rapide des techniques de domestication de *Irvingia wombulu* dans cette région ;
- La faible capacité de gestion des fonds par les leaders des associations Baka (les fonds de roulement ne retournent pas à la source) ;
- Les difficultés de stockage (les maisons des Baka ne sont pas appropriées pour le stockage des PFNL) ;
- Une mission d'évaluation de l'utilisation de la machine par les producteurs Baka de la zone du grand Djoum a relevé une très faible utilisation de la machine par les producteurs qui ne s'y habituent pas encore. Cependant, quand on réalise des tests d'utilisation de la machine avec ces derniers ils sont pourtant intéressés, ceci laisse croire qu'un suivi de proximité permettra de mieux les habituer progressivement à l'utilisation de la machine.

En prélude à ce transfert de capacités et de leadership aux Baka, quelques actions méritent une consolidation de la responsabilisation des leaders des associations Baka du grand Djoum pour une véritable sensibilisation de producteurs Baka à l'utilisation de la machine et à la consolidation de la force de négociation qu'ils sont entrain de développer.

RESULTAT 2 : Les filières des PFNL prioritaires sont développés

2.1. Consolidation et pérennisation des acquis de la mise en œuvre du SIM

2.1.1. Discussions avec les bénéficiaires et acteurs du SIM (producteurs, commerçants et intermédiaires commerciaux, radio rurales et autres médias impliqués) sur les perspectives de l'auto prise en charge de coûts liés au SIM ; et définition concertée des solutions appropriées et soutenables durablement (Mai-Septembre 2010) – SNV

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont une source importante de revenus pour les populations rurales. L'exploitation de ces produits contribue largement à la subsistance des dites populations. Dans la plupart des cas, le marché des PFNL n'est pas équitable et ne profite que très peu aux plus pauvres que sont les producteurs. Les facteurs majeurs qui créent ce déséquilibre sont le manque d'information sur le marché, l'éloignement et l'enclavement des bassins de production des marchés, les coûts de transport de plus en plus élevés et les diverses tracasseries que les commerçants de la filière rencontrent sur la route. Les acheteurs n'arrivent que de façon sporadique dans les zones de production et fixent des prix parfois largement inférieurs au prix réel du produit. Pour apporter un début de solution à ce problème, le Système d'Information sur le Marché (SIM) s'avère important pour les acteurs ; car un tel système peut permettre de faire un lien entre l'offre et la demande pour plus de transparence et d'équité.

La SNV en collaboration avec la FAO dans le cadre du projet GCP/RAF/408/EC intitulé « *Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale* » a facilité depuis 2008 avec les acteurs des filières des PFNL la conception et la mise en œuvre d'un système d'information sur le marché des PFNL. Ce système a largement contribué à booster la commercialisation des PFNL dans les bassins de production à travers les ventes groupées à des prix de plus en plus équitables. L'évaluation des deux premières phases (SIM1 et SIM 2) a montré une augmentation entre 30-35% des revenus des producteurs et des commerçants. Au regard de l'impact du SIM, la région du Nord-ouest Cameroun a pris le relais. De même, la RDC (République Démocratique du Congo) à travers l'équipe SNV est en expérimentation de la première phase du même modèle que celui en cours au Cameroun. Le fonctionnement du SIM nécessite un financement adéquat pour assurer la collecte, le traitement et la diffusion des informations par les radios communautaires ; tout comme la dissémination des fiches du SIM dans les zones de production des PFNL. La SNV et la FAO ont investi environ 13 millions de FCFA par an en 2008 et 2009 pour supporter les coûts de collecte et de diffusion des informations sur l'offre et la demande des PFNL. Ces coûts sont bien évidemment élevés pour être supportés par les acteurs directs de la filière des PFNL. Il serait donc utile de définir un modèle moins coûteux, durable et payable par les bénéficiaires directs du SIM, ou alors de définir les mécanismes de financement du SIM tels qu'il fonctionne en ce moment.

L'absence de financement démobilise les acteurs impliqués dans le SIM.

En effet, depuis septembre 2009, la SNV et la FAO n'ont plus investi des fonds dans le fonctionnement du SIM. Il a donc été remarqué que seules quelques ONG et radios communautaires sont encore fortement impliqués dans la mise en œuvre du système. On note un retard et un déficit d'accès aux informations (offre et demande) par les producteurs et les commerçants. La conséquence immédiate est la baisse du revenu des acteurs directs des filières de PFNL.

Au regard de cette baisse de régime de fonctionnement du SIM, la SNV et la FAO ont prévu en 2010, de définir des mécanismes de pérennisation du SIM au Cameroun. La SNV a pensé mener cette réflexion avec les acteurs de mise en œuvre, afin de prévoir la mise en application des différentes propositions qui seront faites par ces dernières. C'est dans cette optique qu'il a été organisé un atelier sur la consolidation et la recherche des mécanismes d'autofinancement du SIM par les acteurs de la filière des PFNL. Le SIM étant mis en œuvre aussi dans les régions du Nord Ouest et Sud Ouest, un autre atelier avec le même objectif s'est tenu à Kambe avec les acteurs de ses deux régions.

2.1.1.1 Activités

Pour atteindre les objectifs de cette activité, les activités suivantes ont été conduites :

- **Production d'une machine métallique pour fendre les amandes de la mangue sauvage**

Une synergie d'actions entre SNV et FAO a permis la production d'une machine métallique à fendre les amandes de la mangue sauvage en 2008. Après plusieurs tests d'utilisation, les producteurs ont confirmé l'efficacité de la dite machine qui procure plus de sécurité, d'hygiène, de rapidité et la qualité du produit obtenu. En 2009, la SNV à travers les organisations locales de développement (ONG), les organisations de producteurs des PFNL, les médias locaux et certains partenaires au développement a facilité la connaissance et la vulgarisation de cet outil auprès des bénéficiaires et utilisateurs que sont les producteurs des PFNL. L'étape restante dans ce processus est la production et la commercialisation à grande échelle des machines dans les bassins de production de la mangue sauvage. Ayant impliqué les organisations locales depuis le début de ce processus, la SNV a décidé de transférer cette étape à ces dernières pour plus de durabilité et d'appropriation par les bénéficiaires. A cet effet, un mécanisme autonome de production et de commercialisation des machines à travers un fonds de roulement géré par deux ONG locales a été développé.

Une approche participative et transparente a été utilisée pour la production des machines ; Effet, pendant les premières phases de conception et de fabrication de la machine, la SNV à travers une ONG locale (FONJAK) avait identifié un menuisier métallique à Yaoundé qui a produit les premières machines à raison de 20.000 FCFA la pièce. En 2010, une approche participative à été adoptée en identifiant plusieurs autres menuisiers dans plusieurs bassins de production à travers un appel d'offre restreint et les affiches d'annonce sur l'initiative dans les zones de production. Au terme de ce processus, le coût de production de la machine a été fixé à 15 000 FCFA ; soit une réduction du coût de production de l'ordre de 5000 FCFA, c'est-à-dire passant de 20 000 FCFA à 15 000 FCFA.

La SNV a donné un contrat de prestation à chaque menuisier pour la production de 50 machines. Une partie de ces machines a servi pour la sensibilisation et la vulgarisation auprès des producteurs d'une part, et d'autre part, la vente de l'autre partie a permis de reconstituer un fonds de roulement qui sera géré par les ONG locales pour assurer la durabilité de la production et la vente des machines aux producteurs.

Par ailleurs, une stratégie de vulgarisation et de dissémination des machines dans les bassins de production de la mangue sauvage ceci à travers :

- **Développement des outils et canaux de vulgarisation de la machine**

La SNV s'est proposée de faire connaître la machine par les producteurs de toute la zone forestière du Cameroun (Centre, Sud, Est, Nord ouest et Sud ouest). A cet effet, plusieurs organisations locales (ONG), partenaires au développement, services déconcentrés du MINFOF, MINADER, radios communautaires, regroupement des forêts communautaires identifiées ont été ciblés pour assurer la vulgarisation de l'outil auprès des producteurs. Dans

cette approche, chaque organisation locale (ONG) et de développement, chaque organisation de producteurs, entité de gestion de forêt communautaire a reçu contre décharge une machine pour la sensibilisation de proximité.

Pour accompagner cette action et toucher un public beaucoup plus large, un dépliant et un poster ont été produits et distribués en même temps que les machines. Ces outils de communication illustratifs expliquent clairement le mécanisme mis en place pour la commercialisation des machines à travers deux ONG locales et les moyens simples d'envois des fonds pour l'achat de ces machines. Dans chaque bassin de production, la SNV en concertation avec les ONG de vulgarisation a identifié les lieux d'affichage des ces posters.

- **Organisation des réunions de vulgarisation en collaboration avec les autres partenaires**

Dans les zones où la SNV a une faible présence de terrain, les autres partenaires au développement ont servi de relais pour faciliter ce travail. C'est ainsi que WWF à travers son programme Kudu Zombo de Campo a facilité l'organisation d'une réunion avec les ONG et représentants des groupes de producteurs de la zone de Campo-Ma'an. Dans la région du Sud ouest la Fédération des Forêts Communautaires (**FEDEFKOM**) en collaboration avec le *Programme for the Sustainable Management of Natural Resources, South-West Region (PSMNR-SW)* a contribué à mobiliser les producteurs et autres acteurs de la région pour une réunion de sensibilisation sur la machine. Au terme de cette réunion, le président du FEDEFKOM a été désigné point focal pour assurer la production et la commercialisation des machines dans la région ; à cet effet, il a été convenu que la région identifie un menuisier métallique dans la zone de Mamfe pour la production des machines sur place avec l'appui technique d'un des trois menuisiers impliqués dans le processus. L'équipe SNV de Bamenda a identifié l'ONG **BERWODEVCOOP** pour assurer la dissémination des machines dans la région du Nord Ouest.

- **Mise en place d'un système durable de commercialisation des machines avec la société civile**

La SNV a combiné la sensibilisation sur la machine avec le système d'information sur les marchés (SIM) des PFNL. Dans ce système les ONG FONJAK et CEREP basées respectivement à Ngoulemakong et Ebolowa servent de points focaux centraux. En plus de cette fonction, ces deux organisations ont été très actives dans l'accompagnement des producteurs des PFNL de la production à la commercialisation. En effet, dans la stratégie d'intervention de la SNV, les organisations locales qui ont atteint un certain niveau d'expertise sont considérées comme étant des **Local Capacity Builders (LCB)** ; ces dernières prennent le relais pour renforcer les capacités d'autres organisations d'un niveau inférieur.

La SNV a accompagné ces deux organisations (FONJAK et CEREP) pour mettre en place un fonds de roulement et un système durable de commercialisation des machines à fendre la mangue sauvage.

- **Collaboration pour la mise en place d'un compte sécurisé devant assurer la production et la commercialisation autonome des machines par les ONG locales**

L'établissement de micro finance **Express Union** spécialisé dans le transfert rapide d'argent a été ciblé pour loger les fonds de production et de commercialisation des machines par les deux ONG. Cet établissement est reconnu pour sa large couverture géographique et la facilité de son système de transfert de fonds. En prélude à l'ouverture du compte, la SNV a facilité la mise en place d'un cadre juridique adéquat pour la gestion d'un compte conjoint entre deux organisations ; A cet effet, les deux organisations ont fourni tous les documents

légaux exigés par l'établissement de micro finance qui ont permis l'ouverture du compte dénommé **CEREP-FONJAK N° E080039553**.

La SNV a facilité la signature d'un protocole d'accord dénommé « **Accord de gestion du compte CEREP-FONJAK pour la production et la commercialisation des machines à fendre la mangue sauvage** ». Cet accord définit toutes les clauses et les procédures à respecter pour une gestion efficace et transparente du compte afin d'assurer la production et la commercialisation des machines auprès des producteurs (voir annexe pour les clauses du protocole d'accord). Une partie des recettes de vente des machines a permis de constituer un fonds de roulement logé dans ce compte qui va permettre dans les années à venir la production d'au moins 75 autres machines par CEREP et FONJAK pour pérenniser le système.

- **Établissement d'un système de vente des machines par CEREP et FONJAK**

Le coût initial de production des machines était à 20 000 FCFA entre 2008 et 2009 ; l'approche participative adoptée par la SNV a permis de ramener ce coût à 15 000 FCFA. Après échange avec les deux ONG responsables de la commercialisation, et pour récompenser les efforts et le temps impartis pour ce travail, il a été convenu de vendre les machines à 18 000 FCFA et de reverser 15 000 FCFA dans le compte du fonds de roulement pour financer les prochaines fabrications ; Les détails sur la répartition de cette plus value sont contenus dans l'accord de gestion du compte CEREP-FONJAK ouvert à Express Union (en annexe). Ces mêmes conditions sont applicables aux organisations qui s'engageront à mener des activités similaires dans un bassin de production bien déterminé ; c'est le cas avec le président du FEDEFOM, Majesté Robinson Tanyi pour la région du Sud ouest.

2.1.1.2 Résultats

Au terme de cette activité facilitée par la SNV, quelques résultats méritent d'être mis en exergue.

- Un système de production et de commercialisation des machines aux producteurs est mis en place à travers deux ONG d'accompagnement (CEREP et FONJAK) et un établissement de micro finance (Express Union).
- Un fonds de roulement pour financer les productions des machines est sécurisé ;
- Plusieurs PME productrices des machines sont identifiées, formées et elles sont connues des deux ONG assurant la relève de cette activité ;
- Plus de 220 machines à fendre les amandes de la mangue sauvage ont été produites et disséminées dans les bassins de production du Centre, Sud, Est, Nord ouest et Sud ouest du Cameroun, notamment dans les localités de Yokadouma, Lomié-Messok, Mbalmayo, Sa'a, Ngambé Tikar, Mbalmayo, Ebolowa, Djoum-Oveng-Mintom, Manfe-Limbe-Buea-Kumba, Edéa, Yabassi, Kribi-Campo-Ma'an, Bui and Donga Mantum. Cette activité a permis de mobiliser et d'impliquer activement plus de **100** organisations de producteurs, ONG d'accompagnement, organisations internationales de développement, radios communautaires, mairies, services déconcentrés de l'Etat impliqués (MINFOF, MINADER) ;
- Plusieurs partenaires au développement se sont impliqués dans l'initiative en fonction de leur zone d'intervention ; Le PSMNR-SW conjointement mis en œuvre par GTZ, DED et KfW ont proposé de subventionner l'achat des machines au profit des producteurs de la région du Sud ouest (60%), et d'identifier un menuisier métallique pour la production de proximité dans la région ;

- La production des machines aura à long terme un impact positif sur l'environnement. En effet, le couteau de cette machine est une lame de ressort que les menuisiers récupèrent des vieux véhicules abandonnés ; ceci contribuera à réduire l'effet polluant de ces déchets métalliques qui ne sont pas d'ailleurs dégradables.

2.1.1.3 Enseignements et conclusion

La SNV a rencontré quelques difficultés pendant la facilitation du processus ayant abouti à la production, vulgarisation et commercialisation de la machine à fendre la mangue sauvage :

- Les acteurs de la région du Sud ouest étaient réfractaires aux posters et dépliants qui étaient complètement en langue française, la SNV n'ayant pas pensé à une version anglaise ;
- Dans la région du Sud Ouest environ 10 % de la mangue sauvage produite dans le milieu naturel est l'espèce *Irvingia wombulu* qui a une membrane plus dure et difficile à fendre avec la présente machine ; ceci relance un nouveau défi quant à un autre outil approprié, surtout à cause des déclarations des participants à la réunion de sensibilisation sur l'appropriation rapide des techniques de domestication de *Irvingia wombulu* dans cette région ;
- Les menuisiers métalliques estiment que malgré le fait que la lame de ressort utilisée pour produire la machine soit un objet de récupération, elle demeure difficile à trouver pour la production des grandes quantités.

Cette initiative qui a commencé en 2007 à travers la collaboration entre la SNV et la coopération Technique Belge (CTB) a progressivement abouti à la mise à la disposition des producteurs d'un outil pouvant améliorer la productivité de la mangue sauvage. La forte implication de la société civile dans le processus permet d'être optimiste quant à la pérennisation de cette action. La SNV prévoit un transfert total de cette initiative aux organisations locales à partir de Janvier 2011. En prélude à ce transfert, quelques actions méritent une consolidation :

- La production de la version anglaise du poster et dépliant pour l'utilisation dans les régions du Nord ouest et Sud ouest ;
- Au moins un accompagnement de CEREP et FONJAK au processus de production et commercialisation d'une série des machines en suivant les procédures contenues dans l'accord de gestion du fonds de roulement ;
- La formation d'au moins un menuisier métallique de la région du Sud ouest pour s'assurer de la fabrication des machines de bonne qualité dans cette zone.

RESULTAT 3 : Les techniques de gestion durable des PNFL prioritaires sont renforcées, notamment la récolte et la domestication

3.1 Renforcement des capacités techniques et économiques des PME Pépiniériste d'essences forestières

3.1.1 Consolidation approfondissement des niveaux de formations pour la maîtrise des techniques d'agro foresterie in situ (Avril – Septembre 2010) – ICRAF

3.1.1.1 Activités

L'objectif de l'activité est de consolider et capitaliser des formations pour la maîtrise des techniques d'agroforesterie in situ. Cette activité a déjà été largement couverte en termes d'équipement, de formation technique et de mise à réseau, et d'élaboration business sur plusieurs sites dans les deux pays selon les LOA 2009. Il s'agira de combler des besoins d'assistance pour la mise en œuvre des plans d'action sur la maîtrise des techniques d'agroforesterie *in situ*. Pour cela,

Au Cameroun

- Deux sessions de formations en techniques de multiplication végétative dans le septentrion du Cameroun ont été organisées dans les localités de Ngong et Lara (Nord Cameroun) ;
- Une session de formation en technique de multiplication végétative dans le septentrion du Cameroun a été organisée dans les localités de Ndop (Nord-Ouest Cameroun).

En RDC

- Dix sessions de formation en domestication ont été organisées dans le Bas-Congo ;
- 43 718 plants ont été produits dans les pépinières en 2010 réparti en dont 38 585 plants de semis, 399 marcottes, 3 665 plants de boutures et 1 069 plants greffés.

3.1.1.2 Résultats

Au Cameroun

42 personnes ont été formées (24% des femmes) en domestication des arbres locaux au Nord-Ouest et au Nord et Extrême Nord du Cameroun (Tableau 11).

Tableau 11 : Formations pour la maîtrise des techniques d'agroforesterie in situ

Lieu	Dates	Thème	Nombre de participants	
			H	F
Région du Nord-Ouest				
Ndop	16-18/06/10	Domestication of high-value agroforestry species	21	1
Régions du Nord et de l'Extrême-Nord				
Ngong	21-22/04/10	Techniques de domestication des arbres locaux	6	2
Lara	24-25/04/10		7	5
TOTAL			34	8

En RDC

652 personnes ont été formées (55% de femmes) en domestication réparti dans une quarantaine de localités.

3.1.1.3 Enseignements et conclusion

Au Cameroun

De l'organisation jusqu'à la tenue du cours plusieurs contraintes se sont présentées. Les contraintes majeures sont les suivantes :

- Le choix des représentants des communautés : Il n'a pas été facile de trouver dans les différentes communautés des gens capables de lire, de comprendre, et/ou de s'exprimer en français. Finalement, on a opté pour la traduction. Malheureusement, la traduction a exigé plus de temps que prévu au départ ;
- L'accès dans les communautés : il n'a pas été facile d'accéder dans les communautés comme Touloum pour leur donner des lettres d'invitation à cause de la rareté des moyens de transport.

L'objectif de ce cours était de renforcer les capacités de respectivement 8 et 16 nouvelles communautés dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Au vue des résultats obtenus, nous pouvons dire que les objectifs ont été atteints. Toutefois, le succès de la formation n'étant pas une garantie en soi de la réussite du projet, il serait indispensable de bien suivre les participants sur le terrain dans la création des pépinières satellitaires. Ceci ne serait possible qu'à partir d'une bonne planification de la suite (après formation), la prise en compte des craintes qui peuvent influencer considérablement la poursuite des activités.

Au terme de la formation, dans la partie septentrionale, un plan de suivi pour les mois de mai, juillet et octobre 2010 a été élaboré. Il sera fait par l'ONG Action Communautaire pour la Protection de l'Environnement (ACPE) qui est notre partenaire dans cette zone en collaboration avec le CTL du projet. L'ICRAF fera une dernière visite d'appui au mois de septembre 2010. Les visites de suivi seront guidées par les plans d'action rédigés par les différentes communautés. Les pépinières recevront du matériel de pépinière selon leur performance en termes de production, propreté et enthousiasme des membres et en fonction de leurs besoins (arrosoirs, pulvérisateurs, sachets, ciseaux, sécateurs, châssis d'enracinement, plastique pour habillage châssis d'enracinement, pesticides). Aussi, dans un bref délai, une fiche technique sur la propagation par voie de bouturage et de semis d'*Acacia senegal* sera développée et distribuée aux pépiniéristes.

En RDC

Au cours de l'année 2010, les 43 718 plants produits dans les pépinières du Bas Congo sont entrain d'être intégrés dans les champs et les jardins de case des plants dans tous les sites et va se poursuivre jusqu'en fin décembre. Pour ce qui est du *Gnetum africanum*, à ce jour on compte plus de 1540 plants produits, une partie déjà intégrée dans 3 champs dont: Seke (10 ares), Tuidi (4 ares), Lukula (6 ares) et l'opération va se poursuivre dans les autres sites. A Lovo, 3 ares de *Mondia white* ont déjà intégrés Retenons cependant que la production réalisée par ces derniers a servi une population plus importante.

3.1.2 Amélioration du niveau d'équipement des pépiniéristes (Avril – Sept 2010) – ICRAF

3.1.2.1 Activités

L'objectif de cette activité est de consolider et capitaliser le processus d'amélioration du niveau d'équipement des pépiniéristes. Cette activité avait déjà été en partie couverte en termes d'équipement, de formation technique et de mise à réseau, et d'élaboration business sur plusieurs sites dans deux les pays conformément à la LOA 2009. Il s'agira de combler des besoins d'assistance pour la mise en œuvre des plans d'action.

Au Cameroun

Le matériel de conduite des pépinières a été offert dans quatre régions du Cameroun (Nord, Extrême Nord, Adamaoua et Sud).

En RDC

Les activités étaient centrées sur la construction des composantes des pépinières et la distribution du matériel.

3.1.2.2 Résultats

Au Cameroun

Le matériel suivant a été distribué :

- 24800 sachets plastiques de 1, 2 et 4l ;
- 35 arrosoirs ;
- 13 pulvérisateurs ;
- 26 sécateurs ;
- 43 couteaux pour greffage ;
- 13,5 litres d'insecticide ;
- 94 sachets de 50 g de fongicide ;
- 30 feuilles de tôles transparentes ;
- 3 rouleaux de plastique ;
- 5 gaines de marcottage.

En RDC

A l'année 4 du projet :

- 15 propagateurs d'enracinement dans l'ensemble ;
- 5 propagateurs géants dans l'ensemble ;
- 1 serre/coffre de germination des noix de palme ;
- 5 hangars en dur.

En 2010 nous avons distribué aux associations qui disposent des pépinières :

- 8 pulvérisateurs ;
- 10 greffoirs ;
- pour chaque ancienne pépinière : 2 machettes, 2 houes, 2 arrosoirs, 2 couteaux ;
- 500 à 2000 sachets polyéthylènes par association ;
- Un lot de semences des espèces diverses selon les besoins exprimés.

3.1.2.3 Enseignements et conclusion

Au Cameroun

Il ressort des analyses des résultats obtenus que la domestication des arbres peut réellement améliorer le revenu du ménage dans les zones cibles. Cette observation est d'autant plus importante quand on évolue des zones forestières (région du Sud) vers les zones plus vulnérables et nécessiteuses en arbres (région de l'Ouest et du Nord-Ouest) ; Une bonne approche pour booster la production dans les pépinières reste la « vente avant production » que prône le plan d'affaire. Dans le Grand-Nord où l'eau est un réel facteur limitant pour une bonne production en pépinière, l'utilisation du châssis de propagation est un moyen efficace pour diminuer les effets de ce manquement. En effet, un germoir ou une reeducation Bitter kola (*Garcinia kola*), Avocatier (*Persea americana*), Kolatier (*Cola nitida*), Njansang (*Ricinodendron heudelotii*), Olivier (*Olea europaea*), Mandarinier (*Citrus reticula*), Pamplemoussier (*Citrus grandis*), Citronnier (*Citrus medica*) et Oranger (*Citrus sinensis*) sous châssis et non à l'aire libre diminue au moins de 1/3 la fréquence d'arrosage et par conséquent la quantité d'eau à utiliser. Actuellement, avec une forte pression sur les ressources naturelles et la rareté des semences des espèces désirées, le bouturage sous châssis d'enracinement s'est avéré indispensable pour la production en masse des plants de certaines espèces.

Dans les zones où le potentiel d'achat des plants est plus élevé comme dans le Grand Nord, les producteurs n'en plantent pas suffisamment. Quand le gouvernement ou les structures de développement s'investissent dans la plantation des arbres, pas en tant que concurrents pour les producteurs mais en tant que facilitateurs à travers l'encadrement technique, le don du matériel voire l'achat des plants produits, les pépiniéristes produisent plus et les pépinières sont plus durables.

Au terme du projet, on se rend compte qu'il y a plusieurs choses que nous redoutons et nous ne saurons clore ce rapport sans les signaler et sans proposer des pistes pour les éviter.

- Le manque de bon fonctionnement des centres de ressource, surtout ceux du Grand-Nord où l'ICRAF n'aurait plus d'activités après ce projet GCP/RAF/408/EC. En effet, malgré le fait que les organisations de relais aient été préparées pour être indépendants à la fin du projet, une question reste : « Avec quels moyens vont-ils continuer à suivre les pépinières satellitaires ? » Surtout que leur indépendance devait être ponctuée par leur autofinancement. A cet effet, nous proposons que la FAO et ces partenaires dans leur propre budget de fonctionnement trouvent un minimum pour faire survivre ces centres. Ces derniers devront choisir juste quelques groupes à la limite des moyens disponibles pour pérenniser les acquis.
- L'utilisation des techniques de multiplication végétative dans la plupart des pépinières est encore trop faible malgré son amélioration avec le temps. La flamme pourrait rester allumée pour un temps (3 – 4 ans dans les zones où ces techniques étaient nouvellement introduites), mais on pourrait avoir une baisse si la demande des plants sélectionnés ne suit pas. Ce qui demande un renforcement des liens entre les producteurs et les acheteurs. Une réunion allant dans ce sens a eu lieu seulement pendant cette année 2010. Mais nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour évaluer ses effets. D'où la proposition de finalisation de la mise en place d'un tel partenariat facilité par la SODECOTON, WWF, MINFOF, MINEP dans la mesure où ces organismes reconnaissent la capacité des pépiniéristes à satisfaire leurs attentes en plants de qualité et en quantité.
- La durée du projet n'a pas permis de suivre les plants produits en pépinière jusqu'à l'entrée en production, car la plantation en champ a à peine commencé. Quand on revoit l'objectif du projet qui est de développer la filière des espèces, on se rend compte que perdre cette traçabilité serait la perte de la vision future ou la pérennité du projet surtout en ce qui concerne les aspects de domestication. Car l'arbre est une culture pérenne et comme telle, demande beaucoup plus de temps pour apporter un changement. A court ou à moyen terme, rien qu'une matérialisation de la traçabilité et la simulation du changement escompté pourrait nous donner satisfaction. Les groupes disposent des cahiers de bord qui illustrent les itinéraires des plants produits et plantés eux-mêmes (nom du membre du groupe/planteur, espèces, lieu de plantation, niche, nombre, type de propagule, date de plantation, ...). A cela devraient s'ajouter les itinéraires des plants vendus ou légués.

En RDC

Nous observons un engouement des demandes des associations pour un appui et un accompagnement de l'ICRAF en vue d'un renforcement de leurs capacités en production et intégration des espèces agroforestières. Les populations se sont montrées favorables pour appliquer l'agroforesterie à cause des avantages qu'offre cette dernière vis à vis de l'environnement et de l'amélioration de leur niveau de vie. Cependant, une bonne partie de la province n'est pas encore couverte par les activités de l'ICRAF.

C'est ainsi qu'à l'issue de l'atelier provinciale sur la forêt Modèle tenu à Kizu, les participants ont suggéré l'intensification des activités agroforestières. Ils ont trouvé que cela constitue une des pistes de solution pour atténuer la dégradation de nos forêts mais aussi une alternative pour améliorer le revenu des familles. En outre, les ateliers organisés par la FAO : un sur la politique forestière nationale et l'autre sur les causes de déforestation (cas du Bas Congo), ont soutenu entre autres l'intensification des activités déployées par ICRAF pour les mêmes raisons évoquées ci-haut. Afin de renforcer notre action à travers la province, nous allons développer davantage le partenariat avec les organisations relais pour qu'elles assurent le suivi régulier des associations. L'aspect recherche action va être renforcée pour plusieurs thèmes tels que : la domestication des espèces locales, le développement de l'entrepreneuriat paysan dans le commerce des PFNL, etc. Le renforcement des filières va également constituer notre grande préoccupation dans l'avenir.

3.1.3 Création et/ou consolidation de nouvelles PME Pépiniériste (équipement, formation technique et mise à réseau, élaboration business plan) (Avril – Septembre 2010) – ICRAF

3.1.3.1 Activités

L'objectif de l'activité est de suivre et capitaliser la consolidation de nouvelles PME pépiniéristes. Cette activité a déjà été largement couverte en termes d'équipement, de formation technique et de mise à réseau, et d'élaboration business sur plusieurs sites dans deux pays selon les LOA 2009. Il s'agira de combler des besoins d'assistance pour la mise en œuvre des plans d'action.

Au Cameroun

- 3 ateliers de formation pour l'élaboration des business plans des pépinières.

En RDC

- 9 formations-visites d'appui technique dans le Bas Congo et le Bas fleuve.

3.1.3.2 Résultats

Au Cameroun

41 personnes (21% des femmes) ont été formées en développement des business plan dans les régions du Nord-Ouest, du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun (Tableau 12).

Tableau 12 : Formation sur le suivi et capitalisation des activités de nouvelles PME pépiniéristes

Lieu	Dates	Thème	Nombre de participants	
			H	F
Région du Nord-Ouest				
Bamenda	07/12/10	Development of a business plan for a tree nursery	31	
Régions du Nord et de l'Extrême-Nord				
Maroua	4-5/10/10	Développement d'un plan d'affaires pour la pépinière agroforestière	18	2
Garoua	6-7/10/10		16	5
TOTAL			34	7

En RDC

- 8 pépinières pilotes suivies (Seke, Lukula, Lovo, Kikalú, Kimpese, Boko Secteur, Nzundu, Kisantu et Kasangulu) dont 4 créées en 2010. Dans le territoire de Seke Banza, deux pépinières satellites ont été créées, il s'agit de la pépinière de Kimuanda et de Kiphandana. Toutes les deux dépendant de la pépinière pilote de Kikalú où les formations sur la domestication ont été organisées. Deux autres pépinières satellites ont vu le jour à Lemba et à Kinkudu toutes les deux dépendant de la pépinière pilote de Lovo.

3.1.3.3 Enseignements et conclusion

Dans toutes les pépinières respectivement 379 700, 380 662 et 124 plants ont été vendus (par les pépiniéristes), plantés (au total par les acheteurs et les producteurs eux mêmes) et donnés aux proches (par les producteurs). Une fois de plus, il peut être remarqué ici un plus grand flux des plants dans les pépinières des zones sahéliennes et de savane. Dans ces zones, l'arbre est très prisé.

3.1.4 Formation des entrepreneurs pépiniéristes dans les domaines : Management d'entreprise et Recherche de marché (Mai – Septembre 2010) – ICRAF

3.1.4.1 Activités

L'objectif de cette activité est de former davantage des paysans entrepreneurs pépiniéristes dans les domaines du management d'entreprises et recherche du marché. Cette activité a déjà été largement couverte sur plusieurs sites dans deux pays selon les LOA 2009. Il s'agira de combler des besoins d'assistance pour la mise en œuvre des plans d'action.

Au Cameroun

- Trois ateliers de formation/restitution des plans d'affaires ont été organisés dans les régions de l'extrême nord, du Nord et du Nord Ouest Cameroun.

En RDC

- Trois formations dont l'une en management d'entreprises, l'autre en croissance et développement des entreprises, et une autre en suivi-technique de la gestion de pépinière.

3.1.4.2 Résultats

Au Cameroun

- 77 pépiniéristes formées à l'élaboration des plans d'affaires (dont 18% de femmes) ;
- 380786 plants ont été produits dont 99,7% ont été vendus, le reste a été vendu et distribué par les membres (Tableau 13).

En RDC

Tableau 13 : Formation des entrepreneurs pépiniéristes dans les domaines : Management d'entreprise et recherche de marché

Partenaire local	Nombre vendu	Nombre planté par les membres	Nombre distribué
FONJAK	202	292	41
OPFCR	234	270	0
FFERUDJAL	211	279	38
Comité Paysan Foret de Djoum	91	121	45
RIBA	97 512	ND	0
GOMMAB	62 874	0	0
GIC GAPELE	218 576	0	0

3.1.4.3 Enseignements et conclusion

Dans les régions septentrionales du Cameroun, la production des espèces d'arbres fruitiers domestiques et sauvages procure des bénéfices substantiels aux pépiniéristes. La production des plants de fruitiers sauvages prend peu de temps dans la pépinière et de grandes quantités peuvent être produites avec peu d'intrants. Ce qui n'est pas le cas des plants issus propagés par multiplication végétative qui exigent plus d'intrants, de gestion et un plus long cycle de production. Ceci malgré, la production des plants des fruitiers sauvages par multiplication végétative (bouturage, greffes et marcottes) bien que coûteux, repose sur les attributs préférés par la plupart des clients, tels que la taille réduite de l'arbre, les cycles de production réduits, la précocité, un meilleur goût, la taille et la couleur des fruits. Pour cela, la meilleure recommandation pour les entrepreneurs pépiniéristes dans le nord sera de combiner la multiplication végétative des sauvages à celle sexuée par les graines. Ceci peut être illustré par les résultats nets du plan d'affaires de la pépinière Narral Endam qui combine les fruitiers domestiques et sauvages.

Situé dans de la savane de la région nord-ouest Cameroun, la pépinière de Kugwe a pu profiter de la production des variétés améliorées de fruitiers sauvages et d'autres arbres locaux tels que : *Monodora* spp., la mangue sauvage et le bitter cola dont la demande est élevée dans la région. Avec l'introduction de la production du cacao dans la région, cette pépinière pourra également générer plus de bénéfices en augmentant la production des plants des variétés améliorées de cacao dont la demande est en très forte augmentation dans la région. La demande des entrepreneurs pépiniéristes inclut l'appui à la réalisation de leurs plans d'affaires en les mettant en contact avec les institutions financières appropriées ou en développant de nouveaux projets avec les lignes budgétaires pour financer des plans d'affaires existants ainsi que le développement de nouveaux.

En raison des contraintes de temps, d'une étude du marché des plants agroforestiers et du développement de plans d'affaires pour les pépinières performantes n'a pas pu être développé dans la région du Sud comme prévu.

RESULTAT 4 : Les cadres institutionnel et légal sont adaptés au fonctionnement des acteurs des PFNL en Afrique Centrale

4.1 Poursuite et approfondissement des démarches d'information et de sensibilisation des décideurs nationaux et locaux sur les réformes institutionnelle et réglementaire nécessaires à une meilleure prise en compte du développement durable des filières de PFNL

4.1.1 *Élaboration et diffusion d'une note d'analyse comparative des textes nationaux et régionaux dans le domaine de la gestion des PFNL en RDC (Mai-août 2010) – FAO*

4.1.1.1 Activités

Cette activité a démarré en 2010 mais sera finalisée en 2011 si l'extension et les ressources y sont allouées.

4.1.1.2 Résultats

Aucun résultat n'est encore disponible.

4.1.1.3 Enseignements et conclusion

On note une certaine lenteur dans le processus de reportage de cette activité.

4.1.2 Organisation de quatre (4) Ateliers régionaux de vulgarisation de la loi forestière de 1994 au Cameroun (Mai - Juin 2010) – FAO

4.1.2.1 Activités

En conformité avec le contexte et les engagements pris par la FAO auprès du MINFOF et des partenaires au développement du secteur forestier, Deux ateliers régionaux ont été organisés au lieu de quatre dont l'un à Ebolowa et l'autre à Bamenda, auxquels quatre (04) objectifs étaient assignés aux consultations régionales techniques préliminaires à savoir:

Objectif 1 : Informer les acteurs du secteur forêt-environnement résidant hors de Yaoundé de l'organisation du processus de relecture de la loi forestière et son état d'avancement ;

Objective 2 : Identifier, analyser et résumer les limites relatives à la mise en œuvre des dispositions que la loi forestière et ses textes d'application (Arrêtés, Décrets, Décisions, Lettres, etc.) consacrent aux PFNL;

Objective 3 : Présenter les résultats saillants de mise en œuvre du projet GC/RAF/408/EC dénommé: Mobilisation et Renforcement des Capacités des Petites et Moyennes Entreprises Impliquées dans les Filières des PFNL en Afrique Centrale aux Acteurs ;

Objective 4 : Faire des recommandations pour la suite du processus de relecture de la loi portant sur les PFNL et du projet GC/RAF/408/EC.

Ont pris part aux travaux des ces consultations régionales, cent soixante treize (173) participants représentant au moins onze (11) groupes d'acteurs invités aux travaux, comme résumé au tableau 14 ci-dessous.

Une réunion de restitution des résultats du travail thématique de la FAO sur l'amélioration du cadre légal relatif a l'exploitation et la commercialisation des PFNL s'est tenue le 4 Novembre 2010.

Tableau 14 : Synthèse de Participation aux Ateliers de consultation Régionale

Catégories d'acteurs	Location of regional workshop		Observations
	Bamenda	Ebolowa	
Commerçants de PFNL	07	04	Détenteurs ou non des permis d'exploitation
Producteurs/collecteurs/ramasseurs de PFNL	17	08	Individus organisés en GIC/association
Organisations d'appui des producteurs et commerçants	10	21	Établissement de micro-finance inclus
Services centraux et décentralisés des ministères et structures assimilées	09	13	MINFOF, MINEP, MINEFI
Agents de contrôle routier des forces de l'ordre en tenue	09	03	Police, Gendarmerie, douanes
Partenaires au développement et structures de coordination régionale	04	04	DED, GTZ, COMIFAC
Partenaires de mis en œuvre du projet GC/RAF/408/EC	05	06	SNV, ICRAF et CIFOR
Medias écrits et télévision	06	09	CRTV, Cameroon Tribune et autres organes de presse
Administration territoriale et structure assimilées	04	03	Services du gouverneur et communes
Représentation de la FAO et personnes ressources	06	09	Modérateur, juriste et autres consultants du projet
Personnel d'appui de toute origine	05	08	Chauffeurs, secrétaires et informaticiens
Total	87	86	

Pour atteindre les objectifs des consultations régionales préliminaires, des approches et techniques participatives interactives ont été utilisées pour mieux faire contribuer les participants aux débats et discussions des travaux. D'une manière générale, les travaux des consultations régionales étaient structurés de sorte que la première journée était consacrée aux cérémonies d'ouverture et les éléments introductifs: présentation et amendement du programme, introduction des participants, présentation générale et discussions du projet GCP/RAF/408//EC, etc. Les éléments techniques portant sur les présentations des articles relatifs aux PFNL et à problèmes sur de la Loi forestière de 1994, des directives sous-régionales sur l'exploitation et la commercialisation des PFNL et le cadre générale du processus de relecture de la Loi forestière ont débutée à partir de la deuxième journée avec chaque session parachevant par des discussions et débats riches en séance plénière.

4.1.2.2 Résultats

Les résultats de ces ateliers sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Synthèse des propositions d'Articles de la Loi Forestière et ses Textes d'application issus des consultations régionales

Secteur concerné	Écueils			Propositions d'amélioration	
	Problème/ Vide juridique	Référence	Argumentaire	Orientations suggérées	Formulation proposée
1. Catégorisation et définition des PFNL	1. Dispersion de produits, qui auraient pu faire l'objet d'une catégorie spéciale (celle des PFNL), dans diverses catégories (produits spéciaux, produits secondaires) sans égard ni à leurs affinités avec les autres produits concernés, ni à leurs propres points communs et de différenciation.	Loi ² , art. 9(1 et 2) et 56 (2 et 3) ; Décret ³ , art. 3 (22) et 26 (1) du décret	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence d'une catégorie spéciale pour les PFNL dans la Loi et le Décret ➤ Non prise en compte des spécificités de sous- groupes de PFNL ➤ Confusion créée par la non définition des critères de classification des produits dans les catégories existantes : <ul style="list-style-type: none"> - Il est par exemple difficile à comprendre pourquoi <i>Gnetum</i> spp (Okok/Eru) est inclus dans la liste des produits spéciaux établie par 	<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper dans la Loi, tous les PFNL dans une catégorie unique et les soumettre à des règles spécifiques ; - Prescrire dans la Loi, la scission des PFNL en sous catégories, notamment lors de la définition de leurs modalités d'exploitation et de leur régime fiscal. Ces sous-catégories doivent prendre en compte, outre le degré de sensibilité écologique des différents produits concernés, leur typologie (fruits, feuilles, écorces, sèves, racines, lianes, etc.), leur mode de 	<p>Loi, Art. 9 :</p> <p>(1) : Les produits forestiers sont essentiellement constitués...de produits végétaux ligneux et non ligneux, ainsi que des ressources fauniques et halieutiques tirées de la forêt.</p> <p>(2) Nouveau : Les produits forestiers spontanés d'origine végétale autres que le bois sont dits produits forestiers non ligneux.</p> <p>(3) Nouveau : Certains produits forestiers, tels que l'ébène, l'ivoire, les trophées d'animaux sauvages, ainsi que certaines espèces, sont dits produits spéciaux. Les critères d'appartenance à la catégorie des produits spéciaux et la liste de ces produits sont fixés, selon le cas, par</p>

² Loi n° 94-01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche

³ Décret n° 95-531-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des Forêts

			<p>l'administration forestière (décision n° 0336/D/MINFOF du 06 juillet 2006 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun), alors qu'Irvingia spp. et <i>Ricinodendron heudelotii</i> ne le sont pas ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ébène qui est du bois se trouve sur la même liste que l'okok qui est une feuille ; 	<p>récolte, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la catégorie des Produits spéciaux, en exclure les PFNL, prescrire la définition des critères de choix des produits à y intégrer - Supprimer la catégorie des produits secondaires et remplacer cette terminologie à l'article 26 du décret (le seul article de la Loi et du Décret qui l'utilise) par celle de « produits forestiers non ligneux ». <p>Proposer la prise en compte de ce changement dans la Code Général des Impôts (art. 246), qui devra revoir la taxation des PFNL comme proposé plus bas (point 11).</p>	<p>l'administration compétente</p> <p>(4) Nouveau : Les modalités d'exploitation des produits forestiers non ligneux et de produits forestiers spéciaux prennent en compte leur sous-catégorisation, notamment en fonction des points de différenciation de leurs composantes. Elles sont fixées par décret.</p> <p>Décret, art. 26</p> <p>(1) Nouveau : Dans les forêts du domaine national, les populations riveraines conservent leurs droits d'usage qui consistent principalement dans l'accomplissement à l'intérieur de ces forêts, de leurs activités traditionnelles, telles que la collecte des produits forestiers non ligneux ou des produits fauniques et halieutiques alimentaires et le bois de chauffage.</p>
<p>Catégorisation et définition des PFNL (fin)</p>	<p>2. Absence d'utilisation et/ou de définition de la terminologie « produits forestiers non ligneux » dans les textes en vigueur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La loi forestière et les actes réglementaires pris pour son application ne l'utilisent pas ; - Les quelques textes qui l'utilisent, tels que 	<p>Utiliser la terminologie dans la loi forestière (art. 9 sur la définition des produits forestiers) et le décret d'application du régime des forêts (art. 3 consacré à la définition des termes utilisés par la loi et le décret), et en</p>	<p>Loi, Art. 9 (2) Nouveau (Voir supra)</p> <p>Décret, art 3 : (23). Produits forestiers non ligneux : produits forestiers spontanés d'origine végétale autres que le bois.</p>

			l'arrêté du 08 mai 2002 portant création d'un réseau national de concertation sur les PFNL et le décret du 06 avril 2005 portant organisation du MINFOF, ne la définissent pas, bien qu'on puisse déduire du dernier, la position actuelle des pouvoirs publics camerounais en la matière.	donner une définition empruntant : <ul style="list-style-type: none"> • Aux Directives de la COMIFAC, l'exclusion : des produits fauniques et halieutiques ; de produits domestiqués • Au décret du 06 avril 2005 portant organisation du MINFOF (art. 41 à 52 sur l'organisation de la DPT en général et de la SDNL en particulier), l'opposition du bois tout court (et non uniquement du bois d'œuvre) aux PFNL 	
2. Droit d'usage	1. Interdiction de commercialiser les PFNL dans le cadre du droit d'usage	Loi, art. 8 (1) Décret, art. 26	Contraire aux OMD et au DSCE Préjudiciable aux objectifs des pouvoirs publics de lutte contre la pauvreté et d'augmentation de la sécurité alimentaire Déphasage avec les réalités sur le terrain Déphasage avec l'évolution amorcée dans les directives sous régionales de la COMIFAC relatives à la	Introduire le droit d'usage commercial pour permettre aux populations de commercialiser les PFNL collectés dans le cadre du droit d'usage et de subvenir à leurs besoins de première nécessité comme acheter le savon, le pétrole, du sel, financer la scolarisation des enfants. Pour cela, reprendre le point 7.2 des directives, et y ajouter la limitation de la commercialisation quant	Loi, art. 8(1) Paragraphe 1 : Le droit d'usage ou coutumier...utilisation personnelle. Paragraphe 2 Nouveau : En plus d'utiliser ces produits pour satisfaire leurs besoins d'autoconsommation, les populations riveraines peuvent, sans intermédiaires et sans être assujettis ni à un agrément ni à une taxe forestière, les commercialiser ou les échanger contre d'autres biens, dans le respect des quotas par essence et par espèce

			<p>gestion des PFNL d'origine végétale en Afrique centrale (point 7(1)), auxquelles le Cameroun a adhéré.</p>	<p>aux quotas par essence autorisée</p> <p>Préciser également que pour la commercialisation autorisée, point n'est besoin ni d'un agrément, ni du paiement de quelque taxe que ce soit.</p>	<p>autorisée, périodiquement fixés par le ministre en charge des forêts et de la faune.</p> <p>Décret, art. 26(1) Nouveau : Dans les forêts du domaine national...qui consistent <i>principalement</i>...telles que la collecte des <i>PFNL ou des produits fauniques et halieutiques alimentaires</i> et le bois de chauffage.</p> <p>Décret, art. 26(5) : Conformément à l'article 8, alinéa 1^{er}, paragraphe 2 nouveau de la loi, les bénéficiaires du droit d'usage peuvent, en plus de les utiliser à des fins personnelles, commercialiser ou échanger les produits autorisés, dans le respect des quotas par essence et par espèce périodiquement fixés par le ministre en charge des forêts et de la faune.</p> <p>Pour accéder aux produits à commercialiser ou à échanger, le bénéficiaire du droit d'usage n'a besoin ni d'un agrément, ni du paiement de quelque taxe forestière que ce soit. Il n'est</p>
--	--	--	---	---	---

					assujetti qu'aux taxes liées à la commercialisation ou à l'échange des produits concernés et à l'obligation de ne pas associer un intermédiaire à la commercialisation ou à l'échange : il doit mener directement ces opérations, quelle que soit la distance qui l'éloigne du lieu de la vente ou de l'échange..
Droit d'usage (suite)	2. Exclusion de fait de l'indemnisation en cas de suspension	Loi, art. 8 (2) Loi du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation, art. 2.	La loi soumet la suspension du droit d'usage au régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Or, ce régime ne prévoit de compensation que pour le propriétaire des ressources expropriées, et il se trouve que les populations locales ne sont pas propriétaires des produits sur lesquels elles exercent leur droit d'usage.	Dissocier le principe de l'indemnisation du régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique et faire du respect d'un délai de préavis et du paiement préalable de la compensation convenue, une condition d'exécution de la décision de suspension.	Loi, art. 8(2) : Paragraphe 2 Nouveau: L'exécution de la décision de suspension est précédée du respect d'un préavis de six mois à un an accordé aux populations concernée et du paiement complet au profit de celles-ci, d'une indemnité convenue avec elles comme couvrant le dommage matériel direct causé par l'éviction.
	3. Possibilité de suspension à tout moment (précarité)	Loi, art. 8(2)	La décision de suspension peut intervenir chaque fois que les autorités compétentes le désirent,	Abandonner la notion d'utilité publique et définir limitativement les cas d'ouverture de la suspension du droit	Loi, art. 8(2) : Paragraphe 1 Nouveau : Lorsqu'ils veulent donner à l'espace forestier concerné une nouvelle affectation incompatible avec

			sans que l'utilité publique (notion suffisamment vague et extensible) sur laquelle ils doivent fonder leur décision ne soit un obstacle.	d'usage.	l'exercice du droit d'usage, les ministres en charge des Forêts, de la Faune et de la Pêche peuvent, en concertation avec les populations concernées, le suspendre temporairement ou à titre définitif.
Droit d'usage (fin)	4. Limitation de la consommation des tous les produits issus du droit d'usage, y compris les PFNL, sur le territoire de la récolte.	Lettre circulaire n° 0354/LC/MIN FOF/SG/DF/SDAFF/SN du 05 juin 2007 relative aux procédures de délivrance et de suivi d'exécution des petits titres d'exploitation forestière	La loi et le décret, ne comportent pas une telle limitation, dont la pertinence, tout au moins en ce qui concerne les PFNL, est douteuse En tant que texte inférieur à la Loi et au Décret, la Lettre circulaire ne saurait valablement restreindre un droit qu'ils ont consacré.	Mettre la Lettre circulaire en conformité avec la Loi et de Décret, en la modifiant pour en exclure les dispositions du second tiret de son point I.3 aux termes desquelles le lieu de jouissance des produits afférents au droit d'usage « épouse les mêmes limites territoriales du voisinage des forêts concernées, dans le strict respect des coutumes locales »	Lettre circulaire du 05 juin 2007 I.3/ LE DROIT D'USAGE Second tiret (Nouveau) La jouissance du droit d'usage est locale. Les populations qui bénéficient du droit d'usage sont les populations riveraines des forêts concernées.
	5. Les bénéficiaires du droit d'usage dans certaines UFA et aires protégées sont privées d'accès à tout ou partie des PFNL qui s'y trouvent.	Loi, art. 46(1) Décret, art. 61(1)	L'accès à certaines forêts sous aménagement est en pratique interdit à toute personne étrangère, y compris aux bénéficiaires du droit d'usage entre autres du	- Prescrire la prise de dispositions pour que les populations locales et autochtones riveraines accèdent à l'information sur le contenu que le plan d'aménagement consacre au droit d'usage.	Loi, art. X (à intégrer entre les articles 64 et 65 actuels) : Chaque plan d'aménagement met en place et organise le fonctionnement d'une unité tripartite de cogestion composée représentants des populations locales et autochtones riveraines, du concessionnaire ou du

		<p>fait de l'ignorance par celles-ci de leurs droits et de l'absence d'une structure tripartite de cogestion/</p> <p>Au Cameroun, l'accès à l'information est un droit reconnu par la Constitution à tous les citoyens. La loi sur la communication sociale l'a également consacré, y compris dans le domaine de la gestion des ressources naturelles</p> <p>Dans les UFA sous exploitation où les populations locales et autochtones exercent le droit d'usage, la mise à l'écart de certains arbres qui sont convoités à la fois par celles-ci pour les PFNL qu'ils portent et prisés par l'industrie du bois (cas du <i>Moabi</i>) n'est pas rendue obligatoire. La Loi et le Décret ne prévoient en effet de limitations que quant aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prescrire/généraliser la mise en place d'une structure tripartite (Communautés/concessionnaire ou conservateur/MINFOF), pour harmoniser l'accès et les usages multiples des UFA et des aires protégées. - Prescrire l'exclusion de certains arbres porteurs de PFNL de l'abattage, afin que les riverains des UFA y exercent leur droit d'usage 	<p>conservateur et de l'administration forestière locale la plus proche.</p> <p>L'unité de cogestion est notamment chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer et de former les populations locales et autochtones riveraines sur leurs droits en rapport avec la forêt concernée ; - d'harmoniser l'accès et les usages multiples de la forêt concernée ; - de prévenir et de gérer les conflits. <p>Loi, art. 46(1) Nouveau : La convention d'exploitation confère au bénéficiaire le droit d'obtenir des essences et un volume par essence de bois concernée, provenant d'une concession forestière... bénéficiaire.</p> <p>Sur la base des résultats des études socio-économiques menées dans le cadre de la préparation du plan d'aménagement de la concession forestière, certaines essences de bois sont en totalité ou en partie exclues de l'exploitation compte tenu de leur importance pour les populations riveraines.</p>
--	--	--	--	--

			volumes (et non aux essences) à attribuer.		Le volume total attribué ne peut, en aucun cas, dépasser la possibilité annuelle de coupe de chaque unité d'aménagement concernée. Décret, art. 61(1) Nouveau : conformément à l'article 46 de la loi, une convention d'exploitation est un contrat qui confère au concessionnaire le droit de prélever dans une concession forestière, des essences et un volume par essence de bois de transformation de bois.
3. Agrément	Un seul type d'agrément pour l'exploitation forestière, appliqué aux PFNL Un agrément exigé pour l'exploitation de tous les PFNL	Loi, art. 41 (1) Décret, art. 35	Le rôle des PFNL dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire doit être reconnu. Il est temps de séparer les activités liées au bois d'œuvre de celles liées aux PFNL Un agrément n'est nécessaire que pour les PFNL à haute sensibilité écologique, dont la liste devra être actualisée chaque année. On peut déjà citer le Prunus et le Yohimbe	- Maintenir l'agrément pour l'exploitation des produits spéciaux Prescrire un agrément spécifique à l'exploitation, uniquement pour les PFNL à haute sensibilité écologique - soumettre cet agrément à des conditions plus souples qu'en matière d'exploitation du bois d'œuvre (réduction du montant de la garantie, réduction des frais du dossier, délai de trois mois, ramener la procédure au niveau du MINFOF et la déconcentrer, augmenter la	Décret, art. 35 (1) Nouveau : Conformément à l'article 41, alinéa 1 ^{er} de la loi, toute personne physique ou morale désirant exercer une activité forestière à but lucratif et commercial doit être agréée dans l'un des domaines ci-après : - Inventaire forestier ; - Exploitation du bois d'œuvre ; - Exploitation des PFNL à haute sensibilité écologique et des produits spéciaux ; - Sylviculture. (3) : Sont exclus du champ d'application du présent article : ...

				<p>fréquence des réunions du comité technique des agréments.</p>	<p>e) Nouveau : Les exploitants des autres PFNL que ceux à haute sensibilité écologique, tels que le <i>Prunus africana</i> et le <i>Yohimbe</i>, dont la liste est actualisée chaque année par l'administration en charge des forêts.</p> <p>Décret, art. 36</p> <p>(1) Nouveau : L'agrément aux activités prévues à l'article 35 ci-dessus est accordé après avis d'un comité technique des agréments, ci-après désigné par le "comité technique", par arrêté du ministre chargé des forêts, pour la sylviculture, l'inventaire forestier, <i>l'exploitation des PFNL à haute sensibilité écologique et l'exploitation des produits spéciaux</i> et, sur délégation du Premier ministre, chef du gouvernement, pour l'exploitation <i>du bois d'œuvre</i>.</p> <p>(3) Nouveau : En l'absence de réponse de la part de l'autorité compétente dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de dépôt du dossier, le postulant peut considérer sa demande comme acceptée.</p> <p>Décret, art. 39 Nouveau : (1) Le comité technique se réunit en tant que de besoin, et en</p>
--	--	--	--	--	--

					tout cas au moins quatre (4) fois par an ...est prépondérante.
4. Titres d'exploitation	1- Pas de titre d'exploitation spécifique pour les PFNL	-	Seuls les PFNL figurant dans la liste des produits forestiers spéciaux établie par l'administration en charge des forêts peuvent être exploités sur la base d'un seul type titre d'exploitation : le permis spécial.	<ul style="list-style-type: none"> • Instituer un permis d'exploitation des PFNL à haute sensibilité écologique ; • Instituer un permis d'exploitation des PFNL non sensibles autres que ceux de ramassage ; • Pour les PFNL non sensibles de ramassage : <ul style="list-style-type: none"> - instituer, uniquement pour les non riverains, une autorisation de collecte ; - permettre aux riverains intéressés par leur commercialisation de le faire dans le cadre du droit d'usage commercial 	<p>Loi, art. 56</p> <p>(1) Nouveau : Un permis d'exploitation est, ausens de la présente loi, une autorisation d'exploiter ou de récolter des quantités bien définies de produits forestiers dans une zone donnée. Ces produits peuvent être des produits forestiers non ligneux à haute sensibilité écologique, des produits forestiers non ligneux non sensibles autres que ceux de ramassage, des produits spéciaux, du bois d'œuvre dont le volume ne saurait dépasser 500 mètres cubes bruts, du bois de chauffage et de perches à but lucratif.</p> <p>Loi, art. 53</p> <p>(1) Nouveau : L'exploitation des forêts dudomaine national s'effectue par vente</p>

					<p>de coupe, par permis, par autorisation de collecte ou par autorisation personnelle de coupe.</p> <p>Loi, art. X paragraphe 1 (à intégrer entre les articles 56 et 57 actuels) : Une autorisation de collecte est, au sens de la présente loi, une autorisation délivrée à une personne physique de nationalité camerounaise, pour prélever dans un but lucratif, des produits forestiers non ligneux de ramassage dans une zone donnée. Cette disposition ne s'applique pas aux riverains, qui conservent leur droit d'usage commercial.</p>
Titres d'exploitation (suite)	<p>2 – Des inventaires sont exigés préalablement à l'attribution (inventaire d'aménagement) et au démarrage des opérations (inventaire d'exploitation) dans tous les titres d'exploitation, y compris ceux concernant les</p>	<p>Loi, art. 40(3) Décret, art. 50(1)</p>	<p>L'inventaire préalable n'est véritablement pertinent que pour les PFNL écologiquement sensibles et vulnérables</p>	<p>Ne prescrire un inventaire préalable que pour les PFNL à haute sensibilité écologique.</p>	<p>Loi, art. 40 (1) L'inventaire des ressources forestières est une prérogative de l'État. (2) Les résultats qui en découlent sont utilisés dans la prévision des recettes et dans la planification de l'aménagement. (3) Nouveau : A ce titre, l'exploitation de toute forêt est subordonnée à un inventaire préalable de celle-ci selon les normes fixées par les Ministres chargés des forêts et de la faune.</p>

	PFNL				<p><i>Cette disposition ne s'applique pas à l'exploitation d'autres PFNL que ceux d'une haute sensibilité écologique, dont la liste est annuellement actualisée par l'administration en charge des forêts.</i></p> <p>Décret, art. 50</p> <p>(1) Nouveau : L'exploitation de toute forêt est subordonnée à un inventaire d'exploitation dont les frais sont à la charge du bénéficiaire du titre d'exploitation forestière.</p> <p><i>Cette disposition ne s'applique pas à l'exploitation d'autres PFNL que ceux d'une haute sensibilité écologique, dont la liste est annuellement actualisée par l'administration en charge des forêts.</i></p>
Titres d'exploitation (fin)	3- Insuffisance/manque de transparence dans l'attribution des PFNL qui sont en même temps des produits spéciaux/ Procédures	Loi, art. 56 (2 et 3), Décret, art 87 et 88, Lettre circulaire n° 0354/LC/MIN FOF/SG/DF/ SDAFF/SN	Les PFNL figurant dans la liste des treize produits spéciaux fixée par l'administration des forêts sont attribués après avis de la commission interministérielle (qui ne	Améliorer la transparence dans l'attribution des produits spéciaux dont la liste est fixée par l'administration chargée des forêts et de PFNL sensibles, pour que tous agréés (potentiels	<p>Loi, art. 56</p> <p>(2) Nouveau : Les permis d'exploitation pour le bois d'œuvre, <i>des PFNL à haute sensibilité écologique</i> ou de certains produits forestiers spéciaux dont la liste est fixée par l'administration chargée des forêts, <i>sont</i></p>

	<p>d'attribution actuelles complexes, concentrées, lentes et onéreuses/Durée des permis spéciaux courte (un an non renouvelable)/Absence des modalités d'attribution des PFNL qui ne sont pas en même temps des produits spéciaux.</p>	<p>du 05 juin 2007 relative aux procédures de délivrance et de suivi d'exécution des petits titres d'exploitation forestière, point I.1 Décision n° 0336/D/MINFOR du 06 juillet 2006 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun.</p>	<p>lie déjà pas le ministre en charge des forêts), mais sans appel à la concurrence. Les autres PFNL qui sont en même temps des produits spéciaux sur la base de l'article 9(2) de la loi, mais ne figurent pas dans la liste des produits à attribuer après avis de la commission interministérielle sont attribués de gré à gré (Leur liste est encore attendue, celle de la Décision n° 0336/D/MINFOR du 06 juillet 2006 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun ne visant, aux termes de l'article 3 de celle-ci, que les produits spéciaux dont l'avis de la commission interministérielle doit précéder l'attribution). En l'état actuel de la</p>	<p>soumissionnaires) aient les mêmes chances et que le Trésor Public en profite Maintenir l'attribution de gré à gré des autres produits spéciaux et leur réserver les autres modalités d'attribution que l'article 87 du Décret prévoit actuellement pour l'ensemble des produits forestiers spéciaux. Proposer à l'administration en charge des impôts (CGI) et à l'Assemblée nationale (lois de Finances) une augmentation du prix de vente actuel différenciée en fonction des essences, et faire des nouveaux prix, des prix planchers. Déconcentrer et simplifier les procédures les procédures des autres PFNL que ceux à haute sensibilité écologique ; Réduire, pour ces PFNL, les frais à engager et le nombre de pièces, donnant ainsi aux opérateurs économiques du régime de</p>	<p>accordés par arrêté du ministre en charge des forêts après avis d'une commission compétente et à la suite d'un avis d'appel d'offres public, pour une période maximum d'un (1) an renouvelable en fonction de l'état des ressources concernées, sur présentation d'un dossier conforme sans dépassement des quotas accordés par essence. (4)Nouveau : Les permis d'exploitation pour les produits forestiers non ligneux non sensibles autres que ceux de ramassage sont attribués de gré à gré pour une période maximum d'un (1) an renouvelable en fonction de l'état des ressources concernées, sur présentation d'un dossier conforme, sans dépassement des quotas accordés par essence par : <ul style="list-style-type: none"> - le chef de poste si le territoire de l'exploitation correspondant celui d'un arrondissement ; - le délégué départemental s'il dépasse un arrondissement dans un même département ; </p>
--	--	---	---	---	---

		<p>législation et de la réglementation en vigueur, Les PFNL qui ne figurent pas parmi les treize produits spéciaux cités par la décision du 06 juillet 2006 ne peuvent pas faire l'objet d'un titre d'exploitation. Leur exploitation légale ne peut avoir lieu que dans le cadre de d'autres droits d'accès tels que la forêt communautaire, la forêt de particulier, la vente aux enchères publiques des produits saisis.</p> <p>Permis spéciaux attribués uniquement à yaoundé des lieux d'exploitation</p> <p>La durée actuelle du permis spécial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne favorise pas l'investissement dans les activités de conservation et de domestication de la ressource. - empêche aux bénéficiaires, du fait des retards souvent 	<p>l'impôt libérateur la possibilité d'obtenir des titres d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le permis d'exploitation des PFNL à haute sensibilité écologique qui figureraient dans la liste des treize produits spéciaux, prescrire l'attribution par le ministre en charge des forêts, le cumul de l'adjudication (enchères publiques) comme mode d'attribution et l'intervention de la commission interministérielle ; - Pour le permis d'exploitation des PFNL non sensibles autres que ceux de ramassage, prescrire une attribution de gré à gré à quatre niveaux : le chef de poste forestier si le territoire de l'exploitation correspondant celui d'un arrondissement, le délégué départemental s'il dépasse un arrondissement dans un même département, le délégué régional s'il 	<ul style="list-style-type: none"> - le délégué régional s'il dépasse deux départements d'une même région ; - le ministre en charge des forêts si le territoire dépasse deux régions. <p>Loi, art. X paragraphe 2 (à intégrer à la suite de l'article X, paragraphe 1 inséré plus haut entre les articles 56 et 57 actuels) : Les autorisations de collecte des produits forestiers non ligneux de ramassage sont accordées de gré à gré par le chef de poste forestier territorialement compétent, pour une période maximum de trois (3) mois renouvelable et des quantités bien définies ne pouvant excéder mille tonnes.</p> <p>Décret, art. 86 (2)Nouveau : Les permis d'exploitation <i>pour les PFNL à haute sensibilité écologique et</i> pour certains produits forestiers spéciaux, dont la liste est fixée par l'administration chargée des forêts, sont attribués par <i>arrêté du</i> ministre en charge des forêts après avis de la commission interministérielle prévue à l'article 64 ci-dessus <i>et à la</i></p>
--	--	--	---	--

			<p>observés dans l'octroi de ces permis d'exploiter la totalité des quotas qui leur sont attribués.</p>	<p>dépasse deux départements d'une même région, le ministre en charge des forêts si le territoire dépasse deux régions.</p> <p>- Pour l'autorisation de collecte des produits de ramassage, une attribution de gré à gré par le chef de poste forestier.</p> <p>Le permis spécial devrait avoir une durée d'un an renouvelable en fonction de l'état des ressources concernées, sur présentation d'un dossier conforme sans dépassement des quotas accordés par essence.</p>	<p><i>suite d'un avis d'appel d'offres public.</i></p> <p>(5)Nouveau : La durée de validité d'un permis d'exploitation est fonction du volume des produits vendus et est précisée dans l'acte d'attribution. Elle ne peut, en aucun cas excéder une période d'un (1) an renouvelable en fonction de l'état des ressources concernées.</p> <p>Décret, art. X (à intégrer entre les articles 86 et 87 actuels)</p> <p>(1) Le permis d'exploitation des PFNL à haute sensibilité écologique et le permis d'exploitation de certains produits forestiers spéciaux dont la liste est fixée par l'administration chargée des forêts sont attribués sur la base d'un dossier complet comprenant une offre technique et administrative en dix (10) exemplaires, dont un original et neuf (9) copies certifiées conformes, et une offre financière.</p> <p>(2) L'enveloppe relative à l'offre technique et administrative contient les éléments ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande timbrée indiquant : <ul style="list-style-type: none"> o les noms, prénoms, et
--	--	--	---	--	---

					<p>domicile du postulant, s'il s'agit d'une personne physique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o la raison sociale, les statuts, le siège social, le nom du directeur, le capital social et sa répartition, s'il s'agit d'une personne morale ; <p>- une copie certifiée conforme de l'acte d'agrément ;</p> <p>- la preuve des moyens financiers engagés ou disponibles ;</p> <p>- les investissements prévus ; ceux-ci portant notamment sur les moyens de transport et de conditionnement disponibles pour la bonne conservation des produits, les prises ou existantes en vue de transformer localement tout ou une partie de la production ;</p> <p>- un certificat d'imposition ;</p> <p>- un extrait de casier judiciaire du postulant, s'il s'agit d'une personne physique ou du directeur, s'il s'agit d'une personne morale, et datant de moins de trois mois ;</p> <p>- le cas échéant, le (s) certificat (s) de recollement et l'attestation de paiement des taxes forestières sur tout titre d'exploitation précédemment</p>
--	--	--	--	--	--

					<p>acquis ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une quittance justifiant le paiement des frais de dossier dont le montant est fixé conformément à la législation sur le régime financier de l'État ; - une attestation de paiement des cotisations dues à la caisse nationale de prévoyance sociale. <p>(3) L'enveloppe de l'offre financière cachetée et scellée, contient l'indication du prix supplémentaire que le soumissionnaire se propose de payer par rapport aux prix planchers des produits mis en adjudication.</p> <p>(4) Le dossier est déposé contre récépissé au ministère chargé des forêts, avant l'expiration du délai précisé à l'article 51 ci-dessus.</p> <p>(5) La signature de l'arrêté d'attribution est subordonnée à la présentation de la pièce attestant le paiement du prix adjugé pour les produits vendus.</p> <p>Décret, art. 87</p> <p>(1) Nouveau : Le permis d'exploitation des autres produits forestiers spéciaux est attribué...la</p>
--	--	--	--	--	--

					<p>Caisse nationale de Prévoyance sociale.</p> <p>(2) Nouveau : Le dossier de demande d'attribution du permis d'exploitation des autres produits forestiers spéciaux...pour suite de la procédure.</p> <p>Décret, art. X (à intégrer entre l'article 87 nouveau et l'article 88 actuel) :</p> <p>(1) Les permis d'exploitation pour les produits forestiers non ligneux non sensibles autres que ceux de ramassage sont attribués sur la base d'un dossier en deux (2) exemplaires, dont un original et une (1) copie certifiée conforme, comprenant les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande timbrée indiquant les noms, prénoms et adresses du postulant, la nature et la quantité des produits sollicités, ainsi que la zone d'exploitation ; - une fiche technique établie par le responsable local de l'administration chargée des forêts ; - un certificat d'imposition - La quittance justifiant le paiement des frais de dossier
--	--	--	--	--	---

					<p>dont le montant est fixé conformément à la législation sur le régime financier de l'État.</p> <p>(2) Le dossier complet est déposé, contre récépissé, auprès de l'autorité compétente visée à l'article 56 alinéa 4 nouveau de la loi.</p> <p>(3) La signature du permis est subordonnée à la présentation du justificatif du paiement des taxes et droits correspondants.</p> <p>(4) L'exploitation ne peut intervenir qu'après notification du titre par le représentant local le plus proche du ministre chargé des forêts.</p> <p>Décret, art. X (à intégrer entre les articles 93 et 94 actuels) :</p> <p>(1) Les autorisations de collecte des produits forestiers non ligneux de ramassage sont accordés sur la base d'un dossier en deux (2) exemplaires, dont un original et une (1) copie certifiée conforme, comprenant les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande timbrée indiquant les noms, prénoms et adresses du postulant, la nature et la quantité des produits
--	--	--	--	--	---

					<p>sollicités, ainsi que la zone d'exploitation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - un certificat d'imposition - La quittance justifiant le paiement des frais de dossier dont le montant est fixé conformément à la législation sur le régime financier de l'État. <p>(2) Le dossier complet est déposé, contre récépissé, auprès du chef de poste forestier du lieu de ramassage.</p> <p>(3) La signature de l'autorisation est subordonnée à la présentation du justificatif du paiement des taxes et droits correspondants.</p>
5. Fiscalité des PFNL	<p>1. Limitée aux seuls PFNL dont la Loi organise l'attribution par permis (ceux qui sont en même temps des produits spéciaux)</p> <p>2. Limitée au paiement du prix de vente des produits attribués/taxe de régénération</p> <p>3. Limitée quant au montant (10 FCFA/Kg) et non</p>	<p>Loi, art. 66 (2) Décret, art. 123</p> <p>Code Général des Impôts, art. 246</p>	<p>L'absence d'une fiscalité spécifique aux PFNL, ajoutés à l'absence de titres d'exploitation spécifiques à ces produits contraint les opérateurs économiques qui seraient de bonne foi à opérer dans l'illégalité, ce qui prive l'État des recettes dont il a besoin et promeut le développement de la parafiscalité.</p> <p>L'institution d'une</p>	<p>Fiscaliser pour l'ensemble des PFNL, le droit d'y accéder par titre d'exploitation ;</p> <p>Différencier cette fiscalisation en fonction des produits, en tenant compte de deux principaux paramètres, qui sont plus ou moins liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'importance économique du produit ; - Son statut de vulnérabilité. 	<p>Loi, art. 66 (2) Nouveau : L'exploitation par permis d'exploitation, par autorisation de collecte des produits forestiers non ligneux de ramassage et par autorisation personnelle de coupe donne lieu à la perception du prix de vente des produits forestiers et, le cas échéant, d'une surtaxe à l'exportation.</p> <p>Décret, art. 123 (1) Nouveau : Sans préjudice des autres dispositions de l'article 66 (1) de la loi, les autres charges financières et fiscales exigées à</p>

	différenciée selon les espèces		<p>surtaxe à l'exportation différenciée selon que les produits à exporter soient bruts ou transformés inciterait à la transformation.</p> <p>L'importance de la valeur économique de nombreux PFNL est en déphasage avec la contrepartie que l'Etat reçoit lorsqu'il les attribue.</p> <p>Une taxation du droit d'accès aux produits spéciaux et aux PFNL différenciée selon les produits permettrait une protection de certaines espèces (taxation forte) ou la promotion des espèces peu connues ou peu utilisées (taxation faible).</p>	<p>Instituer une surtaxe à l'exportation des produits spéciaux et des PFNL</p> <p>Faire pour les taxes instituées des propositions de taux à intégrer dans la loi de Finances et dans le Code Général des Impôts.</p>	<p>l'attribution, au renouvellement, à l'abandon ou, le cas échéant, au transfert d'un titre d'exploitation et payables avant la signature dudit titre par l'autorité compétente, sont constituées de l'ensemble des frais relatifs :</p> <p>a) A la taxe de transfert ; b) A la taxe de récupération ; c) Au prix de vente des produits forestiers, dans le cas des permis d'exploitation, des autorisations de collecte des produits forestiers non ligneux de ramassage des autorisations personnelles de coupe et de vente des produits forestiers.</p> <p>Décret n° 2001/1034/pm du 27 novembre 2001 fixant les règles d'assiette et les modalités de recouvrement et de contrôle des droits, redevances et taxes relatifs à l'activité forestière, art. X (à intégrer à la fin du chapitre II, à la suite de l'article 14) : Le prix de vente des produits forestiers est différencié, en tenant notamment compte de l'importance économique et du</p>
--	--------------------------------	--	--	---	--

					statut de vulnérabilité de chaque produit.
6. Domestication	<p>Les PFNL cultivés ou domestiqués sont taxés ou saisis par les agents de contrôle.</p> <p>Aucune disposition légale n'incite à la domestication ou à la pratique de l'agroforesterie Le régime de la propriété des PFNL cultivés sur les terrains non titrés décourage la domestication</p>	<p>Loi, art. 19</p> <p>Loi, art. 39</p>	<p>-Plusieurs communautés locales ont cultivé les PFNL dans leurs plantations et ceux-ci devraient être considérés comme des produits agricoles</p> <p>-Planter les PFNL ajoute de valeur sur les terres ; domestication réduit la pression sur les ressources naturelles ;</p> <p>-Les plantations sont exclues de la définition que l'article 2 de la loi donne de la forêt. Les produits qui en ressortent ne sauraient</p>	<p>-Promouvoir la traçabilité des PFNL cultivés ;</p> <p>-Alléger les procédures légales attestant qu'un PFNL a été planté /cultivé pour promouvoir la domestication de ces produits ;</p> <p>- Traiter tous les produits cultivés, quant au régime de leur propriété, comme des produits agricoles et n'exiger pour la certification de leur origine légale et leur traçabilité que les documents prescrits par le MINADER</p>	<p>Loi, art. 19 Nouveau :</p> <p>(1) Des mesures incitatives <i>sont</i>, en tant que de besoins, pris en vue d'encourager les reboisements, l'agroforesterie/<i>domestication des produits forestiers non ligneux</i>, l'élevage des animaux sauvages, des algues et des animaux aquatiques par des particuliers.</p> <p>(2) En ce qui concerne les produits forestiers non ligneux, ces mesures incitatives consistent à reconnaître aux particuliers qui les domestiquent, un droit de propriété sur les</p>

			par conséquent être traités comme des produits forestiers.		produits qu'ils ont planté. La certification de l'origine légale et la traçabilité des produits forestiers non ligneux domestiqués sont assujettis aux prescriptions du ministère en charge de l'agriculture.
--	--	--	--	--	---

4.1.2.3 Enseignements et conclusion

Cette réunion a été un cadre d'échanges et de discussion pour améliorer la qualité des propositions et envisager la suite du processus. Les discussions ont portées sur :

- Les questions sur la méthodologie pour transformer un droit d'usage de consommation en droit d'usages commercial. Il s'agit en fait de permettre aux personnes qui dépendent de produits forestiers non ligneux de les consommer à titre domestique comme la loi le prévoit actuellement, et de vendre le surplus sans intermédiaires dans des quantités limitées même dans un espace géographique limité ;
- Les méthodes et moyens de rendre accessibles les procédures d'obtention de permis d'exploitation pour producteurs aux villages ; La simplification des procédures pour la délivrance des agréments, l'attribution des quotas et des lettres de voiture pour les PFNL.
- Les tracasseries routières perpétrées par les forces de l'ordre et les agents du MINFOF et les moyens de les réduire ou les éliminer pour favoriser la circulation des PFNL ;
- les voies et moyens pour stopper les ventes et les locations de permis et de lettres de voiture ;
- L'intégration des services environnementaux tels que le carbone comme produit forestier et des processus liés au REDD dans la Loi ;
- Les questions sur la domestication des PFNL pour savoir dans quelles catégorie rentre ou doivent rentrer les PFNL cultivés ;
- Les questions sur la fiscalité dont il faut savoir si les taxes doivent être payées avant l'exploitation sur la base des quotas attribués ou après l'exploitation sur la base des quotas effectivement exploités ou alors envisager de reporter les quotas non exploités ;
- La fréquence de tenue des réunions du comité technique d'octroi des agréments est aussi une question à considérer ;
- Les besoins de clarification des catégories des PFNL y compris ceux écologiquement sensibles ;
- le rôle du chef de poste dans la délivrance du permis de collecte ;
- les conditions et les opportunités d'exploitation des PFNL dans les concessions forestières.

D'autres questions comme le rôle du chef de poste dans la délivrance du permis de collecte, l'exploitation des PFNL dans les concessions forestières et le carbone comme produit forestier. Il a été souligné que le service technique du MINFOF sera en charge de la suite du processus après l'atelier. Le consultant juriste de la FAO s'est rendu disponible pour continuer d'échanger sur la révision du document officiellement soumis.

La suite du processus désormais prévoit qu'un consultant soit recruté pour mener le processus d'amélioration de loi forestière de 1994 et qu'il prenne en bon compte les propositions des partenaires parmi les quels la FAO et la SNV.

5. Autres activités menées

5.1 Présentation du comité consultatif national sur les PFNL

5.1.1 Activités

Cette réunion a été organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), avec le soutien technique du Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et du World Agro-Forestry Centre (ICRAF), en concertation avec le MINFOF et sous financement de l'Union Européenne et du Gouvernement Allemand.

Y ont pris part, les représentants du Ministère en Charge des Forêts et de la Faune (MINFOF) et des institutions sous-tutelles, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), de la Commission des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), des parlementaires (REPAR), du CCPM et des partenaires au développement du MINFOF (ICRAF, SNV et CIFOR, UE, IUCN), , des organisations de la Société Civile et des Consultants Indépendants.

Celle-ci visait principalement à mettre en place le Comité Consultatif National (CCN) sur les PFNL au Cameroun en vue de la création d'un sous-groupe de travail PFNL au sein du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC/COMIFAC).

L'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Tsimi Mendouga Jean Paul, Représentant du MINFOF. Deux autres discours ont précédé cette ouverture officielle, à savoir : (i) Le mot de Bienvenue du Représentant Résident de la FAO, lu par Dr. NDOYE Ousseynou ; et (ii) L'allocation du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, lu par Mr. NCHOUTPOUEN Chouaïbou.

Les présentations dont l'étude menée par la SNV sur '**Les marchés des PFNL du Cameroun vers les pays voisins**' dans le cadre du projet '**Mobilisation et Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans le secteur des PFNL en Afrique Centrale**' financé par l'Union Européenne, suivi de celle des activités de la composante PFNL du PSFE (acquis et perspectives) ainsi que le PTA 2011, ont permis d'alimenter les échanges et de faire des remarques constructives. Les termes de références du Comité Consultatif National (CCN) ont été discutés et amendés après des échanges fructueux.

5.1.2 Résultats

- Une feuille de route de la mise en place du comité consultatif national des PFNL pour le lancement officiel a été adoptée avec le MINFOF jouant le rôle clé.

5.1.3 Enseignements et conclusion

Tout en exprimant leur satisfaction pour cette initiative, les participants ont recommandé :

A la FAO

- De consulter et d'approcher les différents partenaires pour recueillir leur engagement comme membre du CCN en vue de parfaire les TdR (y compris la liste des membres statutaires et du Secrétariat Technique) et les transmettre au MINFOF.

Ministère en charge des Forêts et de la Faune (MINFOF)

- De signer une décision créant officiellement le Comité Consultatif National sur les PFNL au Cameroun.

Au MINFOF

- De prendre acte de la création du CCN, en signant une décision créant officiellement le Comité Consultatif National sur les PFNL au Cameroun.

Les participants à la cérémonie ont donné mandat à la FAO d'assurer la coordination du Secrétariat Technique jusqu'à la tenue de la première réunion du CCN.

5.2 Amélioration de l'efficacité de la coordination et du suivi d'exécution du projet sur le terrain

5.2.1 Réunion de coordination et de programmation des activités du projet pour sa dernière année (2010) sur base des analyses et propositions de la mission d'évaluation (Avril 2010) – FAO et partenaires

5.2.1.1 Activités

Pour la finalisation du plan de travail du projet pour sa dernière année, une réunion de coordination des activités a été organisée par la coordination du projet et trois réunions techniques et organisationnelles ont été tenues avec les partenaires des projets pour avoir une compréhension partagée de leur cahier de charge et pour la préparation des LoAs pour ceux qui devraient en bénéficier.

5.2.1.2 Résultats

Le tableau 16 présente le cadre logique révisé du projet pour l'année 2010.

Tableau 16 : Cadre logique révisé du projet pour année 4 (2010)

Année 4 (2010)														
Résultats attendus	Activités et sous-activités	Semestre 1						Semestre 2						Organisme de mise en œuvre
1		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1.1. Renforcement des capacités organisationnelles et techniques des bénéficiaires ruraux des sites non couverts par l'approche ADM														
	1.1.1. Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL à travers des animateurs ruraux relais en partenariat avec les ONG locales et les Associations rurales existantes													FAO

1.1.2. Réédition des activités et sessions d'information et de formations de ces acteurs, notamment au sud Cameroun													
1.1.3. Appuis structurant en vue de : Mise en place, Viabilisation et Formalisation des cadres organisationnels des producteurs ruraux de PFNL et des groupements ruraux des sites du sud Cameroun en PMEF													
1.1.4. Promotion des filières porteuses à travers le SIM et les Ventes groupées													SNV
1.2. Consolidation des acquis de l'approche cadre du projet (ADM) sur l'ensemble des autres sites du projet en RDC et au Cameroun													
1.2.1. Élaboration et diffusion de statuts et règlements intérieur des PME forestières créées à l'effet de l'approche ADM													FAO

	1.2.2. Élaboration et mise à disposition des utilisateurs ruraux d'un manuel pédagogique sur la stratégie commerciale des PME forestières de PFNL													
	1.2.3. Support financier et matériels aux 150 PMEF pilotes avec les PDE au Cameroun et en RDC													
1.5. Renforcement des actions visant les minorités pygmées dans les deux pays														
	1.5.1. Encadrement rapproché des organisations de producteurs de PFNL des ces minorités pygmées à travers des animateurs ruraux relais en partenariat avec les ONG locales et les associations rurales existant au Cameroun													SNV
2	2.1. Consolidation et pérennisation des acquis de la mise en œuvre du SIM													

	<p>2.1.1. Discussions avec les bénéficiaires et acteurs du SIM (producteurs, commerçants et intermédiaires commerciaux, radio rurales et autres médias impliqués) sur les perspectives de l'auto prise en charge de coûts liés au SIM ; Et définition concertée des solutions appropriées et soutenables durablement</p>															<p>SNV</p>
<p>2.3 Promotion et vulgarisation de l'utilisation de la machine à fendre la mangue sauvage</p>																
	<p>2.3.1 Initiation en collaboration avec la société civile (ONG surtout) de mécanisme approprié de vente à crédit (notamment aux femmes) des machines à fendre la mangue parrainé par l'un des partenaires du projet (SNV)</p>															<p>SNV</p>
<p>2.4. Validation de la méthodologie d'évaluation de la valeur réelle des PFNL</p>																
	<p>2.4.1. Prise en compte des remarques du comité scientifique et finalisation de la méthodologie</p>															<p>CIFOR</p>

	2.4.2. Validation de la méthodologie par le comité scientifique													
3	3.1 Renforcement des capacités techniques et économiques des PME Pépiniériste d'essences forestières													
	3.1.2 Consolidation approfondissement des niveaux de formations pour la maîtrise des techniques d'agro foresterie in situ													
	3.1.3 Amélioration du niveau d'équipement des pépiniéristes													
	3.1.4 Création et/ou consolidation de nouvelles PME Pépiniériste (équipement, formation technique et mise à réseau, élaboration business plan)													ICRAF
	3.1.5 Formation des entrepreneurs pépiniéristes dans les domaines : Management d'entreprise et Recherche de marché													
4	4.1 Poursuite et approfondissement des démarches d'information et de sensibilisation des décideurs nationaux et locaux sur les réformes institutionnelle et réglementaire nécessaires à une meilleure prise en compte du développement durable des filières de PFNL													

4.1.2 Élaboration et diffusion d'une note d'analyse comparative des textes nationaux et régionaux dans le domaine de la gestion des PFNL en RDC												
4.1.3 Organisation de quatre (4) Ateliers régionaux de vulgarisation de la loi forestière de 1994 au Cameroun												FAO
4.1.4. Élaboration et diffusion d'une note d'enrichissement des directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL et de propositions d'amélioration de la loi à l'attention du MINFOF au Cameroun												
4.2 Edition et diffusion des résultats des principales études de base sur les filières de PFNL réalisées par le projet												
4.2.1 Mise en forme et Edition des principales études de base réalisées par le projet												FAO

	4.2.2 Distribution des études et rapports du projet aux décideurs et acteurs institutionnels et politiques lors d'un Forum international d'information et de partage sur les acquis du projet													
	4.2.3. Production des rapports et des études scientifiques finalisés en copies dure et CDs													
5	5.1 Amélioration de l'efficacité de la coordination et du suivi d'exécution du projet sur le terrain													
	5.1.1 Réunion de coordination et de programmation des activités du projet pour sa dernière année (2010) sur base des analyses et propositions de la mission d'évaluation													
	5.1.2. Mise en place de groupes de travail relatifs aux volets ADM, SIM, Ventes groupées, Domestication, Elaboration et éditions des documents													
														FAO et partenaires

5.1.3 Institutionnalisati on des réunions mensuelles nationales de coordination et trimestrielles de coordination régionale														
5.2. Rédaction du rapport terminal du projet														
5.2.1. Rédaction et transmission du rapport terminal du projet (volet terrain)														FAO
5.2.2. Préparation des rapports d'états financiers des différentes partenaires													FAO et Partenai res	
5.3 Élaboration et édition d'un document de synthèse sur les apports et acquis du projet														
5.3.1. Mise en place d'un groupe de travail et d'un comité de lecture													FAO	
5.3.2 Rédaction et édition du document de synthèse													FAO	
5.4 Présentation et partage des résultats du projet en vue de la capitalisation des acquis du projet lors d'un Forum international (Cameroun et RDC) sur l'importance économique des PFNL et les meilleures pratiques en appui aux PME forestières (PMEF) : vers une stratégie sous régionale pour l'Afrique central														
5.4.1 Préparation de l'organisation matérielle du Forum													FAO et partenai res	

5.2.1.3 Enseignements et conclusion

Au terme de la révision du cadre logique, seuls deux partenaires (ICRAF et SNV) recevront des fonds du projet et signeront des LoAs pour la période de 2010 alors que les autres partenaires continueront à exécuter les activités financées en 2009.

5.2.2 Mise en place de groupes de travail relatifs aux volets ADM, SIM, Ventes groupées, Domestication, Élaboration et éditions des documents (Avril – Novembre 2010) - FAO et partenaires

5.2.2.1 Activités

Pour conduire cette activité, le leadership de chaque groupe de travail a été confié aux partenaires d'exécution du projet conformément à la stratégie de mise en œuvre du projet.

5.2.2.2 Résultats

La présentation des résultats du projet par les partenaires devraient refléter la stratégie de mise en œuvre du projet.

5.2.2.3 Enseignements et conclusion

Cette approche a permis au projet d'assurer la consolidation de ses résultats et de présenter une synthèse des résultats s'appuyant sur l'avantage comparatif des partenaires considérés comme le socle de la mise en œuvre du projet.

5.2.3 Institutionnalisation des réunions mensuelles nationales de coordination et trimestrielles de coordination régionale (Avril –Décembre 2010) - FAO et partenaires

5.2.3.1 Activités

Pour assurer une coordination effective et productive des activités, neuf réunions mensuelles de coordination nationale du projet ont été tenues au Cameroun et en RDC, et deux réunions de coordination régionale a été tenue dont l'une au Cameroun et l'autre en RDC.

5.2.3.2 Résultats

Tous les partenaires du projet étaient toujours à jour sur la conduite du projet.

5.2.3.3 Enseignements et conclusion

Cette institutionnalisation des réunions a permis de renforcer l'esprit d'équipe pour assurer atteindre les objectifs fixes pour l'année 4 et pour consolider ses résultats et les impacts du projet sur des nouvelles perspectives et opportunités.

5.3. Rédaction du rapport terminal du projet

5.3.1. Rédaction et transmission du rapport terminal du projet (volet terrain) (Novembre-Décembre 2010) – FAO

Cette activité a été renvoyée en 2011 sous l'hypothèse que la prolongation du 6 mois demandée à l'Union Européenne sera acceptée.

5.3.1.1 Activités

Cette activité a démarré en 2010 par le regroupement de tous les inputs pour le faire mais sera finalisée en 2011 si l'extension et les ressources y sont allouées.

La synthèse des principaux résultats et impacts du projet.

5.3.1.2 Résultats

- La plupart des éléments pour la rédaction du rapport final son déjà disponibles ;
- Un dépliant de synthèse des principaux résultats et impacts du projet est disponible et a été présentée et distribuée pendant l'atelier final de fin du projet.

5.3.1.3 Enseignements et conclusion

La synthèse des résultats et impacts du projet a été un pas capital vers la rédaction du rapport final va être faite pendant la période d'extension.

5.3.2. Préparation des rapports d'états financiers des différents partenaires (Octobre- Novembre 2010) – FAO et partenaires

5.3.2.1 Activités

Sur la base des LoAs, les partenaires ont acceptés de produire des rapports financiers à la fin du mois d'octobre 2010. Pour cela, à l'approche du délai convenu, des communications ont été adressées aux différents partenaires leur demandant de soumettre leurs financiers.

5.3.2.2 Résultats

- Trois des quatre partenaires ont produit des rapports financiers à l'exception de l'ICRAF dont le rapport est toujours attendu.
- Le rapport financier de l'année 2010 a été préparé sur la base des *high commitment* des LoAs et des autres activités de la coordination du projet.

5.3.2.3 Enseignements et conclusion

Les rapports financiers reçus sont conformes aux LoAs.

5.4 Élaboration et édition d'un document de synthèse sur les apports et acquis du projet

5.4.1 Mise en place d'un groupe de travail et d'un comité de lecture (Septembre-Novembre 2010) – FAO

5.4.1.1 Activités

Une vingtaine de documents ont été revues et relues par l'équipe de la coordination régionale par au moins trois relecteurs dont deux qui s'occupait du fond et le troisième de la langue, enfin une quatrième personne assurait la mise en forme.

5.4.1.2 Résultats

Sur la vingtaine de documents revus, seul onze ont été acceptés pour la publication dont deux ont été produits en version bilingue. Le tableau 17 présente la liste des documents, le nombre de pages et le nombre de copies.

Tableau 17 : Liste des documents du projet retenus pour la publication

Désignation	Pages	N ^{bre} de copies
Manuel de Formation en Stratégie Commerciale des PME de PFNL *	44	75
The 'real' market values of NTFPs Report *	63	50
Rapport Final Etude Peuplement	152	35
Rapport étude de marché des plants PFNL au Nord	88	35
Etude filière gomme arabique	121	35

Honey Baseline Report DRC	75	50
Irviniga Baseline Report Cameroun	92	50
Prunus Report	94	35
Rapport safou	90	35
Rapport Fumbwa	83	35
Technical note on Prunus*	20	50

* documents disponibles en version bilingue.

5.4.1.3 Enseignements et conclusion

La publication de ses documents et leur distribution au cours de l'atelier final du projet tenu à Kinshasa – RDC et du comice agropastoral d'Ebolowa au Cameroun, vont augmenter la visibilité de projet et son impact.

5.4.2 Rédaction et édition du document de synthèse (Septembre-Novembre 2010) – FAO

5.4.2.1 Activités

Cette activité a été réalisée sur la base de la compilation et du croisement des différents résultats atteints par le projet entre 2007 et 2010.

5.4.2.2 Résultats

Un document de synthèse des résultats du projet a été disponible par résultat ainsi qu'il suit :

Résultat 1 : Le renforcement des capacités des petites entreprises de production forestière est soutenu

- **Formations**

- En facilitation et animation
 - 14 facilitateurs locaux et 5 Conseillers Techniques Locaux (CTL) sur l'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM), ayant accompagné 233 PME pour le développement des plans de développement d'entreprises dans 87 villages représentant 3515 personnes au Cameroun et en RDC (FAO).
- En gestion financière
 - 71 personnes formées à la gestion simplifiée des petites et moyennes entreprises impliquées dans la filière mangue sauvage (*Irvingia spp.*) et autres PFNL (SNV et IECDC/CED);
 - 07 représentants des PME formés sur les opportunités de financement du secteur par les établissements de micro-finance (SNV et Fourmilière).
 - En organisation et planification
 - 151 PDE élaborés en la phase de mise en œuvre et construction des partenariats stratégiques sur le terrain (FAO).
- En commercialisation et marketing

- 47 personnes mis en réseau pour augmenter les capacités des PME impliquées dans la filière miel (SNV)
- 23 personnes formées sur les opportunités d'exportation du miel Camerounais (SNV)
- 04 associations pygmées Baka formées pour accompagner les ventes groupées ayant mobilisé près de 3500 personnes (SNV)
- Mise en place d'un Système d'Information sur les Marchés (SIM) des PFNL actif et autogéré au Cameroun et en RDC (SNV)
- 23 leaders des communautés formées en organisation et techniques de commercialisation des PFNL avec accompagnement de 406 personnes dans la commercialisation de ndo'o (*Irvingia spp.*) (FAO).
- En transformation
 - 71 personnes formées sur les techniques de transformation de safou (*Dacryodes edulis*) à partir de l'expérience camerounaise en RDC (ICRAF)
 - 35 représentants de 19 groupes de producteurs formés sur les techniques de production, séchage et conservation des PFNL dispensée à Lomié, Messok et Ngoyla - Sud Est Cameroun (SNV).
- **Encadrement de 4 étudiants en Master**
 - Masters en Management des projets de l'Université de Yaoundé II encadrés par la SNV
 - Le développement des petites et moyennes entreprises camerounaises impliquées dans la filière des PFNL de nature végétale
 - Production et commercialisation des PFNL par les populations pygmées Baka de la zone du grand Djoum (Sud Cameroun).
 - 2 Masters en Science de l'environnement de l'Université de Buea encadrés par le CIFOR
 - Markets and market chain analysis for bush mango (*Irvingia spp.*) in the South West and east regions of Cameroon. MSc.
 - Markets and market chain analysis for eru (*Gnetum spp.*) in South West and Littoral regions of Cameroon. MSc.
- **Production d'un manuel de formation pour les PME rurales impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale.**

Résultat 2 : Les filières des produits forestiers non ligneux prioritaires sont développées

- **Neuf (9) études de base sur les filières de PFNL majeurs : Acacia spp., Irvingia spp., miel, Prunus africana, Dacryodes edulis, Gnetum africanum et Gnetum bulchozianum (CIFOR, ICRAF et SNV).**
- **Études spécifiques**
 - Les problèmes de gouvernance de la filière de commercialisation de l'Okok (*Gnetum spp.*) au Cameroun (FAO)
 - Le marché des plants dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord (ICRAF)
 - La reconstitution de l'écorce de Prunus africana et rédaction d'une note technique sur les méthodes de récolte de l'écorce de cette espèce (CIFOR)

- Etude des zones de production d'Okok du Centre Cameroun (FAO)
- Inventaire de *Prunus africana* dans les provinces du Nord-ouest et Sud-ouest Cameroun (CIFOR)
- Proposition de plan de gestion de cette espèce au Cameroun (CIFOR)
- Analyse de l'état d'exploitation de quelques PFNL (*Garcinia spp.*, *Baillonella toxisperma*, *Ricinodendron heudoleutii*, *Irvingia spp.*, *Dacryodes edulis*, *Monodora myristica*, *Cola sp.* et *Scorodophleus zenkeri*) à haute valeur dans le Sud Cameroun (ICRAF).
- **Un mini-documentaire produit sur le système d'information sur des marchés et la machine à fendre la mangue sauvage (SNV).**

Résultat 3 : Les techniques de gestion durable des PFNL prioritaires sont renforcées, notamment de la récolte et de la domestication

- **Formations**
 - Techniques
 - 319 personnes formées en techniques de domestication et de commercialisation des plants améliorés (*Irvingia spp.*, *Prunus africana*, *Acacia spp.*, les plants mellifères) et en développement des plans d'affaires dans les régions du Sud, Nord-ouest et Extrême-Nord du Cameroun (ICRAF)
 - 65 pépinières renforcées en matériels mobilisant 436 hommes et 155 femmes dont 22 pilotes au Cameroun et en RDC (ICRAF)
 - 03 notes techniques produites sur la culture du *Prunus africana* et la récolte durable de l'écorce, domestication de *Irvingia gabonensis* et *Acacia senegal* (SNV)
 - Un rapport sur le marché des plants améliorés de la gomme arabique (*Acacia spp.*) dans le Grand Nord du Cameroun (SNV),
 - 364 personnes sensibilisées en nouvelles techniques de saignée et de conduite de peuplements des acacias dans la région du Nord et de l'Extrême Nord - Cameroun (SNV)
 - 350 machines à fendre la mangue sauvage (*Irvingia spp.*) produites et vulgarisées (SNV)
 - 43 personnes sensibilisées sur le rôle de la qualité dans la promotion et le développement des PFNL alimentaires et des produits agricoles traditionnels destinés au marché national et à l'export (ICRAF)
 - Un voyage d'étude et d'échange co-organisé sur la commercialisation des produits forestiers non ligneux du Sud du Cameroun vers les pays frontaliers (FAO).

Résultat 4 : Les cadres institutionnel et légal sont adaptés au fonctionnement des acteurs des PFNL en Afrique Centrale

- Atelier sous-régional de validation et d'harmonisation de la proposition d'une loi modèle régissant la gestion durable des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale (FAO)
- 36 personnes sensibilisées sur le dialogue public-privé pour un développement durable des PME impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux alimentaires au Cameroun (ICRAF)

- 500 copies du document de vulgarisation de la loi forestière de 1994 produites et diffusées (par la FAO)
- 02 réunions de concertation dans deux régions du Cameroun (regroupant 152 personnes) pour recueillir les avis des différents acteurs du secteur PFNL sur les articles à amender et à proposer au MINFOF (FAO)
- Une proposition de 12 articles à amender soumis au MINFOF pour améliorer la loi forestière sur les aspects relatifs au PFNL (FAO)
- Une proposition de mettre en place un Comité Consultatif National sur les PFNL au Cameroun pour faire partie du Sous Groupe de Travail PFNL-COMIFAC.

IMPACTS DIRECTS DU PROJET

Les impacts directs du projet sont à trois niveaux :

IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

- Création de 9 points de ventes groupées de PFNL dans la Région du Sud, Cameroun
- Création d'un marché transfrontalier pour les PFNL dans la région de Nord-Ouest Cameroun
- Revenus des populations impliqués dans les ventes groupées augmenté par 35%
- 3500 pygmées Baka impliqués dans les ventes groupées accèdent à des prix plus équitables
- Au moins 40% des PME sont dirigées par des femmes
- Appropriation du Système d'Information sur les Marchés (SIM) par les acteurs en RDC et au Cameroun
- Dispositif fonctionnel et autonome pour pérenniser la vulgarisation de la machine à fendre la mangue sauvage.

IMPACTS POLITIQUES

- Leadership pour le volet PFNL dans le processus de la Révision de la loi forestière au Cameroun et en RDC
- Utilisation du plan de gestion de *Prunus africana* au Cameroun comme un document de référence pour rédiger le rapport de l'avis de commence non-préjudiciable soumis à CITES
- Appropriation du processus de création du Comité Consultative National (CCN) sur les PFNL par le Gouvernement du Cameroun (PSFE-MINFOF)
- Prise en compte des résultats du projet dans les rapports annuels du PSFE-MINFOF
- 14 panneaux d'information placés dans les sites d'exécution du projet.

IMPACTS SCIENTIFIQUES

- **06 articles scientifiques en cours de finalisation pour les journaux internationaux**
 - Forest vegetables for poverty alleviation and food security in Central Africa: A case study of *Gnetum* spp. (Okok) in Cameroon (Bois et Forêt Tropiques)
 - Governance and development of non-wood forest product enterprises in Central Africa (International Forestry Review)

- Collective action in business: Group sales and the promotion of small and medium scale forest enterprises based on NWFP in Central Africa (Development in Practice)
 - Rural enterprise development for poverty alleviation based on non-wood forest products in Central Africa (International Journal of Biological and Chemical Sciences)
 - Financial status of small and medium scale enterprises based on non-wood forest products (NWFP) in Central Africa (UnasyIva).
- **06 articles présentés dans les conférences internationales**
 - Transparency and governance in non-wood forest product commodity chains, on the example of Cameroon: a need to include NWFP in the FLEGT mechanism. COFO-International Conference-Forum on Emerging Economic Mechanisms: Implications for forest related policies and sector governance. FAO Headquarters, Rome (Italy) 5 to 7 October 2010.
 - Contribution of Non Wood Forest Products to Poverty Reduction and Food Security in Central Africa. 23rd World IUFRO Congress, Seoul, Republic of Korea (23-28 August 2010) Abstract in The International Forestry Review Vol. 12 (5), 2010: 477
 - Small scale forestry and non wood forest products enterprise development for poverty alleviation in Central Africa. Proceedings IUFRO Conference, Small scale forestry and extension, Ljubljana, Slovenia. 06-12 June. pp 87-101
 - Regulatory policies and development of non-wood forest product enterprises in Central Africa. 23rd World IUFRO Congress, Seoul, Republic of Korea (23-28 August 2010) Abstract in The International Forestry Review Vol. 12 (5), 2010: 413
 - Governing Forest Commons in the Congo Basin: Non-Timber Forest Product Value Chains. 13th International Association of the Commons, International Conference 10-14 January 2011, Hyderabad, India
 - The hidden costs and values of NTFP exploitation in the Congo Basin. Paper presented during the XIII Congreso Forestal Mundial Buenos Aires, Argentina, 18-23 Octobre 2009.

5.4.2.3 Enseignements et conclusion

Cette synthèse des principaux résultats et impacts du projet est une première étape de la préparation du rapport final ; elle permet au projet de consolider sa visibilité et son impact.

5.5 Présentation et partage des résultats du projet en vue de la capitalisation des acquis du projet lors d'un Forum international (Cameroun et RDC) sur l'importance économique des PFNL et les meilleures pratiques en appui aux PME forestières (PMEF) : vers une stratégie sous régionale pour l'Afrique central

5.5.1 Préparation de l'organisation matérielle du Forum (Octobre-Novembre 2010) - FAO et partenaires

5.5.1.1 Activités

La préparation a été faite à travers une série d'activités qui ont démarré en septembre 2010 et qui se résume ainsi qu'il suit :

- La répartition des tâches organisationnelles entre la coordination du projet et la coordination nationale du projet en RDC
- L'élaboration de la liste des participants et l'arrêt définitif de la date de tenue de l'atelier
- La préparation des TdR de l'atelier, du programme prévisionnel et des lettres d'invitation à adresser aux participants
- La tenue d'une réunion des partenaires du projet sur les aspects techniques et organisationnels de l'atelier
- Le recrutement d'un consultant pour la modération de l'atelier
- La tenue d'une réunion de coordination et d'évaluation de l'état de l'organisation entre les partenaires du projet à Kinshasa.

5.5.1.2 Résultats

- L'organisation technique et matérielle a été faite ;
- Tous les invités ont reçu leur invitation à temps et les modalités de leur prise en charge ont été précisées par la FAO ;
- Tous les partenaires ont préparé leur présentation sur le même format ;
- Le consultant-modérateur et tous les partenaires du projet ont participé à la réunion d'évaluation de la préparation technique et organisationnelle de l'atelier.

5.5.1.3 Enseignements et conclusion

Les préparatifs pour la tenue de l'atelier final ont été faites à temps pour permettre aux invités d'y participer pleinement.

5.5.2 Organisation effective du Forum (Novembre 2010) - FAO et partenaires

Organisé par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) deux semaines avant la fin du projet Kinshasa/RDC, l'atelier de restitution et de validation des résultats du projet GCP/RAF/408/EC « Mobilisation et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale », il avait pour objectifs de :

- Présenter les résultats du projet ;

- Recueillir les points de vue des points focaux, des coordonnateurs nationaux de la COMIFAC, des organisations sous-régionales partenaires, du représentant du bailleur de fonds et des autres acteurs sur les résultats du projet ;
- Valider les résultats du projet et formuler des recommandations ;
- Proposer les perspectives et autres actions à mener pour le suivi et la consolidation des résultats du projet.

Y ont pris part :

- Le représentant du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en la personne du Coordonnateur National de la COMIFAC en RDC ;
- Les représentants des gouvernements des deux pays où le projet est mis en œuvre : Cameroun et République Démocratique du Congo ;
- Les représentants de l'ICRAF du Cameroun et de la RDC;
- Les représentants de la SNV du Cameroun et de la RDC;
- Les représentants du CIFOR ;
- Les Conseillers Techniques Locaux (CTL) du projet pour le Cameroun et la République Démocratique du Congo;
- Les représentants des ONG locales partenaires du projet en RDC ;
- Les représentants des groupes d'intérêt, PME sur les PFNL en RDC ;
- Les représentants de la FAO en RDC et au Cameroun ;
- Les représentants de la FAO de l'Unité Technique Chef de file (FOEP) de Rome en Italie et du Bureau Sous Régional d'Afrique Centrale de Libreville au Gabon ;
- Les représentants des bailleurs de fonds ;
- Le représentant de l'UICN ;
- Le représentant du PACEBCO ;
- Les membres de l'équipe des projets FAO sur les PFNL (GCP/RAF/408/EC et GCP/RAF/441/GER).

5.5.2.1 Activités

Placés sous le patronage du Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) de la RDC, les travaux ont démarré par une cérémonie d'ouverture ponctuée par deux allocutions dont celles du Représentant de la FAO en RDC et du Directeur de la Gestion Forestière, représentant Mr le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme empêché. La cérémonie d'ouverture a été suivie par l'introduction technique des travaux, marquée par une séance de présentation des participants.

La méthodologie pour présenter les résultats du projet a consisté à suivre :

Dans un premier temps le rappel des objectifs du projet GCP/RAF/408/EC, les résultats attendus au regard des indicateurs, les PFNL prioritaires, les activités majeures et la stratégie élaborée pour la mise en œuvre dudit projet. Dans un second temps, les résultats du projet ont été présentés par l'agence d'exécution de la FAO suivie des organisations internationales partenaires SNV, CIFOR et ICRAF. Les représentants des gouvernements des deux pays (Cameroun et RDC) ainsi qu'au représentant de la COMIFAC ont donné leur appréciation des résultats obtenus par le projet. Une réunion restreinte a été organisée avec

les représentants des bailleurs de fonds pour discuter les perspectives et opportunités de financement d'une seconde phase du projet.

En ce qui concerne l'appréciation des résultats obtenus par le projet, ceux-ci sont au-delà des prévisions du cadre logique. Les principaux acquis jugés utiles pouvant être consolidés et capitalisés y compris les partenaires clés sont les suivants :

- Appropriation de l'approche cadre du projet « ADM » par les communautés ;
- Développement du système d'information sur les marchés des PFNL (SIM) ;
- Organisation des ventes groupées des PFNL;
- Disponibilité d'une base des données sur l'importance socio-économique des PFNL ;
- Prise de conscience des possibilités de domestication des PFNL et de création des plantations par les communautés ;
- Organisation du dialogue secteur public secteur privé ;
- Vulgarisation de la loi forestière ;
- Mise en place du Comité Consultatif National sur les PFNL au Cameroun et prévision pour la RDC ;
- Capitalisation de l'expérience acquise pour la formulation de la politique forestière au Cameroun à travers un processus multi-acteur.

De l'analyse approfondie des résultats du projet

Quatre groupes de travail ont été constitués en fonction des quatre résultats du projet que sont le renforcement des capacités, le développement des filières, les techniques de gestion durable et l'amélioration du cadre légal des PFNL.

Présidés par les représentants des gouvernements des deux pays et ayant comme rapporteurs les CTL, ces groupes avaient pour mandat d'apprécier également les résultats obtenus par le projet, de définir les principaux acquis jugés utiles pouvant être consolidés et capitalisés tout en précisant les partenaires clés, enfin de formuler des recommandations à l'endroit des gouvernements, de la FAO, de l'Union Européenne, de la COMIFAC, de la recherche et des autres bailleurs de fonds. Les résultats des groupes ont été discutés et validés en plénière.

5.5.2.2 Résultats

- 50 personnes ont participé à la réunion y compris les bailleurs de fonds ;
- Au moins un bailleur de fonds a donné son accord de principe pour discuter sur les opportunités de financer un certain nombre d'activités ;
- Des pistes pour chercher les financements pour une deuxième phase du projet ont été discutées. Les principaux points suivants ont fait l'objet de discussions constructives :
- La collaboration intersectorielle ;
 - Le label bio et les exigences du marché ;
 - Le financement du secteur ;
 - La nécessité de l'extension de la liste des PFNL prioritaires ;
 - Les inventaires des PFNL ;
 - La nécessité de la révision de l'approche ADM ;

- L'élaboration des programmes nationaux de développement des PFNL ;
- La prise en compte du caractère saisonnier et de l'irrégularité de la production de certains PFNL et les défis pour la recherche ;
- Le rôle et les missions des comités consultatifs nationaux sur les PFNL des pays de la COMIFAC ;
- La formalisation des PME du secteur des PFNL ;
- La vulgarisation des textes sur les PME.

5.5.2.3 Enseignements et conclusion

Au regard des acquis et des quelques insuffisances relevées, les participants ont formulé des recommandations à l'attention des Gouvernements (RDC et Cameroun), de la FAO, de l'Union Européenne, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des institutions de recherche et des autres bailleurs de fonds. Il s'agit des recommandations suivantes :

1) Gouvernements (RDC et Cameroun) :

- Capitaliser et vulgariser les acquis du projet ;
- Élaborer des programmes nationaux sur la domestication des PFNL ;
- Créer un bureau en charge des PFNL dans la division foresterie et d'une division administrative des PME des PFNL au sein du Ministère de PME en RDC ;
- Élaborer les normes des PFNL en harmonie avec celles du commerce international ;
- Élaborer avec toutes les parties prenantes la stratégie nationale de gestion et de valorisation des PFNL.

2) FAO

- Appuyer les organisations et institutions locales dans la restitution des acquis du projet auprès des Gouvernements et des PME créées
- Faire le lobbying auprès des bailleurs des fonds pour la suite du projet
- Adapter le cadre conceptuel de l'ADM aux réalités des pays;
- Faciliter la mise en place d'un sous-groupe de travail PFNL en Afrique Centrale (GTBAC/COMIFAC) et des Comité Consultatifs Nationaux sur les PFNL dans chaque pays de la COMIFAC;
- Poursuivre l'appui à la mise en œuvre des PDE retenus dans le cadre de ce projet.

3) Union Européenne

- Trouver un financement complémentaire au projet pour une période plus longue en vue de consolider les acquis du projet et étendre les activités.

4) Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

- Mobiliser les fonds pour un programme de développement des filières des PFNL (notamment le FFBC) ;
- Faciliter l'internalisation des directives sous-régionales et autres documents y relatifs.

5) Institutions de recherche

- Développer la domestication et la conservation des PFNL et mettre en place un spécimen des machines pour la transformation de ces produits ;

- Améliorer la connaissance des PFNL et des technologies post-récoltes (transformation, labellisation, certification, traçabilité, etc.);
- Transformer les résultats de recherche en outil de développement.

6) Autres Bailleurs de fonds :

- Disponibilité des fonds pour le développement des filières des PFNL dans les deux pays et autres pays de la COMIFAC ;
- Appuyer la mise en place des mécanismes de facilitation d'accès aux financements des PME du secteur des PFNL.

7) Aux Organisations Locales et communautés à la base

- Pérenniser les acquis du projet ;
- Faciliter l'autonomie des organisations locales de production des PFNL ;
- Assurer la vulgarisation des textes relatifs à la promotion des PME